



Affaire 24-27061919
Analyse des Besoins Sociaux (ABS) / Communication de
l'étude menée par le bureau d'études COMPAS

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 21 JUIN et que le nombre de
membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de :
17

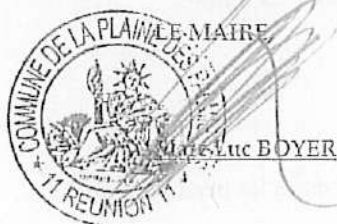
Absent (s) : 09

Procuration (s) : 03

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : Priscilla ALLOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement
délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT SEPT JUIN

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le VINGT SEPT à seize
heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire
s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel
JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence
FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN
SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS
4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe -
Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit
ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER
conseiller municipal - René HOAREAU conseiller
municipal - Marie Lucie VITRY conseillère
municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère
municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère
municipale - Ghislaine DORO conseillère
municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère
municipale - Johnny PAYET conseiller municipal -
Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Jacques GUERIN conseiller
municipal - Mélissa MOGALIA conseillère
municipale - Jean Noël ROBERT conseiller
municipal - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller
municipal - Lucien BOYER conseiller municipal -
Joëlle DELATRE conseillère municipale -
Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Didier
DEURWEILHER conseiller municipal - Alette
ROLLAND conseillère municipale -

PROCURATION(S) : Victorin LEGER conseiller
municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint --
Yves PLANTE 6^{ème} adjoint à Micheline ALAVIN
5^{ème} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à
Johnny PAYET conseiller municipal

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Affaire 24-27061919
Analyse des Besoins Sociaux (ABS) / Communication de l'étude menée par le bureau d'études
COMPAS

Le Maire rappelle que cette démarche mutualisée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) avait gardé son caractère obligatoire en 2018 afin de permettre le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 3^{ème} génération (2018-2021) même si cette obligation annuelle pour chaque Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de France fixée par le décret de 1995 a été abrogée par le décret du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

En effet, depuis cette date, la réalisation de l'ABS de manière obligatoire est toujours d'actualité avec « dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux », la possibilité aux CCAS/CIAS qui le souhaitent « de réaliser des études complémentaires, notamment thématiques selon les besoins exprimés lors du Débat d'Orientations Budgétaires ou du vote du budget, sur des publics cibles ou lors de renouvellement de contrats avec la CAF tel que le cas s'est présenté pour la commune...».

Pour rappel, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) vise à apporter un éclairage pertinent pour les élus et les agents de nos établissements pour soutenir et développer l'action sociale, une réponse aux besoins des populations les plus fragiles.

Mais pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'une ingénierie et d'un savoir-faire, tant pour la réalisation que pour l'interprétation des données chiffrées.

C'est dans ce cadre que l'actualisation du diagnostic social de la commune de la Plaine des Palmistes a été lancée avec le bureau d'étude COMPAS retenu dans le cadre d'un appel à projet de l'Union Départementale des CCAS afin de réduire les coûts notamment et d'harmoniser les rendus.

Le rapport de l'ABS est structuré en 6 parties comme suit :

- 1) Le contexte sociodémographique,
- 2) La projection démographique à horizon 2025,
- 3) L'analyse des différents publics (les familles et l'enfance, les jeunes et enfin les personnes âgées),
- 4) Le focus sur le logement : analyse du parc, peuplement et aides,
- 5) Le contexte économique : ressources des ménages et du territoire, l'activité et le chômage des résidents,
- 6) L'analyse de l'enquête relative aux jeunes (demandées par la CAF)

Les éléments d'information recueillis constituent un bénéfice au service d'une meilleure perception de la Commune, dans une logique opérationnelle en terme d'articulation des politiques publiques de la Ville et du CCAS pour :

- répondre aux besoins de la population,
- construire un projet de développement durable,
- élaborer une offre d'actions sociales accompagnant ce projet autour de plusieurs publics cibles et axes d'intervention : les jeunes (insertion, loisir, scolarité) et les personnes âgées (amélioration du cadre de vie et sécurité) pour les publics prioritaires d'une part et la santé, le logement, le transport et la vie sociale pour les principales thématiques transversales d'autre part.

Accusé de réception en préfecture
074-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Il en ressort de cette étude foisonnante les principaux enseignements suivants :

- une commune attractive qui se développe grâce à un apport constant de population nouvelle ; un niveau de vie moyen des habitants plus élevé que celui de la Réunion et encore plus que celui de notre communauté d'agglomération la CIREst,
- néanmoins, un taux en augmentation de 2% de la population vivant sous le seuil de pauvreté depuis la dernière analyse passant de 38% en 2015 à 40% aujourd'hui,
- les besoins au niveau de l'emploi et l'indice de chômage restent importants alors que les possibilités d'insertion s'amenuisent avec la fin programmée des emplois et l'inadéquation de la demande d'emploi à l'offre émanant du marché,
- la situation de la jeunesse est très fortement dépendante de l'emploi aidé ou des emplois saisonniers ; l'amélioration de la mobilité pour permettre l'accès au travail sur le littoral reste un enjeu important,
- les personnes âgées et les jeunes consommateurs de services en nombre de plus en plus important vont générer de nouveaux besoins donc des services à conforter ou de nouveaux à créer.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

ACTE le document cadre tel que présenté,
S'ENGAGE à donner les moyens logistiques et financiers pour la réalisation des actions à conforter ou à construire, visant à répondre aux besoins repérés.

(Pièce-jointe : Analyse des besoins sociaux portrait de territoire Plaine des Palmistes - Avril 2018)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

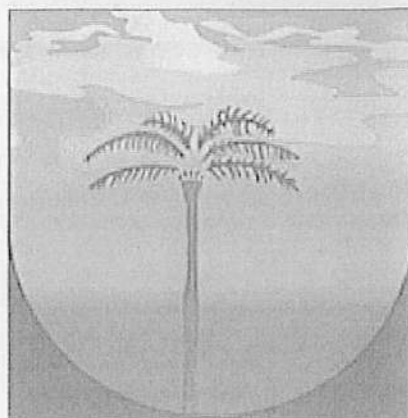
Pour copie conforme

 LE MAIRE,


Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019



LA PLAINE DES PALMISTES

Analyse des besoins sociaux

Portrait de territoire Plaine-des-Palmistes

Avril 2018

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Portrait de territoire

Analyse des besoins sociaux de la Plaine-des-Palmistes

Éléments de méthode.....	5	LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ : les évolutions des inégalités territoriales et sociales ..	71
LE PEUPEMENT ET LE LOGEMENT : de l'historique du peuplement à la structure de population actuelle.....	8	LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO- ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION : la diversité des profils.....	89
LES MÉNAGES ET LES STRUCTURES FAMILIALES : l'influence des transformations de la société dans le territoire.....	33	LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : facteurs de développement et d'attractivité ..	96
LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE : un défi et une question sociale majeure.....	41	Déroulé du diagnostic.....	101
LES JEUNES : du domicile parental à l'insertion dans le monde des adultes	49	Lexique	104
LES SENIORS ET LE GRAND ÂGE : les conséquences du vieillissement de la population	59	Les sources de données exploitées ..	110
LE HANDICAP : de l'enfance à l'âge adulte, des populations fragiles.....	67		

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Éléments de méthode

Précautions de lecture :

Les délais de mise à disposition des données sont variables selon les sources et les échelles géographiques.

Le recensement de l'Insee

Concernant les données issues du recensement de la population, rappelons que désormais les enquêtes de recensement sont annuelles, et que le calcul des indicateurs mis à disposition prend en compte 5 années d'enquêtes.

- Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête exhaustive a lieu tous les 5 ans.

- Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 8% des logements de la commune chaque année, ainsi 40% des logements sont enquêtés sur 5 ans.

Les données communales détaillées des populations issues du recensement rénové sont diffusées au 1er juillet. Elles correspondent aux données millésimées à l'année N-3 et sont issues des enquêtes des années N-5, N-4, N-3, N-2, N-1. Elles sont donc relativement récentes (la dernière enquête considérée a été réalisée à l'année N-1).

Le calcul des évolutions ne peut se faire qu'au bout d'un cycle complet de 5 années d'enquêtes de façon à ce que les comparaisons d'une donnée du recensement à l'autre n'intègrent pas la même année d'enquête

Les données infra-communales sont diffusées au début du 3ème trimestre. Elles sont millésimées également à l'année N-3 et sont issues des enquêtes des années N-5 à N-1.

Autres sources de données

D'autres sources de données sont prises en compte dans cette étude, plus anciennes ou plus récentes selon les cas. Si les dates diffèrent légèrement, les données ainsi collectées nous permettent néanmoins de repérer les dynamiques au sein des territoires et les tendances générales. Les décalages de mise à disposition des sources de données ne nuisent pas à la mise en place d'une bonne photographie du territoire.

Notre choix d'indicateurs

Les indicateurs présentés dans ce document ont été conçus pour comprendre la réalité économique et sociale des territoires de la façon la plus fine possible. Ils permettent notamment la comparaison entre les territoires, en signalant les plus fragiles et les plus dynamiques. Notre analyse repose sur une batterie d'indicateurs élaborés à partir de nos bases de données alimentées depuis 20 ans dans de très nombreux domaines, de la démographie aux revenus en passant par l'emploi.

L'utilisation des données implique cependant quelques précautions, pour plusieurs raisons :

- certaines populations n'apparaissent pas ou quasiment pas dans les enquêtes. Le recensement de la population de l'Insee mesure mal par exemple les populations sans logis, les gens du voyage, ou les étrangers sans papier notamment. Les enquêtes sur les revenus ne prennent pas en compte les personnes vivant en collectivité, en particulier les personnes âgées vivant en maison de retraite ou les étudiants en cité universitaire, etc.
- chaque indicateur repose sur des choix de méthode qui lui sont propres, qui doivent être pris en considération.
- certains domaines disposent de moins d'indicateurs que d'autres pour les décrire

La population et l'âge

Sur l'ensemble de ce document, toutes les analyses portant sur la population des territoires utilisent la population statistique de référence correspondant à la population municipale.

Toutes les données relatives à l'âge portent sur l'âge révolu (âge atteint au dernier anniversaire).

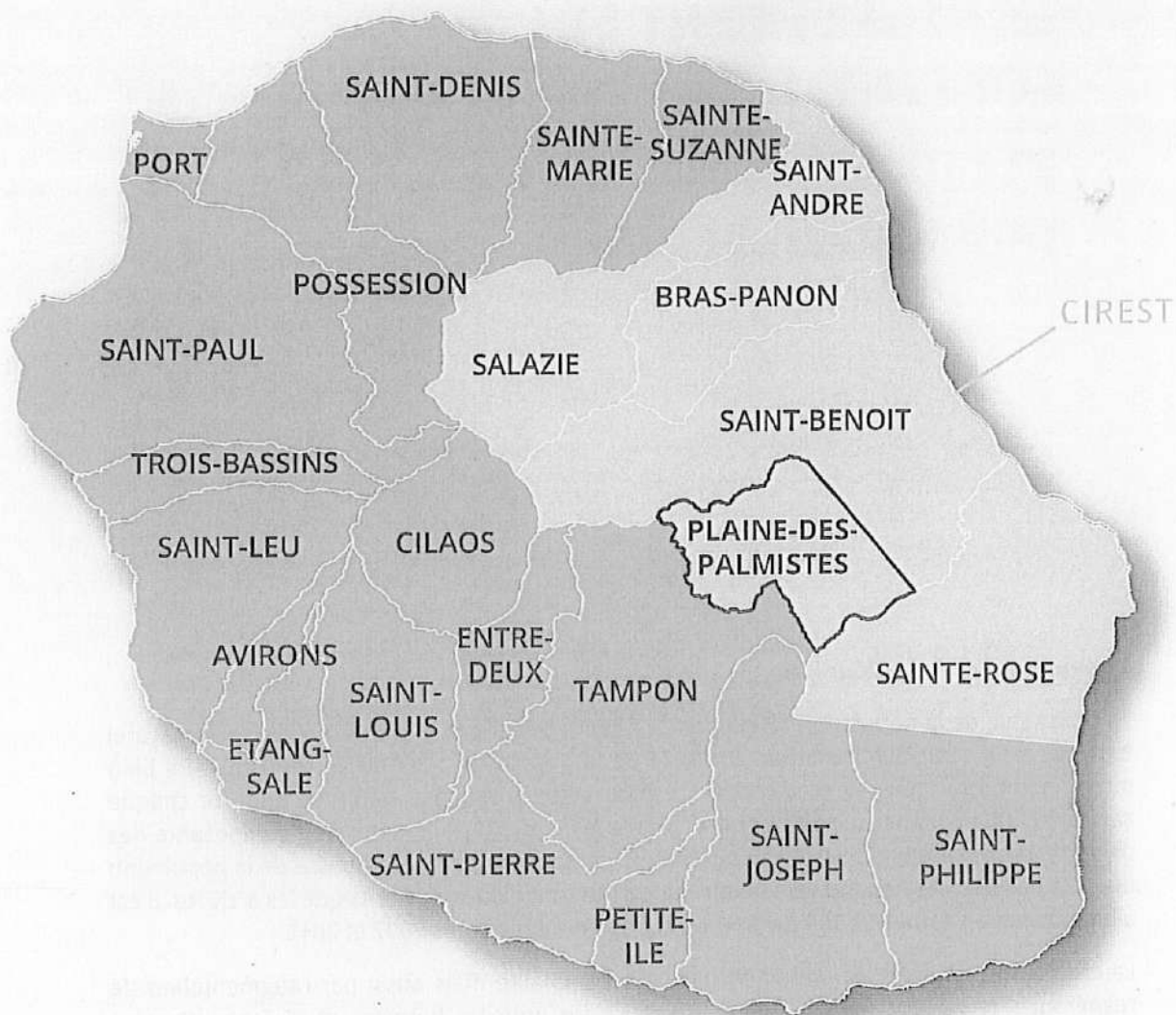
Géographie

Les données de la commune de la Plaine-des-Palmistes seront comparées tout au long du document à plusieurs territoires de référence : la Communauté Intercommunale de la Réunion Est (CIREST), La Réunion, la France métropolitaine et la France entière, qui comprend la France métropolitaine et les départements d'Outre-mer exceptée Mayotte.

Lexique

Un lexique, reprenant les principales définitions des termes utilisés dans ce diagnostic vous est proposé en fin de document.

Territoire d'étude



La Plaine-des-Palmistes est une commune de La Réunion appartenant à la Communauté Intercommunale de la Réunion Est (CIREST) avec cinq autres communes : Saint-André, Bras-Panon, Salazie, Saint-Benoît et Sainte-Rose.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
 Date de télétransmission : 05/07/2019
 Date de réception préfecture : 05/07/2019

LE PEUPELEMENT ET LE LOGEMENT : de l'historique du peuplement à la structure de population actuelle

Le peuplement de La Réunion

La croissance de la population réunionnaise ralentit peu à peu depuis 2007. Le solde naturel explique à lui seul l'augmentation continue de la population : les décès sont toujours bien moins nombreux que les naissances. En effet, cette croissance naturelle apporte chaque année 10 000 habitants supplémentaires (entre 2007 et 2012). La deuxième composante des dynamiques de population, le solde migratoire, compense cette forte hausse de la population due à la natalité : les départs vers l'extérieur de l'île sont plus importants que les arrivées. Il est alors négatif, on compte 2 300 personnes par an en moins entre 2007 et 2012.

La croissance naturelle est soutenue par la forte natalité mais aussi par l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance qui atteint 77 ans pour les hommes et 83,5 ans pour les femmes en 2013 à La Réunion. L'écart s'est réduit avec la métropole ces dix dernières années : il est aujourd'hui d'un an et demi, il était de 3,3 pour les hommes et de 2,3 pour les femmes il y a dix ans. L'âge moyen est alors passé de 30,7 ans à 34,5 ans sur la période (2003-2013), il reste tout de même inférieur à celui de la métropole (six ans de plus en métropole). Le phénomène de vieillissement de la population est bien visible à La Réunion, la mortalité recule. Celle-ci est comparable à la mortalité de la métropole jusqu'à 65 ans ; après cet âge, les risques de mortalité sont plus importants pour les jeunes seniors à La Réunion qu'en France métropolitaine. L'île voit alors sa part de personnes âgées augmenter avec le temps.

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2010-2015)
Population municipale	6 157	
	habitants	+18,1%
	126 567	+5,2%
		Evolution (2009-2014)
Résidences principales	2 096	
	résidences	+17,9%
	43 616	+13,8%
Taille moyenne des ménages	2,8	
	pers. par ménage	-0,7%
	2,9	-6,4%
Récemment emménagés (moins de 2 ans)	13,9%	
	des ménages (290)	+13,2%
	13,8%	+16,7%
Propriétaires	62,8%	
	des ménages (1 317)	+6,5%
	55,6%	+9,6%
Locataires du privé	23,0%	
	des ménages (482)	+22,2%
	23,2%	+11,5%
Moins de 20 ans	35,2%	
	de la population (2 095)	+20,8%
	34,9%	+0,1%
60 ans et plus	15,9%	
	de la population (948)	+27,6%
	12,7%	+26,1%

NB : En orange, valeurs de la CIREST

Population municipale : elle comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans la commune. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, où les personnes en habitat mobile, etc.

Population des ménages : elle désigne l'ensemble des personnes vivant en ménage.

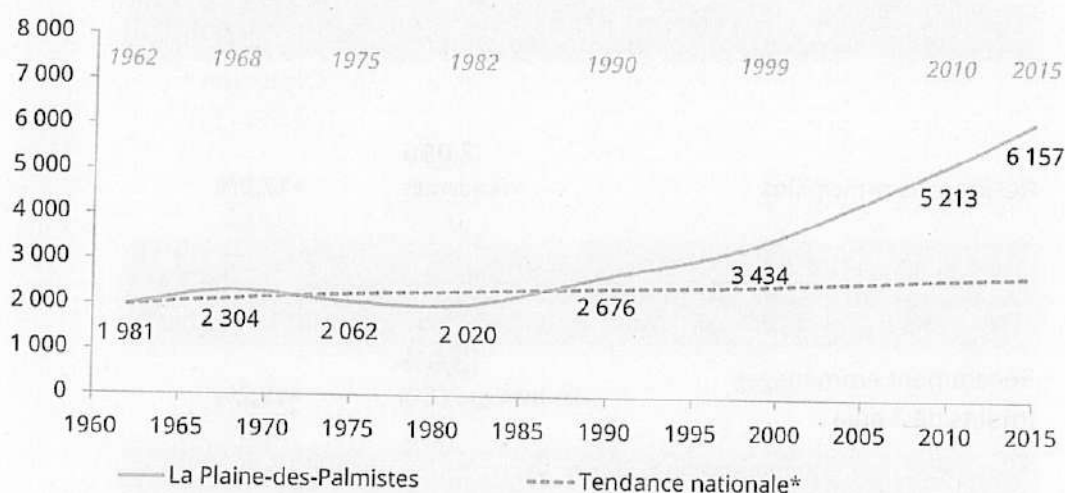
Un **ménage** désigne l'ensemble des personnes partageant une même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par un lien de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont égaux. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérés comme vivant hors ménage.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

La structure par âge actuelle reflète les grandes phases de peuplement du territoire

L'évolution de la population, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2015



* indique l'évolution qu'aurait connu la Plaine-des-Palmistes si le territoire avait suivi le rythme observé en France métropolitaine

La dynamique de peuplement en France métropolitaine a été rythmée par des périodes historiquement très identifiables. Certaines ont contribué à freiner la démographie : ce sont les grandes guerres de 14-18 et 39-45. Leur impact est double ; d'une part du fait de l'importance des décès directement liés à la guerre, touchant plus singulièrement des jeunes hommes adultes, et d'autre part du fait du déficit de naissances que ces événements ont engendré. Aujourd'hui, c'est naturellement l'effet de la seconde guerre qui s'observe, avec une population de septuagénaires « en creux » lorsque l'on regarde une pyramide des âges.

A l'inverse, certaines périodes stimulent la démographie. Cela aura été le cas de la phase dite du « baby-boom » à la suite de la seconde guerre du 20ème siècle et jusqu'au milieu des années 1970, durant laquelle les naissances ont sensiblement augmenté. C'est donc aujourd'hui sur la tranche d'âge des 45-70 ans que nous pouvons percevoir singulièrement les effets de cette période. Par-delà les effets de l'allongement de l'espérance de vie, c'est donc cette génération qui contribuera pour une part importante au vieillissement accéléré de la population prévu sur les prochaines décennies.

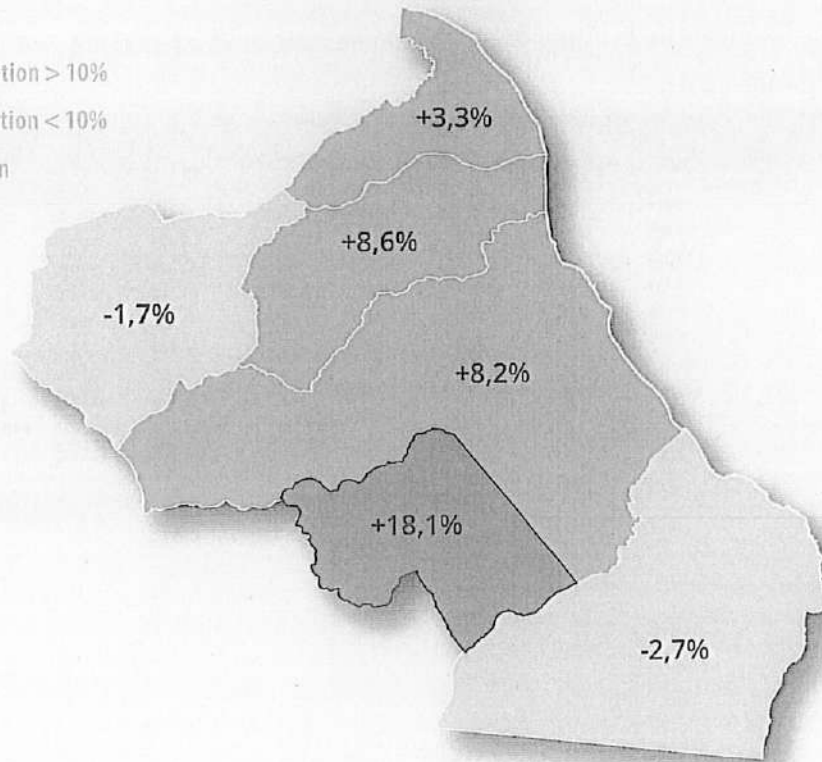
La Plaine-des-Palmistes compte 6 157 habitants en 2015 contre 1 981 habitants cinquante ans plus tôt. Depuis 1962, la Plaine-des-Palmistes a gagné 4 176 habitants, soit en moyenne une augmentation de 79 habitants par an (+2,2%). Si la Plaine-des-Palmistes avait suivi le rythme d'évolution de la population observé en France métropolitaine, sa population serait de 2 740 habitants en 2015, soit 3 410 habitants de moins. Entre 2010 et 2015 la commune a connu une augmentation de sa population de +3,4% par an : +1,1% par an dû au solde naturel et +2,2% par an dû au solde migratoire.

Cartographie du taux de variation de la population à l'échelon communal

Source : Insee, RP 2010-2015

Taux de variation de la population entre 2010 et 2015

-  Augmentation > 10%
-  Augmentation < 10%
-  Diminution



Peuplement

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Dans le détail : les évolutions de la population

Les évolutions détaillées de la population, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2015

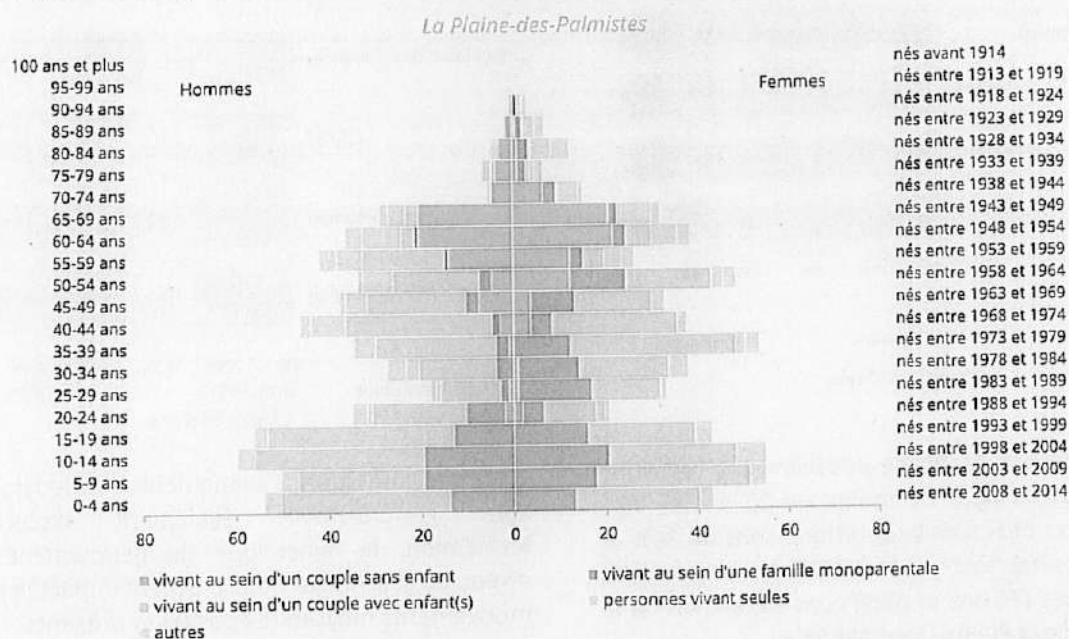
	Population municipale								Taux d'évolution en %	
	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	1962-2015	2010-2015
Bras-Panon	4 824	5 533	5 941	6 945	8 455	9 683	11 725	12 735	+164,0	+8,6
Plaine-des-Palmistes	1 981	2 304	2 062	2 020	2 676	3 434	5 213	6 157	+210,8	+18,1
Saint-André	19 255	22 094	25 231	30 075	35 049	43 174	53 955	55 730	+189,4	+3,3
Saint-Benoît	15 783	19 492	21 658	23 541	25 187	31 560	35 053	37 940	+126,1	+8,2
Sainte-Rose	4 614	4 761	4 850	5 265	5 761	6 551	6 806	6 621	+43,5	-2,7
Salazie	6 590	7 105	6 462	6 467	7 004	7 402	7 510	7 384	+12,0	-1,7
CIREST	54 047	61 289	66 204	74 313	85 132	101 804	120 272	126 867	+134,2	+5,2
La Réunion	349 282	416 525	476 675	515 814	597 823	706 300	821 136	850 727	+143,6	+3,6
France métropolitaine	46 425 393	49 711 853	52 591 584	54 334 871	56 615 155	58 518 395	62 765 235	64 300 821	+38,5	+2,4
France entière	47 376 787	50 798 112	53 764 064	55 569 542	58 040 659	60 149 901	64 612 939	66 190 280	+39,7	+2,4

Valeurs supérieures à celle de la CIREST

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
 Date de télétransmission : 05/07/2019
 Date de réception préfecture : 05/07/2019

La pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2014



Peuplement

Avant vingt ans, la quasi totalité de la population est considérée comme «enfant d'un ménage». Dans la très grande majorité des cas elle vit au sein d'un couple parental, et parfois dans une famille monoparentale. A partir de 25 ans, les populations sont considérées «adulte de leur ménage». Jusqu'à 55 ans elles sont majoritairement en couple avec des enfants. A partir de 55 ans elles vivent en couple sans enfant ou vivent seules.

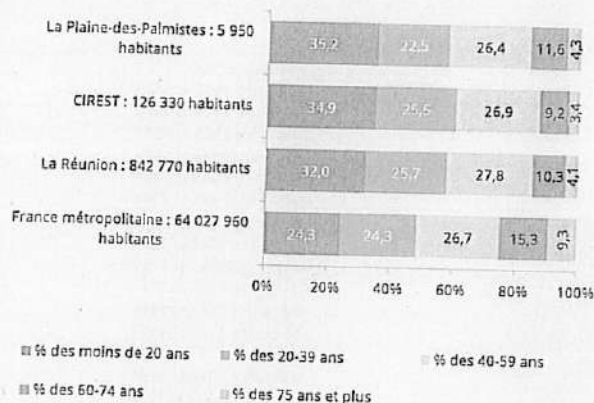
Les moins de 20 ans représentent 35% de la population de la Plaine-des-Palmistes (2 100 personnes, dont 1 620 de moins de 15 ans, soit 27% de la population totale). 10% des habitants sont de jeunes adultes (âgés de 20 à 29 ans), soit 590 personnes. Le cœur de la pyramide des âges regroupe 39% de la population : 19% des habitants ont entre 30 et 44 ans (1 150 personnes) et 20% entre 45 et 59 ans (1 170 personnes). Enfin, 16% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 9% des habitants âgés de 60 à 69 ans (550 personnes) et 7% âgés de 70 ans et plus (400 personnes, dont 4% ont plus de 75 ans, soit 260 personnes).

Entre 1999 et 2014, l'âge médian de la population a augmenté, comme en France métropolitaine : une personne de la Plaine-des-Palmistes sur deux est âgée de moins de 33 ans et l'autre moitié est plus âgée, contre 30 ans quinze ans plus tôt.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

La structure par âge des populations

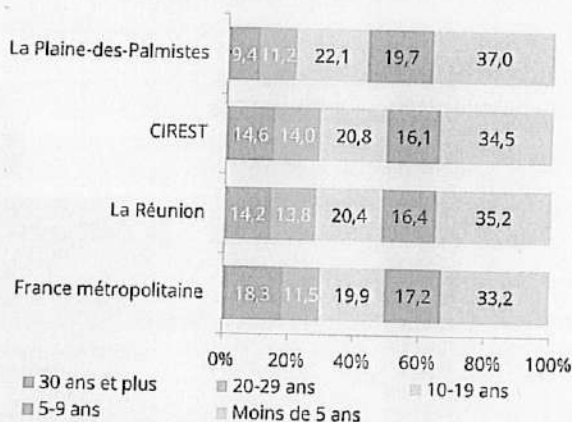
Source : Insee, RP 2014



La population de la Plaine-des-Palmistes regroupe 35% d'habitants âgés de moins de 20 ans et 16% de 60 ans ou plus. Ces proportions sont de 35% et 13% pour les habitants de la CIREST. Les populations les plus âgées (75 ans et plus) concentrent 4% de la population de la Plaine-des-Palmistes.

L'ancienneté d'emménagement des ménages

Source : Insee, RP 2014



Si les effets des grands événements socio-historiques sont généralement également discernables localement, la dynamique de peuplement à un niveau local est aussi naturellement impactée par les mouvements migratoires passés et présents.

Les différentes vagues de peuplement du territoire local auront ainsi contribué à structurer la pyramide des âges actuelle, notamment au regard des différentes anciennetés d'emménagement des populations.

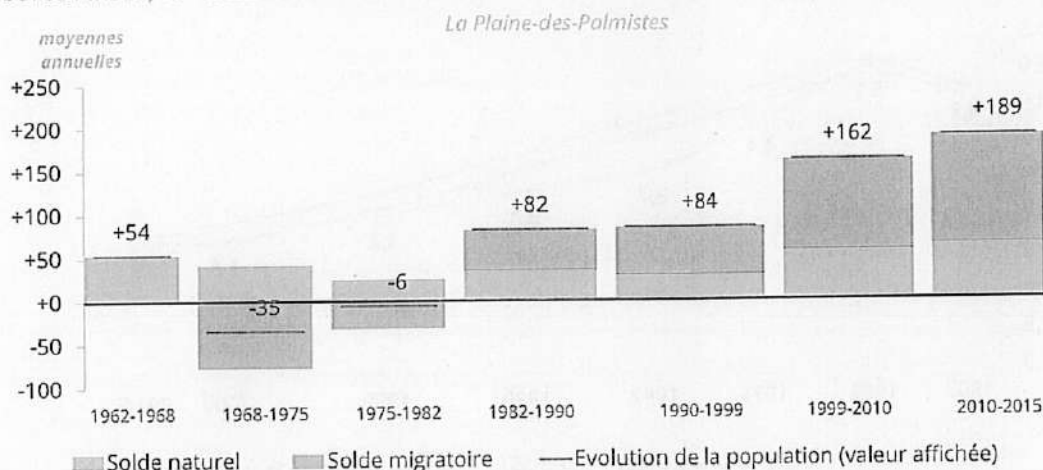
9% des ménages de la Plaine-des-Palmistes sont installés dans leur logement depuis 30 ans ou plus (soit 200). Depuis leur emménagement, la composition familiale et l'âge des occupants se sont modifiés. Leur vieillissement sur place participe ainsi à l'évolution de la taille moyenne des ménages de la Plaine-des-Palmistes.

37% des ménages ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans, ce qui est plus élevé que dans les territoires de comparaison.

L'évolution de la population s'explique par les soldes naturels et migratoires

Les facteurs d'évolution de la population

Source : Insee, RP 1962-2014



Classiquement, l'évolution de la taille de la population sur un territoire donné s'explique par les deux grands facteurs que sont le solde naturel et le solde migratoire : ainsi la taille de la population sera amenée à progresser lorsque les naissances seront plus nombreuses que les décès et/ou lorsque le nombre de personnes s'installant résidentiellement sur le territoire sera plus important que celui de celles qui le quittent.

En règle générale, l'influence du solde migratoire est prépondérante à un niveau local. Selon le profil des populations pour lesquelles le territoire aura été attractif ou répulsif et selon les périodes de ces migrations, les effets sur l'importance et l'évolution des naissances et des décès pourront être fort différents. A titre d'exemple, nous comprenons bien que selon que le territoire s'avérera attractif pour des jeunes ménages ou pour des couples de seniors, l'impact sur les naissances différera. En ce sens, les leviers des collectivités s'agissant du solde naturel se révèlent relativement réduits.

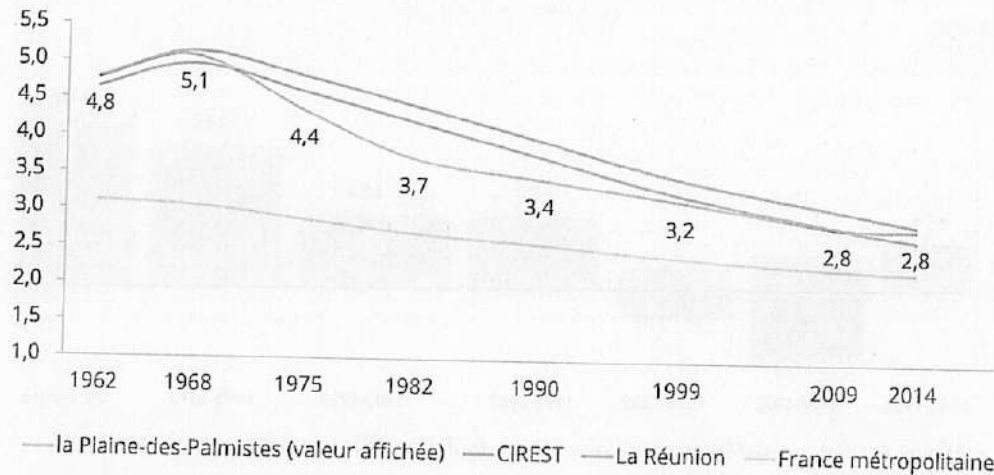
Compte tenu des taux de mortalité (30 décès par an en moyenne, soit 5 décès pour 1 000 habitants) et de natalité (90 naissances par an en moyenne, soit 17 naissances pour 1 000 habitants) observés à la Plaine-des-Palmistes entre 2010 et 2015, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est positif (+60 habitants par an) : les naissances sont plus nombreuses que les décès.

Le solde migratoire est la deuxième composante de l'évolution de la population. Entre 2010 et 2015, la progression de 2,2% par an en moyenne de la population est due au solde migratoire, puisque l'on observe un excédent de 120 arrivées (au regard des départs) chaque année.

La diminution de la taille des ménages est liée aux phénomènes de décohabitation et de vieillissement

L'évolution de la taille des ménages, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2014



L'observation de la baisse du nombre moyen de personnes par ménage est un constat récurrent sur les territoires. Le plus souvent, elle est en premier lieu à rapprocher des effets d'un vieillissement de la population locale principalement lié à un « glissement des âges » des populations déjà sur place.

Avec le vieillissement de la population, les couples sans enfant ont en effet tendance à progresser, tout comme à terme les ménages d'une seule personne (à la suite du décès de l'un des conjoints).

Le nombre de ménages est passé de 410 à 2 100, on compte donc 4,2 fois plus de ménages à la Plaine-des-Palmistes entre 1962 et 2014, pendant que la population augmentait de 4 180 personnes, soit 2 fois plus de personnes sur le même temps. La taille des ménages est passée de 4,8 personnes par ménage en 1962 à 2,8 en 2014.

Elle a diminué, à l'image de la tendance métropolitaine. Elle reflète les phénomènes de vieillissement de la population et de décohabitation.

Le vieillissement peut aussi avoir des effets sur la taille des ménages sans même que la population soit déjà âgée. C'est particulièrement le cas sur des territoires regroupant une proportion importante de familles avec enfant(s) propriétaires de leur logement. Celles-ci ont en effet tendance à vieillir sur place, et donc les enfants aussi. Or, il arrive un moment où les enfants devenus grands sont amenés à quitter le domicile parental (décohabitation juvénile) : le ménage voit alors sa taille baisser, le couple avec enfant(s) devenant un couple sans enfant.

Enfin, de nombreuses familles avec enfant(s) ont tendance à quitter les villes pour poursuivre leur parcours résidentiel. Elles se retrouvent souvent dans l'incapacité financière de se procurer sur les villes un logement adapté en taille et en coût à l'évolution de leurs besoins.

Dans le détail : les déterminants de la taille des ménages

Le détail de la structure par âge selon la taille des ménages

Source : Insee, RP 2014

	Répartition par âge de la population (%)					taille des ménages
	moins de 20 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	
Bras-Panon	32,7	26,1	28,1	9,5	3,6	2,67
Plaine-des-Palmistes	35,2	22,5	26,4	11,6	4,3	2,82
Saint-André	35,8	26,5	26,3	8,4	3,0	2,94
Saint-Benoît	35,2	24,6	27,2	9,5	3,5	2,86
Sainte-Rose	33,5	23,3	28,2	10,5	4,5	2,89
Salazie	31,9	25,6	27,8	10,3	4,4	2,95
CIREST	34,9	25,5	26,9	9,2	3,4	2,88
La Réunion	32,0	25,7	27,8	10,3	4,1	2,67
France métropolitaine	24,3	24,3	26,7	15,3	9,3	2,23
France entière	24,5	24,3	26,8	15,2	9,2	2,24

Valeurs inférieures à celle de la CIREST

Valeurs proches de celle de la CIREST

Valeurs supérieures à celle de la CIREST

Le détail de la composition et de la taille moyenne des ménages

Source : Insee, RP 2014

	Composition des ménages (%)					taille des ménages
	personnes seules	couples sans enfant	familles monoparentales	couples avec enfant(s)	autres	
Bras-Panon	25,1	15,9	19,3	31,4	8,2	2,67
Plaine-des-Palmistes	21,4	20,7	17,8	32,1	8,0	2,82
Saint-André	19,7	14,8	21,4	35,8	8,4	2,94
Saint-Benoît	21,7	15,7	22,2	31,3	9,0	2,86
Sainte-Rose	21,6	17,9	15,7	35,9	7,8	2,89
Salazie	20,9	16,2	14,9	37,6	10,3	2,95
CIREST	21,2	15,7	20,6	34,0	8,6	2,88
La Réunion	25,8	17,4	18,2	30,6	8,0	2,67
France métropolitaine	35,1	26,9	7,5	24,7	5,8	2,23
France entière	35,0	26,6	7,8	24,7	5,9	2,24

Valeurs inférieures à celle de la CIREST

Valeurs proches de celle de la CIREST

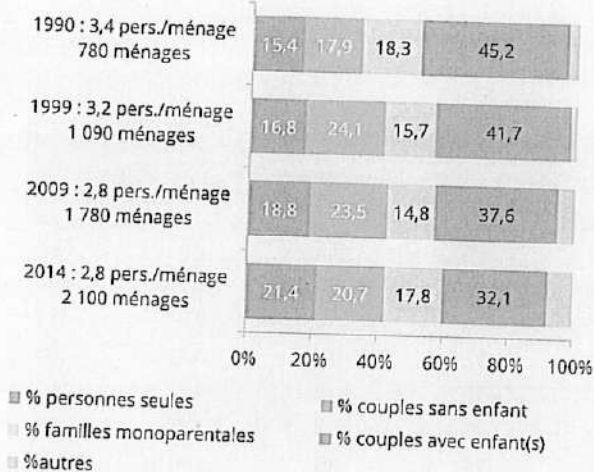
Valeurs supérieures à celle de la CIREST

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

L'évolution de la structure des ménages et de la taille des ménages

Source : Insee, RP 1990-2014

La Plaine-des-Palmistes



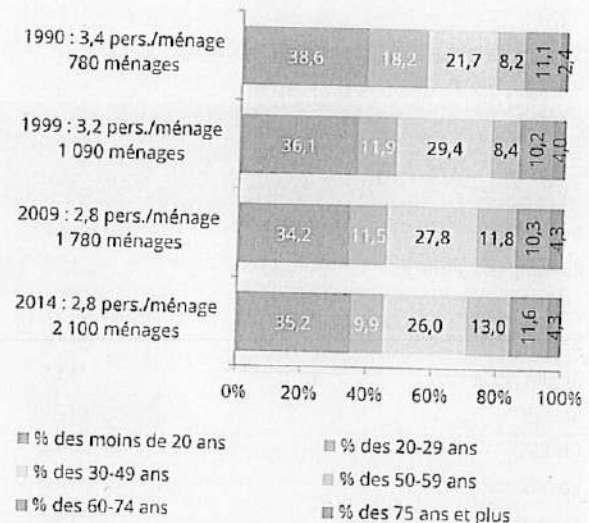
Les séparations conjugales, en augmentant la probabilité d'observer sur le territoire des ménages d'une seule personne ou des familles monoparentales, constituent un autre facteur venant renforcer ce phénomène de réduction de la taille moyenne des ménages.

En 1990 les personnes seules représentaient 15% des ménages quand les couples avec enfant(s) occupaient 45% des résidences principales. Cette structure des ménages génère une occupation des logements à hauteur de 3,4 personnes par ménage. En 2014, pour 2,8 personnes par ménage, on recense 21% de personnes seules et 32% de couples avec enfant(s).

L'évolution de la structure par âge et de la taille des ménages

Source : Insee, RP 1990-2014

La Plaine-des-Palmistes



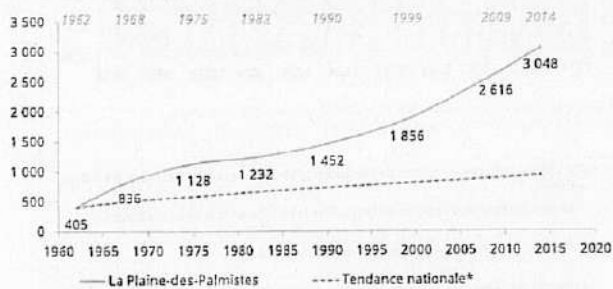
La classe d'âge des 30-49 ans correspond à celle pour laquelle la probabilité d'avoir des enfants à domicile est la plus forte. Ainsi, au-delà de la proportion des moins de 20 ans, une taille moyenne des ménages élevée est souvent liée à une proportion importante des 30-49 ans dans la population. Chez les 50-59 ans, souvent, tous les enfants ne vivent plus à domicile : cette classe d'âge correspond au passage à une vie à deux. A partir de 60 ans les enfants ont quitté le domicile, et l'isolement intervient le plus souvent chez les 75 ans et plus.

On recensait, en 1990, 3,4 personnes par ménage ; les 75 ans et plus représentaient alors 2% de la population (60 personnes). En 2014, la taille moyenne des ménages est de 2,8 personnes par ménage et la proportion des 75 ans et plus dans la population est de 4% (260 personnes).

Les évolutions du parc de logements et de la population sont étroitement liées

L'évolution du parc de logements

Source : Insee, RP 1968-2014



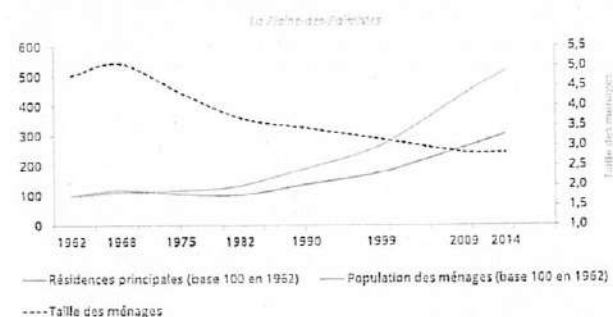
* Indique l'évolution qu'aurait connue La Plaine-des-Palmistes si le territoire avait suivi le rythme observé en France métropolitaine

3 048 logements sont recensés en 2014 à la Plaine-des-Palmistes, contre 836 en 1968. Parmi ceux-ci on comptabilise, en 2014, 2 096 résidences principales (logements ordinaires occupés de façon permanente et à titre principal par un ménage), 641 résidences secondaires ou occasionnelles et 312 logements vacants.

Parmi les résidences principales de la Plaine-des-Palmistes recensées en 2014, 32% ont été construites avant les années 1990 et, parmi elles, 3% avant 1946.

Les tendances d'évolution de la population et des ménages, depuis les années soixante

Source : Insee, RP 1962-2014



Depuis 1962, le nombre de ménages (résidences principales) de la Plaine-des-Palmistes a augmenté plus vite que celui de la population des ménages (les occupants des résidences principales). C'est ce phénomène qui explique la diminution de leur taille, passée de 4,8 personnes en 1962 à 2,8 personnes par ménage en 2014.

Du fait de la tendance à la baisse du nombre moyen de personnes par foyer, les évolutions respectives du nombre de ménages et de la taille de la population se font à des rythmes différents : dans cette logique d'évolution en effet, les habitants d'un territoire, même lorsqu'ils sont en nombre croissant, sont de moins en moins nombreux à se regrouper dans un même logement.

Si le nombre de logements occupés (et donc de ménages) n'augmente pas, la taille de la population tend donc mécaniquement à diminuer.

Pour aujourd'hui loger le même nombre de personnes, il faut ainsi de plus en plus de résidences principales.

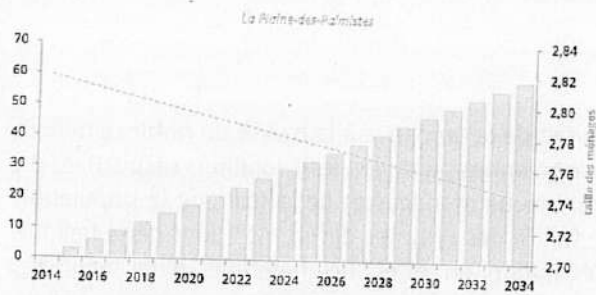
A La Réunion, le nombre de divorces est en augmentation régulière depuis trois ans ; or, un couple qui se sépare génère un besoin de deux logements, alors que le nombre de personnes reste le même (si les deux ex-cohabitants restent sur la même commune).

Ainsi, pour la grande majorité des territoires, l'augmentation du parc de logements devient une quasi-nécessité pour maintenir aujourd'hui la taille de leur population.

Toutefois, au-delà d'un nombre de nouveaux logements qu'il conviendrait de prévoir pour, a minima, maintenir à un certain seuil le nombre d'habitants, la taille des logements a aussi son importance. Car prévoir de grands logements, revient également à soutenir la croissance du nombre d'habitants (via l'installation de ménages de plusieurs personnes) tout en contenant celle du nombre de logements.

L'évolution des résidences principales nécessaire au maintien de la population

Source : Insee, RP 1999-2014



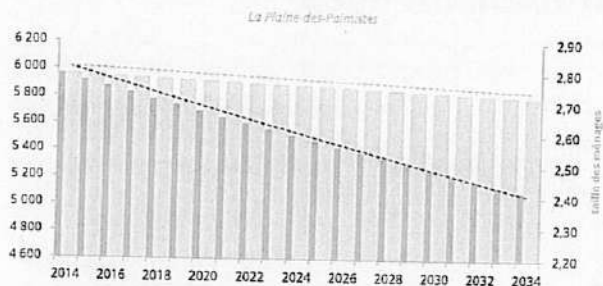
Point-mort = Evolution nécessaire du nombre de résidences principales pour maintenir le volume de population de 2014, en fonction du rythme prolongé de l'évolution de la taille des ménages.

- Point-mort, au rythme de l'évolution 2009-2014 : (3 résidences supplémentaires par an)
- Taille des ménages, au rythme de l'évolution 2009-2014

Si le rythme d'évolution de la taille des ménages suit la tendance observée entre 2009 à 2014, la Plaine-des-Palmistes devra augmenter son parc de résidences principales de 0,1% par an à l'horizon 2032 pour maintenir sa population, soit une augmentation nécessaire de 3 logements par an en moyenne.

L'évolution de population attendue sans évolution des résidences principales.

Source : Insee, RP 1999-2014



Population attendue à l'horizon 2034 si le parc de logements occupés reste constant (2 036 résidences principales), en fonction du rythme prolongé de l'évolution de la taille des ménages.

- Population attendue, au rythme de l'évolution 1999-2014 de la taille des ménages (valeur affichée)
- Population attendue, au rythme de l'évolution 2009-2014 de la taille des ménages
- Taille des ménages, au rythme de l'évolution 1999-2014
- Taille des ménages, au rythme de l'évolution 2009-2014

Sans variation du parc de logements occupés (un parc constant, à hauteur de 2 100 résidences principales), et compte-tenu de la diminution de la taille des ménages (moins d'habitants dans chaque logement en moyenne), la population de la Plaine-des-Palmistes attendue à l'horizon 2034 serait comprise entre 5 170 et 5 810 habitants, soit une diminution moyenne de 10 à 43 habitants par an (-0,1 à -0,8% par an).



Dans le détail : les évolutions des logements

Les évolutions détaillées des logements, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1968-2014

	Ensemble des logements							Evolution moyenne annuelle (%)	
	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	1968-2014	2009-2014
Bras-Panon	1 120	1 255	1 677	2 213	2 943	4 250	5 161	+3,4	+4,0
Plaine-des-Palmistes	836	1 128	1 232	1 452	1 856	2 616	3 048	+2,9	+3,1
Saint-André	4 703	5 780	7 350	9 503	13 385	17 973	20 469	+3,2	+2,6
Saint-Benoît	4 127	5 234	6 209	7 560	10 261	12 449	14 721	+2,8	+3,4
Sainte-Rose	1 129	1 206	1 381	1 615	2 050	2 355	2 542	+1,8	+1,5
Salazie	1 517	1 579	1 798	1 990	2 397	2 752	2 987	+1,5	+1,7
CIREST	13 432	16 182	19 647	24 333	32 892	42 396	48 929	+2,9	+2,9
La Réunion	91 509	115 505	140 950	176 570	238 314	314 053	348 781	+3,0	+2,1
France métropolitaine	18 261 345	21 078 323	23 717 109	26 239 240	28 692 235	32 173 904	33 943 137	+1,4	+1,1
France entière	18 524 980	21 391 907	24 090 048	26 699 958	29 305 055	32 951 565	34 800 382	+1,4	+1,1

Evolution moyenne annuelle des logements en % :

- Augmentation de plus de 1% par an
- Diminution de plus de 1% par an

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
 Date de télétransmission : 05/07/2019
 Date de réception préfecture : 05/07/2019

Les migrations résidentielles influencent la structure par âge et la taille des ménages

Classiquement en démographie, il est convenu que « le renouvellement de la population est le résultat de l'apport constant, par naissances, de nouveaux éléments dans une population et du départ concomitant, par décès, d'anciens éléments » (PRESSAT, 1979).

Toutefois, les flux migratoires à l'œuvre sur un territoire donné peuvent venir modifier parfois significativement la structure par âge de la population qui y réside et ainsi aboutir à faire évoluer la probabilité des occurrences de naissances ou de décès. Ainsi, à titre d'exemple, un territoire vieillissant rapidement du fait d'un important flux entrant de seniors, verra son taux de natalité baisser. Et à l'inverse, un territoire attractif pour les jeunes ménages au moment de la constitution de la famille, verra son taux de natalité augmenter.

La capacité d'un territoire à offrir une offre de logements adaptée et diversifiée est essentielle à son dynamisme et à la perspective du renouvellement de sa population.

Un territoire dont l'urbanisation résidentielle ne serait constituée quasiment que de grands logements et/ou que de maisons individuelles ne serait, par exemple, pas attractif pour les jeunes adultes et pourrait même engendrer le départ de la commune de certains aînés dont le logement n'apparaîtrait plus adapté à leur avancée en âge.

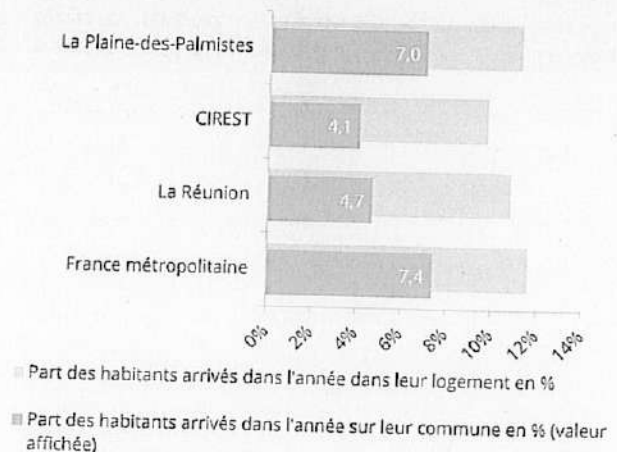
La recherche de logements adaptés à l'évolution des structures familiales est un des principaux facteurs explicatifs des mobilités observées :

- la mise en couple et/ou l'arrivée du premier ou du deuxième enfant ont tendance à générer des changements de lieux de vie pour soit accéder à un logement plus grand, soit accéder à la propriété (ou les deux) ; l'offre de logements existante et les questions de coûts du logement deviendront alors déterminantes (tout comme l'offre de transports possiblement).

- les séparations de couples vont générer des retours vers les villes-centres, en lien avec les offres de services disponibles, mais aussi avec l'offre de logements en termes de taille et de coût (les niveaux de revenus d'un couple, d'une personne seule ou d'une famille monoparentale étant différents).

La mobilité résidentielle dans l'année

Source : Insee, RP 2014



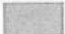
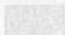

11% des habitants de la Plaine-des-Palmistes ont emménagé dans leur logement dans l'année (660 personnes), et parmi eux 62% ont changé de commune. Ainsi, les 410 habitants ayant changé de commune au cours de l'année représentent 7% de la population de la Plaine-des-Palmistes.

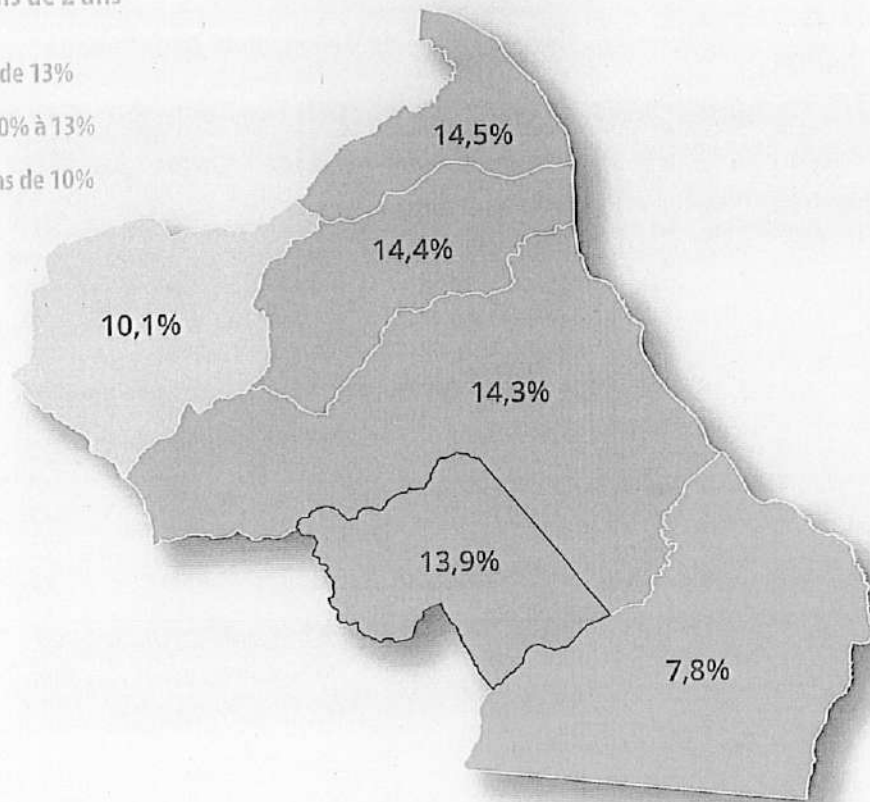
Le profil des populations ayant connu une mobilité résidentielle dans l'année diffère de celui des habitants de la Plaine-des-Palmistes. À l'image des tendances habituelles, les mobilités résidentielles concernent des populations plus jeunes que l'ensemble de la population de la Plaine-des-Palmistes : la part des 55 ans et plus n'y est que de 13% pour les personnes ayant changé de commune de résidence dans l'année et de 12% pour l'ensemble de celles ayant changé de logement, contre 22% pour l'ensemble de la population.

Cartographie de la part des emménagés récents dans leur logement

Source : Insee, RP 2014

Part des ménages étant dans leur logement depuis moins de 2 ans

-  Plus de 13%
-  De 10% à 13%
-  Moins de 10%



Dans le détail : les nouveaux arrivants dans leur logement dans l'année

Le détail des habitants ayant changé de commune ou de logement dans l'année

Source : Insee, RP 2014

Lieu de résidence 1 an auparavant	Habitants arrivés dans l'année dans leur logement	dont personnes ayant changé de commune	Part des nouveaux arrivants dans leur logement (%)	Part des nouveaux arrivants sur leur commune de résidence (%)
Bras-Panon	1 386	801	10,9	6,3
Plaine-des-Palmistes	658	410	11,2	7,0
Saint-André	5 796	2 166	10,6	3,9
Saint-Benoît	3 452	1 295	9,3	3,5
Sainte-Rose	383	200	5,8	3,0
Salazie	459	173	6,6	2,5
CIREST	12 133	5 044	9,8	4,1
La Réunion	89 867	38 762	10,8	4,7
France métropolitaine	7 356 499	4 677 820	11,6	7,4
France entière	7 540 597	4 767 771	11,6	7,3

Valeurs inférieures à celle de la CIREST

Valeurs proches de celle de la CIREST

Valeurs supérieures à celle de la CIREST

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

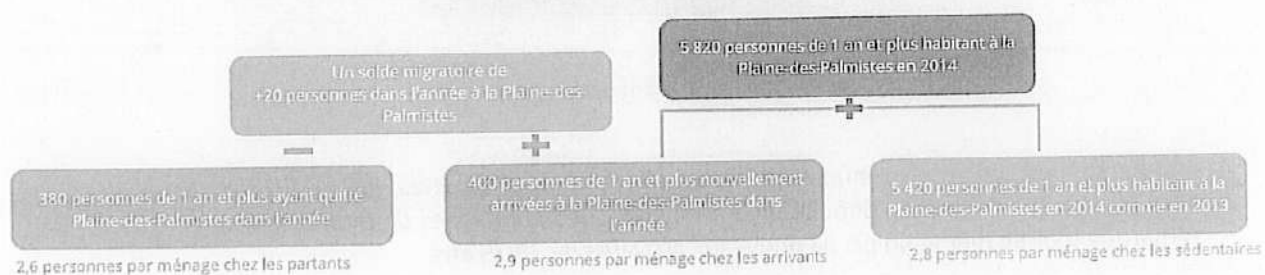
Les flux migratoires présentés ci-après sont obtenus par analyse des données de migrations communales entre 2013 et 2014. Sont étudiés ici les lieux de résidence au 1er janvier 2013 et au 1er janvier 2014, sans tenir compte des mobilités ayant pu avoir lieu entre ces deux dates.

L'ensemble des informations relatives aux caractéristiques des populations (situation familiale, statut d'occupation du logement, niveau de formation, catégorie socio-professionnelle...) concernent les situations recensées au 1er janvier 2014.

Si le recensement de la population permet de connaître les populations qui résidaient à l'étranger en 2013 et résident en 2014 sur le territoire français, l'inverse n'est pas vrai. Nous ne disposons donc pas des populations ayant quitté le territoire français pour l'étranger entre 2013 et 2014.

Les mobilités résidentielles des populations de 1 an et plus

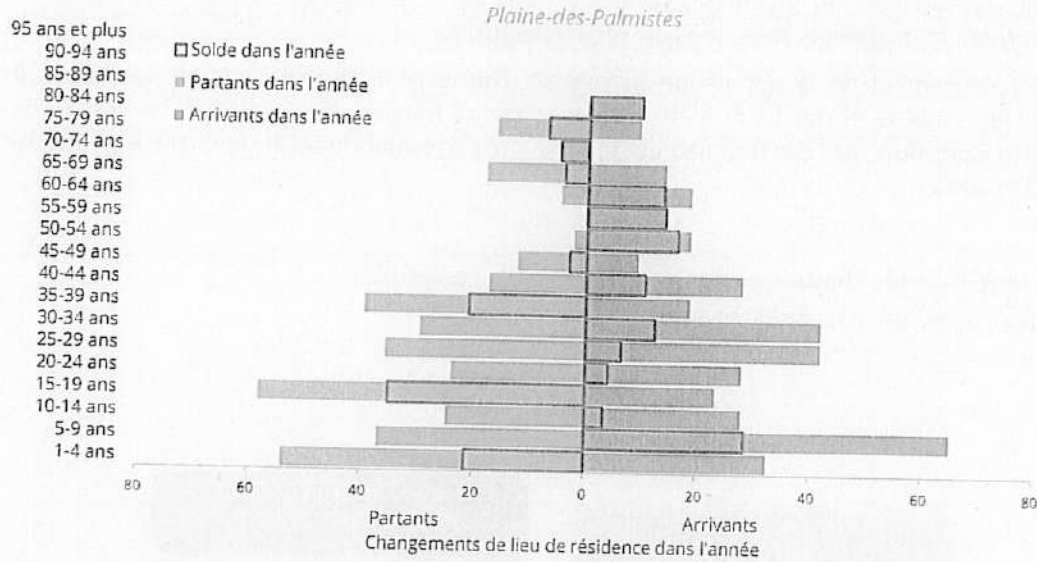
Source : Insee, RP fichiers détail 2014



Avec 380 personnes partantes dans l'année pour 400 personnes nouvellement arrivées, la Plaine-des-Palmistes présente un solde migratoire légèrement positif. La taille moyenne des ménages quittant la Plaine-des-Palmistes est inférieure à celle des nouveaux arrivants.

La pyramide des âges des mobilités résidentielles

Source : Insee, RP fichiers détail 2014

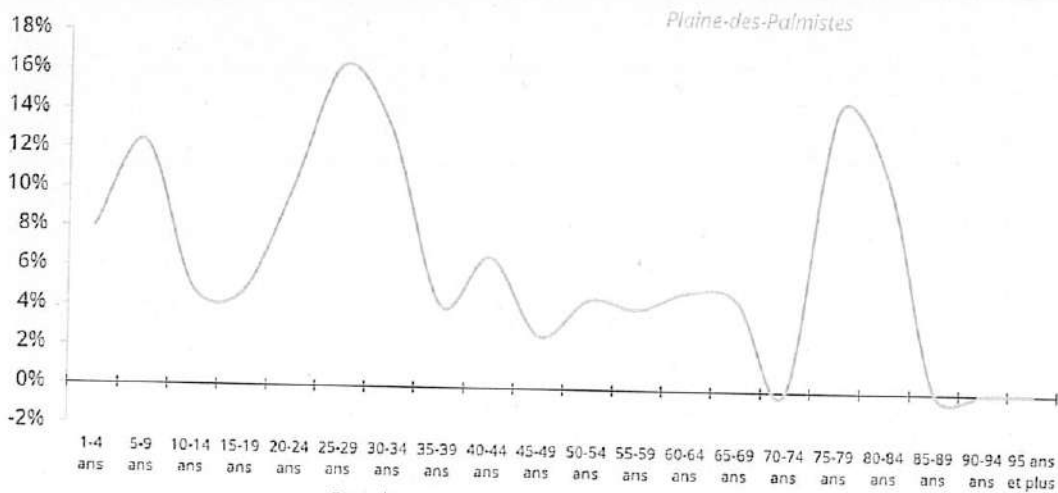


400 personnes sont nouvellement arrivées à la Plaine-des-Palmistes, (entre 2013 et 2014). Elles représentent 7% de la population. Parmi elles, 77% sont âgées de moins de 45 ans. On remarque tout de même un pic de nouveaux arrivants de 75-79 ans.

Par ailleurs, sur cette même période, 380 personnes ont quitté Plaine-des-Palmistes. 84% d'entre elles sont âgées de moins de 45 ans.

La part des nouveaux arrivants par tranche d'âge

Source : Insee, RP fichiers détail 2014

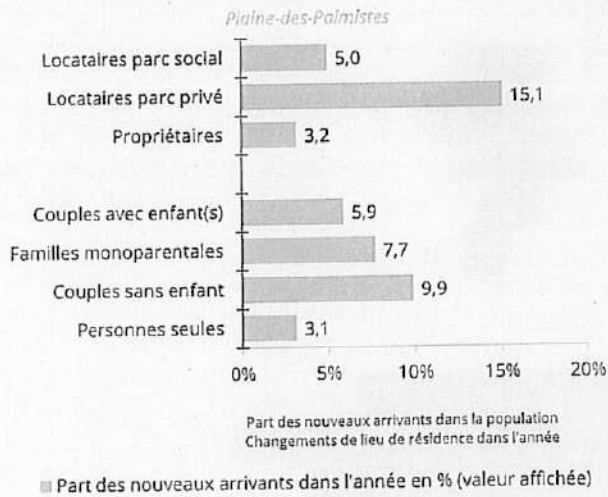


Part des nouveaux arrivants dans la population
Changements de lieu de résidence dans l'année

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
 Date de télétransmission : 05/07/2019
 Date de réception préfecture : 05/07/2019

La part des nouveaux arrivants par catégorie de ménages

Source : Insee, RP fichiers détail 2014



La part des nouveaux arrivants de la Plaine-des-Palmistes atteint 10,1% chez les 20-24 ans.

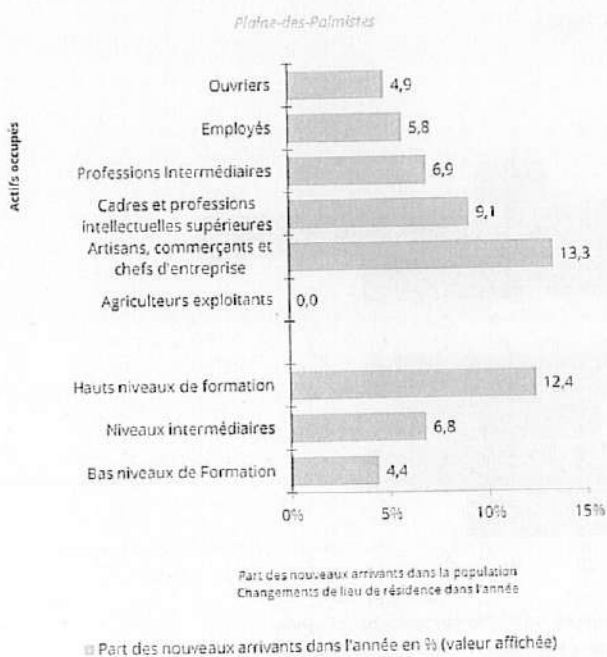
Le renouvellement de la population est maximal parmi les ménages locataires du parc privé : 15% d'entre eux n'habitaient pas à la Plaine-des-Palmistes l'année précédente.

La mobilité résidentielle, mesurée par la part des ménages nouvellement arrivés à la Plaine-des-Palmistes (part des ménages qui ne résidaient pas à la Plaine-des-Palmistes l'année précédente), concerne 3% des personnes seules, 6% des couples parentaux, 8% des familles monoparentales et 10% des couples sans enfant.

9% des cadres et professions intellectuelles supérieures actifs occupés n'habitaient pas à la Plaine-des-Palmistes l'année précédente. Ce taux est de 5% chez les ouvriers.

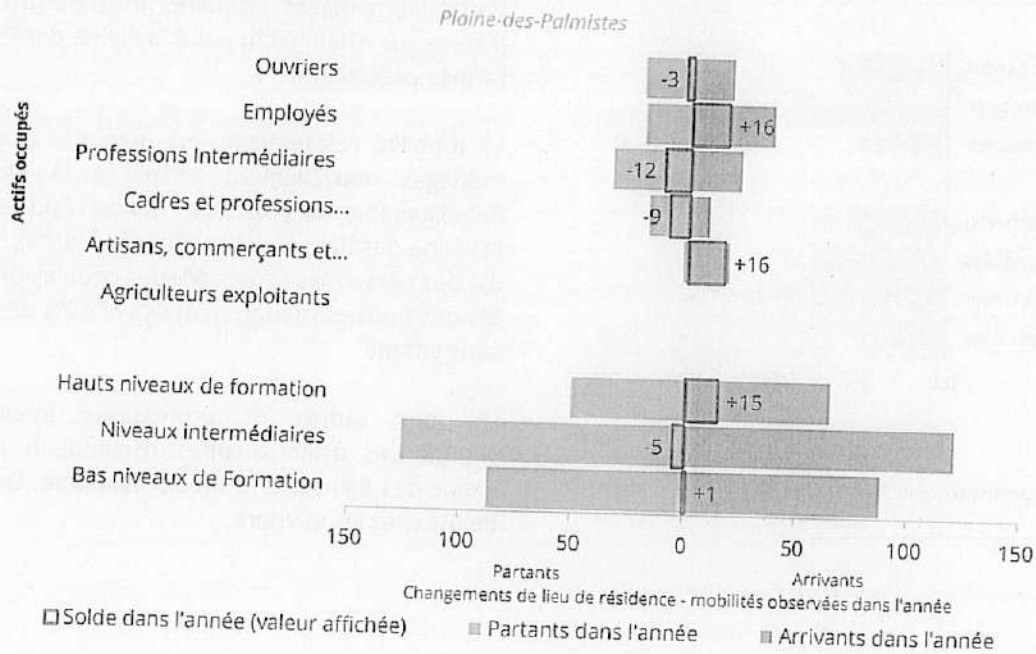
La part des nouveaux arrivants chez les 15 ans et plus

Source : Insee, RP fichiers détail 2014



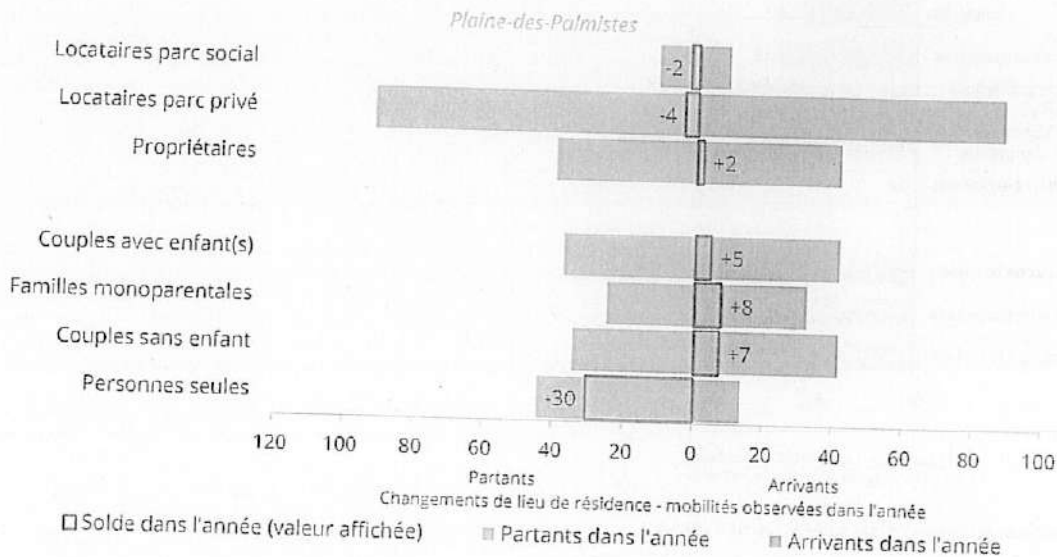
La structure des mobilités résidentielles des populations de 15 ans et plus

Source : Insee, RP fichiers détail 2014



La structure des mobilités résidentielles des ménages

Source : Insee, RP fichiers détail 2014



Globalement, dans l'année, 40 personnes seules quittent la Plaine-des-Palmistes quand 10 personnes seules arrivent. Les arrivées de couples sans enfant sont un peu plus nombreuses que les départs. C'est également le cas des couples parentaux et des familles monoparentales.

Les locataires du parc privé sont très mobiles, au final, il en arrive autant qu'il en part sur la commune. La structure par PCS nous montre que les arrivants sont souvent artisans, commerçant, chef d'entreprise. Ils ont aussi souvent de hauts niveaux de formation.

Bassins de vie de provenance et destination des populations

Source : Insee, RP fichiers détail 2014

980 personnes de 1 an et plus ayant quitté Plaine-des-Palmistes dans l'année		5 820 personnes de 1 an et plus habitant à la Plaine-des-Palmistes en 2014		400 personnes de 1 an et plus nouvellement arrivées à la Plaine-des-Palmistes dans l'année	
Bassin de vie de destination	Pop. Partie	Commune de résidence	Pop. 2014	Bassin de vie de provenance	Pop. Arrivée
Saint-Denis	81	Plaine-des-Palmistes	5 824	Saint-André	107
Saint-Benoît	62			Saint-Benoît	89
Saint-Pierre	61			Saint-Denis	79
Saint-Paul	45			Saint-Paul	37
Angoulême	22			Saint-Pierre	33
La Tour-du-Pin	16			Saint-Étienne	23
Saint-Louis	15			Lannion	9
Romilly-sur-Seine	12			La Rochelle	9
Masseube	10			Auxerre	5
Saint-Leu	10			Phalsbourg	5
L'Étang-Salé	7			Etranger	5
Saint-Joseph	5				
Ambérieu-en-Bugey	5				
Agen	5				
Bédée	4				
...					

Département de destination	Pop. Partie	Solde migratoire	Pop.	Département de provenance	Pop. Arrivée
Même département	287	Même département	+60	Même département	346
Autres départements	93	Autres départements	-40	Autres départements	56

Les populations quittant la Plaine-des-Palmistes rejoignent, le plus souvent, une commune du bassin de vie de Saint-Denis, puis des communes du bassin de vie de Saint-Benoît. La provenance des nouveaux arrivants révèle l'arrivée de 110 personnes qui résidaient l'année précédente sur le bassin de vie de Saint-André, et 90 provenant du bassin de vie de Saint-Benoît.

290 personnes quittent la Plaine-des-Palmistes dans l'année pour rejoindre une autre commune du département. Enfin 90 personnes rejoignent un autre département. Le solde migratoire est positif avec les autres communes du département : les départs vers d'autres communes du département sont moins nombreux que les arrivées.

5 habitants de la Plaine-des-Palmistes en 2014 résidaient à l'étranger l'année précédente (les informations sur les départs vers l'étranger ne sont pas disponibles).

L'occupation du parc de résidences principales varie selon la typologie des logements

La répartition des logements occupés (ou ménages) selon le statut d'occupation est un autre facteur important dans la dynamique de peuplement d'un territoire.

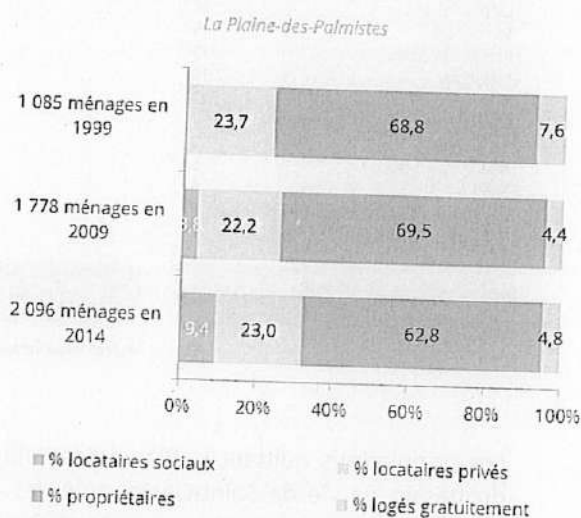
Ainsi, le rôle du logement locatif apparaît très important dans la capacité d'un territoire à renouveler sa population autrement qu'en misant sur une seule augmentation du nombre d'habitants. Car c'est en effet dans le locatif, et en particulier dans le locatif privé libre, que le turnover dans le logement est le plus important : à l'échelle de la France métropolitaine, l'ancienneté moyenne de présence dans un même logement est de 6 ans pour les ménages du locatif privé libre, de 12 ans pour ceux du locatif social et de 20 ans pour les ménages propriétaires.

Une place significative du locatif induit donc plusieurs effets majeurs : d'une part cela contribue à maintenir une certaine diversité de population (sociale et/ou générationnelle), d'autre part cela facilite les possibilités de parcours résidentiel sur la commune et enfin cela tend à favoriser un renouvellement plus rapide des différentes tranches d'âge de population.

A l'inverse, l'accession à la propriété induit plutôt un vieillissement des populations sur le territoire et donc un renouvellement démographique plus lent, sur des périodes bien plus longues.

La répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement

Source : Insee, RP 1990-2014



En 1999, 69% des résidences principales étaient occupées par des propriétaires, contre 24% par des ménages locataires du parc privé ; 8% des ménages étaient logés gratuitement.

En 2014, 63% des ménages sont propriétaires de leur logement, 23% sont locataires du parc privé et 9% du parc social.

Les logements locatifs des bailleurs sociaux

Source : Répertoire du Parc Locatif des bailleurs sociaux (RPLS) 2017

Nombre de logements locatifs des bailleurs sociaux	
La Plaine-des-Palmistes	365
CIREST	11 244
La Réunion	70 366
France métropolitaine	4 844 500




D'après les données issues du Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), la Plaine-des-Palmistes possède 365 logements sociaux. Ces données ne tiennent compte que des logements des bailleurs et non de l'intégralité des logements à loyer modéré (au sens de la loi SRU).

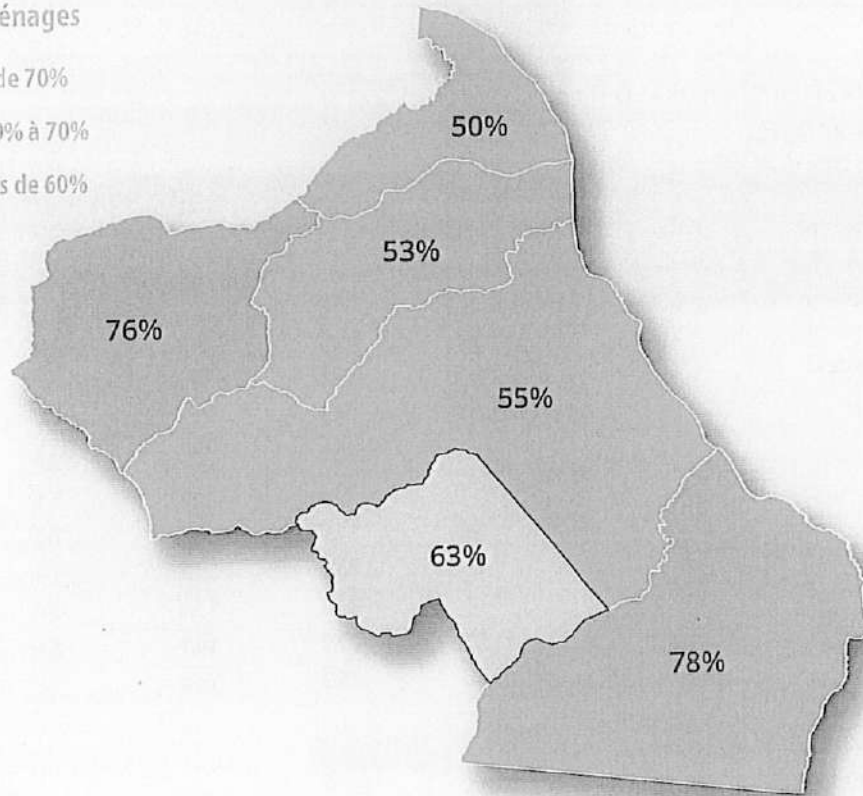
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Cartographie de la part des ménages propriétaires

Source : Insee, RP 2014

Part de propriétaires parmi les ménages

-  Plus de 70%
-  De 60% à 70%
-  Moins de 60%



Dans le détail : l'occupation du parc de logements.

Le détail de la répartition par statuts d'occupation des résidences principales

Source : Insee, RP 2014

	Statut d'occupation des résidences principales (%)				Ensemble des résidences principales
	propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement	
Bras-Panon	53,3	18,7	23,9	4,1	4 804
Plaine-des-Palmistes	62,8	23,0	9,4	4,8	2 096
Saint-André	50,3	28,8	17,6	3,3	18 890
Saint-Benoît	55,3	20,6	20,7	3,4	13 085
Sainte-Rose	77,5	10,5	6,9	5,1	2 322
Salazie	76,4	15,8	0,3	7,4	2 420
CIREST	55,6	23,2	17,3	3,8	43 616
La Réunion	51,3	29,2	15,4	4,1	312 737
France métropolitaine	57,8	25,3	14,7	2,3	28 044 628
France entière	57,6	25,3	14,7	2,4	28 766 069

Valeurs inférieures à celle de la CIREST

Valeurs proches de celle de la CIREST

Valeurs supérieures à celle de la CIREST

Le détail des statuts d'occupation des résidences principales

Source : Insee, RP 2014

	Statut d'occupation des résidences principales en nombre de logements				Ensemble des résidences principales
	propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement	
Bras-Panon	2 561	897	1 147	198	4 804
Plaine-des-Palmistes	1 317	482	197	100	2 096
Saint-André	9 510	5 434	3 328	618	18 890
Saint-Benoît	7 235	2 698	2 706	447	13 085
Sainte-Rose	1 800	245	159	118	2 322
Salazie	1 849	383	8	180	2 420
CIREST	24 272	10 138	7 545	1 661	43 616
La Réunion	160 538	91 440	48 069	12 690	312 737
France métropolitaine	16 196 311	7 089 681	4 116 378	642 258	28 044 628
France entière	16 579 754	7 277 048	4 228 247	681 020	28 766 069

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

LES MÉNAGES ET LES STRUCTURES FAMILIALES : l'influence des transformations de la société dans le territoire

Ménages et structures familiales

La famille se recompose, notamment sous l'effet d'un nombre croissant de séparations, mais cela ne signifie en rien que le principe de la vie à deux et d'avoir des enfants soit remis en cause. Le couple est plus souvent choisi que subi. En particulier, les femmes ont désormais, elles aussi, le pouvoir de mettre fin à une union. En dépit de la progression du Pacs, de moins en moins de partenaires sont liés par un contrat officiel. L'union «libre» - terme désormais un peu désuet - ne cesse de progresser : trois millions de personnes étaient concernées en 1990, contre plus de sept millions au début des années 2010, soit de 11 à 24% de l'ensemble des couples. 10% des enfants vivent dans une famille recomposée, soit deux fois plus qu'au début des années 1990.

Les couples contrôlent mieux le nombre d'enfants qu'ils ont et leur calendrier de naissance. Avec un indice conjoncturel de fécondité qui se situe à 2,4 enfants par femme, la fécondité est plus élevée à La Réunion qu'en France métropolitaine, qui elle-même a un indice haut (2,1) par rapport au reste de l'Europe. Pour l'essentiel, cela tient au fait que la conjonction maternité-emploi est moins difficile en pratique et mieux acceptée en termes de valeurs.

Les mutations de la famille sont désormais anciennes. Elles laissent plus de place aux individus, et notamment aux femmes, davantage en position d'égalité. Tout est loin d'être simple pour autant. D'abord parce qu'en pratique, du travail domestique aux choix professionnels, les hommes demeurent largement avantagés. Ensuite, parce que si les séparations constituent une forme d'émancipation, les femmes en subissent plus souvent des conséquences négatives. La monoparentalité en particulier est devenue une question sociale majeure : de nombreuses femmes se retrouvent alors en difficulté.

Ces recompositions sont pour partie à l'origine de la progression de la part de personnes vivant seules, associées au vieillissement de la population conjugué au maintien des écarts d'espérance de vie et l'allongement d'une période en solo chez les jeunes adultes. Vivre seul peut être un choix, ce peut être aussi une contrainte.

pour ceux qui, notamment, disposent des réseaux sociaux les moins étendus.

L'action publique locale doit prendre en compte les besoins existants. On pense bien sûr à l'action en direction de la petite enfance – en partenariat avec d'autres acteurs -, qui est essentielle pour les familles et en particulier les femmes. Faute de possibilité d'accueil (crèches, haltes-garderies notamment), un grand nombre de ces dernières - notamment des milieux populaires - se retire du marché du travail et y sacrifie une part de leur autonomie. Au-delà, l'offre périscolaire, l'offre d'activités de loisirs ou d'équipements, les actions de soutien à la parentalité ou de médiation familiale constituent tout autant des éléments qui contribuent à favoriser la qualité de vie des familles, leur intégration sociale.

Une attention particulière aux familles monoparentales peut être nécessaire afin d'aider ces parents seuls à concilier vie familiale et vie professionnelle. Les familles monoparentales ne constituent pas une problématique en soi. Elles ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives. Elle accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée. La collectivité a les moyens de soutenir activement ces familles, par exemple au travers d'une facilité d'accès aux équipements, de la mise en place d'une tarification adaptée, etc.

La politique du logement est également au cœur de la question. Faute d'offre pour les familles à un prix raisonnable, le cœur de certaines villes a perdu une partie de celles qui n'avaient plus les moyens d'y rester. La situation est complexe, car le logement social ne peut jouer à lui seul le rôle d'équilibre. Si la mixité sociale est un enjeu pour les territoires, il ne faudrait pas oublier la mixité des formes familiales : les deux problématiques se complètent. La fragilité des unions et la complexité croissante des compositions familiales modifient pour partie les besoins en matière de logement.

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2009-2014)
Ménages	2 096	
	ménages	+17,9%
	43 616	+13,8%
Personnes seules	21,4%	
	des ménages (448)	+34,0%
	21,2%	+34,7%
Familles avec enfant(s)	54,4%	
	des ménages (1 139)	+14,8%
	60,6%	+6,7%
Couples avec enfant(s)	64,3%	
	des familles (672)	+0,5%
	62,3%	-3,0%
Familles monoparentales	35,7%	
	des familles (374)	+42,4%
	37,7%	+16,3%
Familles nombreuses	25,4%	
	des familles (266)	+14,8%
	24,7%	-4,1%

NB : En orange, valeurs de la CIREST

Une famille monoparentale est constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s). L'adulte est dans 90% des cas la mère. Par « enfant » on entend les personnes à charge âgées de moins de 25 ans. On ne considère que les enfants célibataires.

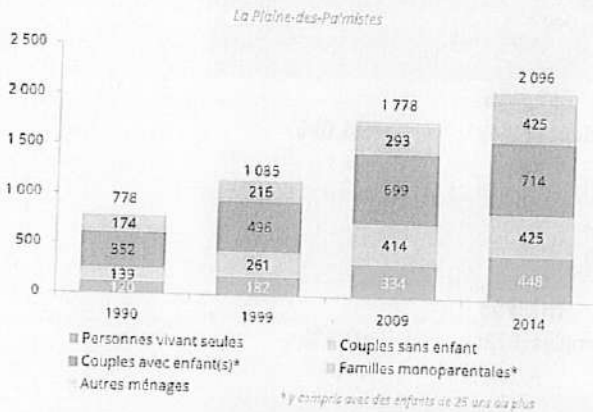
Une famille nombreuse est une famille comprenant au moins trois enfants de moins de 25 ans.

La diminution du nombre de personnes par foyer est le signe d'une évolution de la structure des ménages

Ménages - Familles

La composition des ménages

Source : Insee, RP 1990-2014



En 2014, parmi les 2 100 ménages (l'ensemble des occupants d'un même logement) de la Plaine-des-Palmistes, 1 140 sont composés d'une famille (un ménage constitué d'au moins un adulte avec au moins un enfant), soit 54% des ménages. Parmi eux, 710 sont des couples avec enfant(s) (y compris avec enfants de 25 ans ou plus), soit 34% des ménages et 420 sont des familles monoparentales (20% des ménages). Concernant les ménages sans enfant de la Plaine-des-Palmistes, 21% sont composés d'un adulte seul (soit 450 personnes vivant seules) et 20% d'un couple sans enfant (420 ménages).

Entre 2009 et 2014, le nombre total de ménages a augmenté de 18%, soit 320 ménages de plus en 5 ans. Dans le détail par type de ménages, l'évolution du nombre de personnes seules a été de +34% sur la même période (+110 personnes) et celle des familles avec enfant(s) de +15% : +2% pour les couples avec enfant(s) (+10 ménages) et +45% pour les familles monoparentales (+130 ménages).

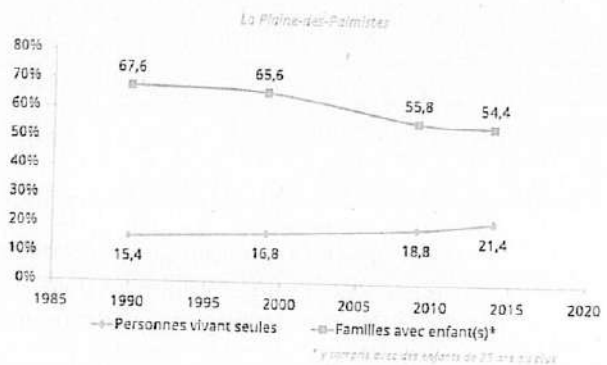
Globalement, la proportion de familles avec enfant(s) parmi l'ensemble des ménages a tendance à diminuer sur le territoire national et ce, pour trois raisons majeures. D'une part, le vieillissement de la population induit une augmentation de la part des couples sans enfant et des personnes seules parmi l'ensemble des ménages, au détriment de celle des familles. D'autre part, le nombre toujours croissant

de séparations augmente la proportion de personnes seules (souvent les pères) parmi les ménages et diminue celle des familles en couple. Enfin, le phénomène de décohabitation (dans le sens où les enfants quittent le foyer) contribue également à la baisse de la part des familles parmi l'ensemble des ménages, au profit de celle des personnes seules ou des couples sans enfant.

Autrement dit, la proportion de personnes seules parmi les ménages sera d'autant plus importante sur un territoire que ce dernier sera vieillissant et/ou attractif pour les personnes seules.

Les personnes vivant seules et les familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 1990-2014



Depuis le début des années 90, la part de personnes seules augmente et le poids des familles avec enfant(s) diminue.

Entre 2009 et 2014, la part de personnes vivant seules parmi les ménages a augmenté passant de 19% à 21% ; dans le même temps, l'évolution de la part de familles avec enfant(s) est passée de 56% en 2009 à 54% en 2014.

L'isolement résidentiel ne témoigne que partiellement de l'isolement social

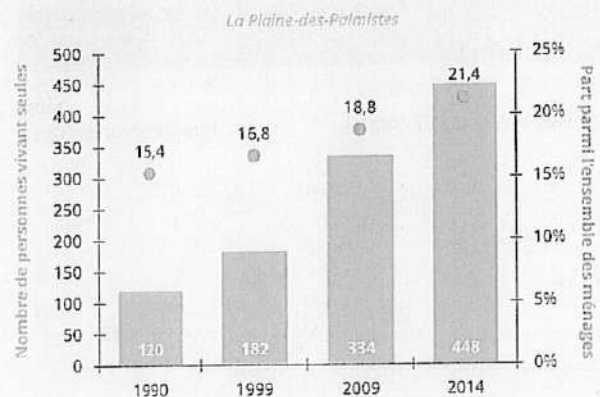


L'isolement est une problématique singulière qui renvoie à une multiplicité de notions qui se télescopent : isolement résidentiel, isolement social (ou relationnel), sentiment de solitude. Les données locales issues de la statistique publique nous permettent assez aisément de prendre la mesure de l'isolement résidentiel. Elles ne disent cependant rien de l'isolement social et encore moins de l'étendue du sentiment de solitude dans la population.

Compte tenu de cette réalité, l'éclairage statistique offert ici s'appuie sur les personnes vivant seules dans leur logement. Il faut garder à l'esprit que vivre seul dans son logement ne renvoie pas nécessairement à une situation d'isolement social ou de solitude. A l'inverse, certains individus peuvent ne pas être dans une situation d'isolement résidentiel et souffrir d'isolement social, à l'instar des monoparents.

Les adultes vivant seuls

Source : Insee, RP 1990-2014



Parmi les 2 100 ménages de la Plaine-des-Palmistes recensés en 2014, 450 sont composés d'une seule personne. Entre 2009 et 2014, le nombre de ménages d'une personne a augmenté de 34%, soit 114 ménages de plus. Quant à la part de ménages composés d'une personne, elle a augmenté de 2 points, passant de 19% à 21%.

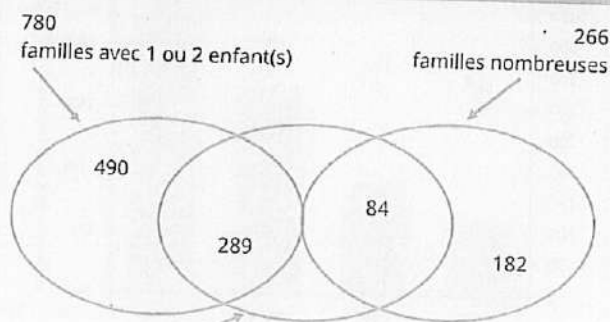
Parmi les familles, la typologie évolue également

Les structures familiales

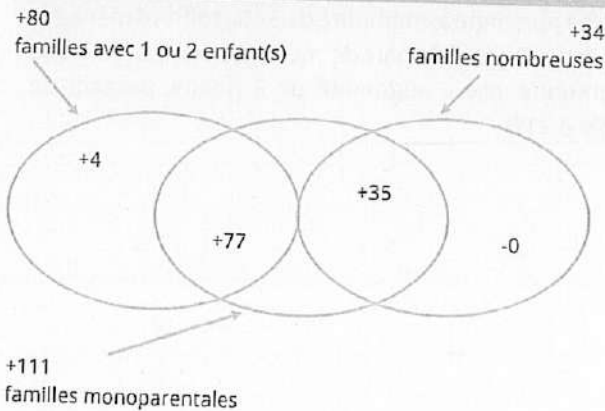
Source : Insee, RP 2009-2014

La Plaine-des-Palmistes

Situation en 2014 des 1 046 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans



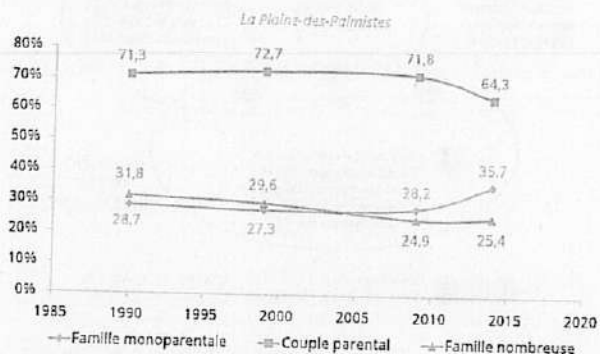
Evolution des familles entre 2009 et 2014 (+115 familles)



En 2014, 1 050 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans sont recensées au sein du territoire d'étude, dont 780 familles avec 1 ou 2 enfants (75%) et 270 familles nombreuses (3 enfants ou plus) (25%). Entre 2009 et 2014 on compte au total 115 familles de plus : +80 familles avec 1 ou 2 enfants et +34 familles nombreuses. Concernant l'ensemble des familles monoparentales, soit 370 en 2014, on en recense 111 de plus qu'en 2009.

Le type de familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 1990-2014



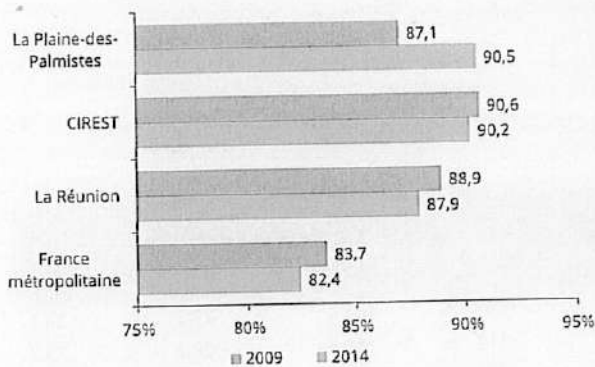
Depuis le début des années 90, la part de familles monoparentales augmente, le poids des couples parentaux diminue et la part de familles nombreuses diminue.

Entre 2009 et 2014, la part de familles monoparentales a fortement augmenté passant de 28 à 36%, soit 8 points de plus en 5 ans. La commune suit la tendance départementale dans la hausse du nombre de divorces. Dans le même temps, l'évolution des couples parentaux a été de -8 points, passant de 72% en 2009 à 64% en 2014. Enfin, la part de familles nombreuses est restée stable autour de 25%.

La statistique locale ne permet pas de dénombrer les familles recomposées. Pour autant, il est possible de proposer une estimation au regard des données métropolitaines. 880 familles avec enfant(s) de moins de 18 ans sont recensées dans le territoire d'étude en 2014. 64% sont des couples avec enfant(s) (560 familles) et 36% sont des familles monoparentales (320 familles). D'après les valeurs observées sur l'ensemble du territoire métropolitain, il est possible d'estimer que 7% des familles avec enfant(s) mineurs de la Plaine-des-Palmistes sont des familles recomposées et 56% des familles dites «traditionnelles». Au sein des familles recomposées, la présence d'enfant(s) né(s) de l'union actuelle concerne un peu plus de la moitié d'entre elles. Ainsi, on peut estimer qu'environ 10% des familles recomposées des-Palmistes sont des familles recomposées.

Les femmes monoparents

Source : Insee, RP 2009-2014



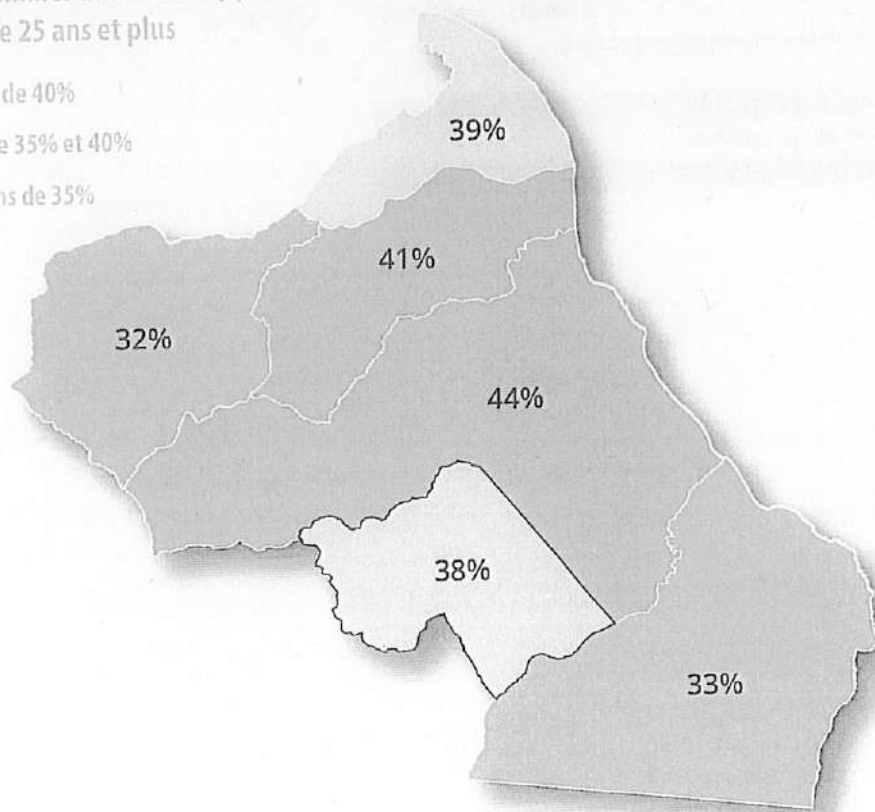
Parmi l'ensemble des familles monoparentales (y compris avec enfant(s) de 25 ans et plus) de la Plaine-des-Palmistes, 400 sont des familles où le monoparent est une femme. Entre 2009 et 2014, la part de femmes parmi les monoparents a augmenté, passant de 87% à 91%. Pour comparaison, en 2014, la part de femmes monoparents de la CIREST est de 90%, celle de La Réunion de 88% et celle de la France métropolitaine de 82%.

Cartographie des familles monoparentales au sein des familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 2014

Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) y compris de 25 ans et plus

- Plus de 40%
- Entre 35% et 40%
- Moins de 35%



Dans le détail : les familles monoparentales

Les familles monoparentales dans chaque territoire

Source : Insee, RP 2009-2014

	Nombre de familles monoparentales*		Evolution des familles monoparentales 2009-2014		Part parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) en %	
	2009	2014	Nombre	%	2009	2014
Bras-Panon	662	929	+267 ▲	+40,4	29,2	38,1
Plaine-des-Palmistes	262	374	+111 ▲	+42,4	28,2	35,7
Saint-André	3 581	4 035	+454 ▲	+12,7	34,3	37,4
Saint-Benoît	2 574	2 909	+335 ▲	+13,0	38,2	41,5
Sainte-Rose	329	365	+36 ▲	+10,9	25,5	29,9
Salazie	304	360	+56 ▲	+18,4	22,9	28,3
CIREST	7 713	8 972	+1 259 ▲	+16,3	33,6	37,7
La Réunion	51 955	57 041	+5 086 ▲	+9,8	34,1	37,4
France métropolitaine	1 925 546	2 108 099	+182 553 ▲	+9,5	21,6	23,3
France entière	2 060 821	2 251 766	+190 945 ▲	+9,3	22,2	24,0

* uniquement avec des enfants de moins de 25 ans

Valeurs inférieures à celle de la CIREST

Valeurs proches de celle de la CIREST

Valeurs supérieures à celle de la CIREST

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE : un défi et une question sociale majeure

La moitié des moins de trois ans n'ont pas de place d'accueil

Près d'un tiers (32%) des 40 000 enfants de moins de trois ans de La Réunion dispose théoriquement d'une place dans l'un des différents modes d'accueil formels (crèche, assistante maternelle, école maternelle et emploi à domicile) selon l'Observatoire statistiques et études de la Caf de La Réunion (données 2016), un chiffre bien inférieur à celui de la France métropolitaine (56%). C'est une capacité d'accueil qui est tout de même en hausse depuis 2013. Un chiffre «théorique» car pour être gardé toute la journée un enfant peut avoir besoin de deux places (école maternelle + assistante maternelle par exemple) : la capacité réelle est inférieure.

La moitié de ces enfants accueillis le sont en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) (15%), qui offrent d'ailleurs les trois quarts des nouvelles places pour les enfants. Les enfants sont ensuite accueillis par les assistant(e)s maternel(le)s (11%), qui est le premier mode de garde en métropole ; puis par l'école maternelle (5%) ; enfin, les salariés à domicile pour 2% des enfants de moins de trois ans. La capacité d'accueil dépend cependant de la commune, les places étant en effet recentrées dans le Nord et l'Ouest du département.

Les 286 EAJE présents à La Réunion ont accueilli en 2016 près de 10 400 enfants de moins de trois ans. La Caf note une hausse du nombre de places chez une d'assistante maternelle (+2,6% entre 2015 et 2016) pour atteindre 4 400 places en 2016. Un peu plus de 3 000 enfants ont été gardés chez une assistante maternelle sur l'année 2016 (+11% sur un an).

Cependant, pour l'année 2016, la Caf enregistre 7 200 enfants (de moins de 6 ans) sur liste d'attente pour une place en EAJE. Faute de solution d'accueil pour les jeunes enfants, une part des femmes persiste à ne pas pouvoir avoir accès au marché du travail ou doit se contenter d'emplois à temps partiel.

Ainsi, en France, 40% des mères de famille nombreuse occupent un emploi, contre 75% des femmes en couple avec un seul enfant. Près des trois quarts des parents actifs à temps complet ayant des enfants en bas âge doivent travailler de façon décalée¹, selon la Cnaf (rapport 2013).

Le manque de places d'accueil collectif pénalise surtout les parents les moins fortunés, ce mode de garde restant le moins onéreux (hors famille). Pour un couple qui perçoit deux Smic (2 200 euros), le reste à charge mensuel est, selon les données 2013 de la Cnaf, de l'ordre de 120 euros par mois, soit 2,2 fois moins qu'une assistante maternelle (255 euros). Les femmes les moins qualifiées s'arrêtent plus souvent de travailler : 90% des enfants dont les parents appartiennent aux 20% des revenus les plus bas sont gardés par leurs parents, contre 30% des enfants des 20% les plus riches.

¹ Ils travaillent sur les mêmes plages horaires durant moins de la moitié de la période standard.

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2000-2016)
Naissances domiciliées (2016)	101 naissances	+48,5%
	2 228	-8,6%
		Evolution (2009-2014)
Enfants de moins de 3 ans de la population (260)	4,4%	+0,4%
	4,8%	-6,7%
Moins de 3 ans en famille monoparentale	42,6% des 0-3 ans (93)	+207,1%
	39,9%	+7,9%
Moins de 3 ans dont tous les parents sont actifs	31,9% des 0-3 ans (70)	+2,4%
	26,8%	+2,9%
Femmes à temps partiel des femmes salariées (267)	38,9%	+53,6%
	29,2%	+20,2%

NB : En orange, valeurs de la CIREST

Les statistiques annuelles, concernant les naissances domiciliées, sont élaborées par l'Insee à partir des bulletins statistiques de l'état civil. Le lieu de l'événement est celui du domicile de la mère.

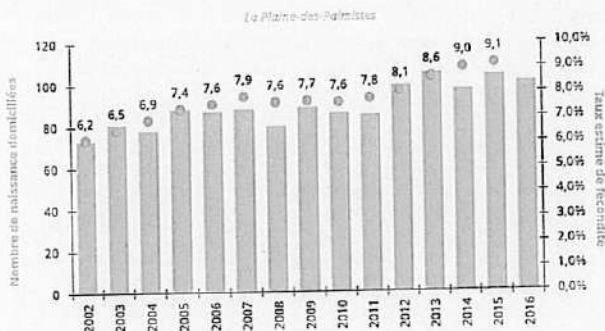
Le taux estimé de fécondité est le rapport entre la moyenne des naissances au cours des trois dernières années et la population féminine âgée de 15 à 44 ans (en âge d'avoir des enfants). Il diffère de l'indice conjoncturel de fécondité de l'Insee.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

L'évolution des effectifs de jeunes enfants reflète le dynamisme démographique du territoire

Les naissances domiciliées et le taux estimé de fécondité

Sources : Insee, Etat-civil 2000-2016 & RP 2014



100 naissances domiciliées sont dénombrées en 2016 pour la Plaine-des-Palmistes. Sur la période 2002-2016, il y a eu en moyenne 90 naissances par an. Avec 100 naissances observées par an en moyenne entre 2014 et 2016, le taux estimé de fécondité de la Plaine-des-Palmistes est de 9 enfants pour 100 femmes en âge d'avoir des enfants (15-44 ans) en 2015.

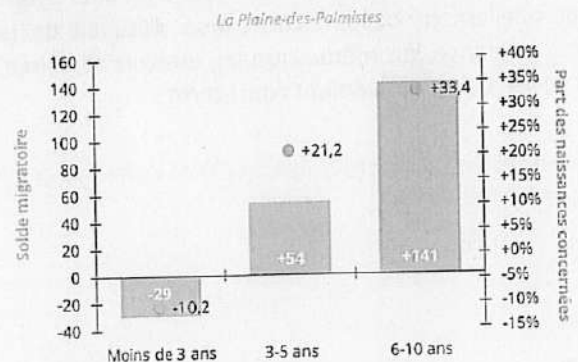
Note : compte tenu du faible nombre de naissances et pour éviter les trop fortes fluctuations d'une année sur l'autre nous calculons une moyenne sur trois années glissantes. Ainsi, le taux estimé de fécondité affiché en 2014 est la moyenne de 2013, 2014 et 2015.

Le nombre de naissances domiciliées enregistré sur un territoire est lié à la présence de femmes en âge d'avoir des enfants parmi la population ainsi qu'aux caractéristiques de ces femmes. En effet, le nombre de naissances sera plus élevé sur un territoire à forte présence d'actives ou de jeunes trentenaires parmi les femmes en âge d'avoir des enfants que sur un territoire à forte présence de jeunes quadragénaires ayant déjà eu leurs enfants pour certaines, ou à forte présence de populations étudiantes parmi les femmes. Le taux estimé de fécondité est le reflet de ce plus ou moins grand potentiel de naissances au regard des caractéristiques des femmes en âge d'avoir des enfants.

L'évolution dans le temps du nombre de naissances va surtout dépendre du renouvellement – ou pas – de ces populations de femmes sur le territoire.

Le solde migratoire des enfants de moins de 11 ans selon la classe d'âge

Sources : Insee, Etat-civil 2003-2013 & RP 2014



En 2014, les 260 enfants de moins de 3 ans de la Plaine-des-Palmistes (qui sont donc nés entre 2011 et 2013) sont moins nombreux que les naissances domiciliées observées sur la période 2011-2013 : -30 enfants. Pour les enfants de 3-5 ans, en 2014 on recense 50 enfants de plus que les naissances observées entre 2008 et 2010. Enfin, concernant les enfants de 6-10 ans, ils sont plus nombreux que les naissances observées sur la période 2003-2007 : +140 enfants.

Le solde migratoire des enfants reflète l'attractivité d'un territoire pour les familles avec enfants. Sur beaucoup d'agglomérations on retrouve schématiquement un solde migratoire négatif sur la ville centre, qui voit les familles quitter la commune pour s'installer dans sa périphérie, avec à contrario un solde positif sur les communes situées en 1ère ou 2ème couronne et qui attirent des familles désireuses de trouver un logement plus adapté à l'évolution de la taille de la famille ou plus conforme à leurs aspirations (accès à la propriété, ...).

Les mobilités résidentielles des familles sont courantes, l'agrandissement de la famille est un des facteurs qui poussent les français à déménager. De fait, un enfant né domicilié sur un territoire n'entrera pas forcément à l'école sur ce même territoire et ne fera pas forcément toute sa scolarité dans le même

Accusé de réception en préfecture
074 2 197 40065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

groupe scolaire ou sur la même commune. De même que les enfants scolarisés sur un territoire n'y sont pas forcément nés et n'y ont pas forcément grandi. Dès lors, il devient difficile de concevoir des politiques de « parcours de la jeunesse » allant de la petite-enfance à l'âge de l'acquisition de leur autonomie par les jeunes à une échelle territoriale qui soit trop réduite.

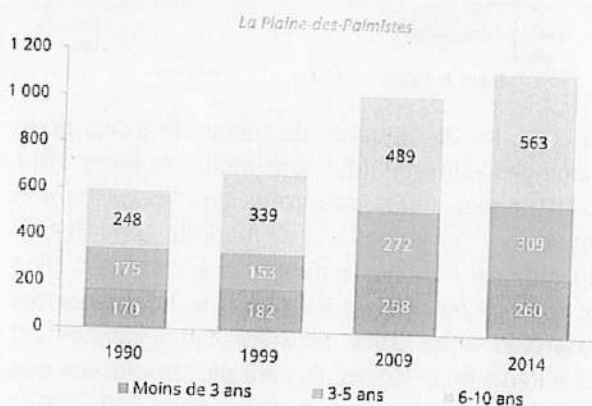
L'importance des mobilités résidentielles des familles avec de jeunes enfants montre aussi qu'à lui seul, l'indicateur du nombre de naissances n'est pas suffisant pour anticiper les effectifs d'enfants ayant potentiellement besoin d'un mode d'accueil de la petite-enfance, de même que les effectifs scolaires, et ce même à relativement court terme.

La prise en compte de ces deux paramètres – mobilité des familles et perspectives de développement du parc de logement – est indispensable pour se donner une vision prospective de l'évolution des effectifs d'enfants nécessaire à l'anticipation des besoins en équipements et services aux familles et à leur pérennité.

Petite enfance

Le nombre d'enfants de moins de 11 ans selon la classe d'âge

Source : Insee, RP 2014



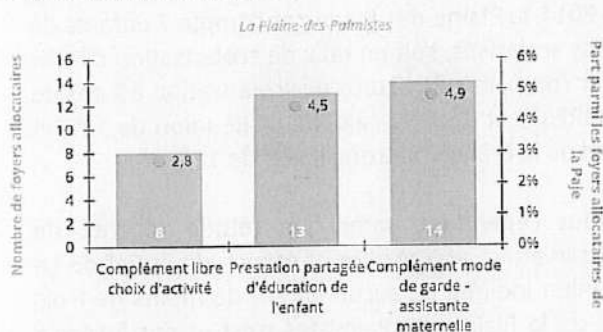
En 2014, la Plaine-des-Palmistes compte 1 130 enfants de moins de 11 ans, soit 260 enfants de moins de 3 ans, 310 de 3-5 ans et 560 de 6-10 ans. Parmi l'ensemble de la population, la part d'enfants de moins de 3 ans est de 4%, celle des 3-5 ans de 5% et celle des 6-10 ans de 9%. Entre 2009 et 2014, le nombre d'enfants de moins de 11 ans est passé de 1 020 à 1 130 (soit +11%).

L'évolution des nombres d'enfants sur les territoires dépend surtout des tendances migratoires qui vont permettre ou non le renouvellement des populations en place, et de l'évolution du nombre de logements. La construction de nouveaux logements peut attirer des familles ayant déjà des enfant(s) ou projetant d'en avoir, et ce en nombre plus ou moins suffisant pour renouveler ou non les effectifs d'enfants ou encore les augmenter.

Le choix des modes d'accueil des jeunes enfants et l'offre d'accueil dans le territoire

La part de foyers allocataires du complément de libre choix d'activité, de la prestation partagée d'éducation de l'enfant et du complément de mode de garde assistante maternelle de la Paje

Source : Cnaf, 31/12/2016



Fin 2016, le choix par les parents d'une cessation ou d'une réduction d'activité pour s'occuper de leur(s) enfant(s) en bénéficiant du CLCA concerne 8 foyers allocataires de la Plaine-des-Palmistes (soit 3% des foyers allocataires de la Paje). Par ailleurs, 13 foyers allocataires bénéficient de la PreParE (qui remplace le CLCA depuis le 1er janvier 2015), soit 5% des foyers allocataires de la Paje. Parallèlement, le recours des familles à la garde de l'enfant par une assistante maternelle concerne 14 foyers allocataires (soit 5% des foyers allocataires de la Paje).

Les parents qui font le choix de cesser de travailler ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant bénéficient à ce titre d'une prestation compensatoire de la Caf (Paje CLCA à taux plein ou Paje CLCA à taux partiel). Lorsqu'il y a recours au congé parental celui-ci a le plus souvent été voulu par la famille, mais dans certains cas c'est un choix contraint faute de n'avoir pu trouver un mode d'accueil adapté à ses besoins. Le choix du congé parental entraîne une diminution des ressources financières du foyer, le montant de la PAJE versée étant inférieur à celui du salaire qui serait perçu sinon.

La part des enfants gardés par leur(s) parent(s) ne se résume pas à celle des bénéficiaires de la Paje CLCA puisque les parents qui ne travaillaient pas avant

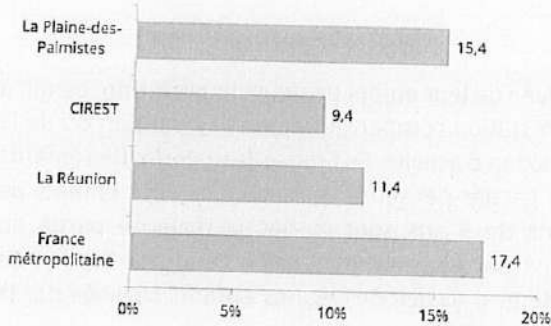
l'arrivée de leur enfant ne peuvent prétendre de fait à la prestation compensatoire de la cessation ou de la réduction d'activité. En France, la majorité des enfants sont gardés par leur(s) parents (61% des enfants de moins de 3 ans sont gardés la majeure partie du temps par leurs parents selon l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants réalisée par la Drees en 2013).

Les parents qui se tournent vers un mode d'accueil individuel (le plus souvent une assistante maternelle indépendante mais aussi une garde à domicile ou un accueil en micro-crèche non financée par la PSU) bénéficient de la Paje Mode de garde. L'organisation de la garde des enfants peut s'appuyer sur la combinaison de différents modes d'accueil. Ainsi une famille peut bénéficier à la fois de la Paje CLCA et de la Paje mode de garde si l'enfant est gardé à temps partiel par ses parents et le reste du temps par une assistante maternelle.

Les disparités géographiques de recours aux différents modes d'accueil sont importantes. Bien évidemment les caractéristiques de l'offre locale d'accueil en sont des déterminants importants (répartition offre collective / offre individuelle, offre de places en très petite section de maternelle...). D'autres facteurs inhérents aux caractéristiques des familles entrent en ligne de compte tels que le niveau de revenus des familles ou le nombre d'enfants de la famille.

Le nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans

Sources : Cnaf, 31/12/2015 & Insee, RP 2014



Fin 2015, la Plaine-des-Palmistes compte 1 établissement d'accueil du jeune enfant proposant 40 places, soit 15 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

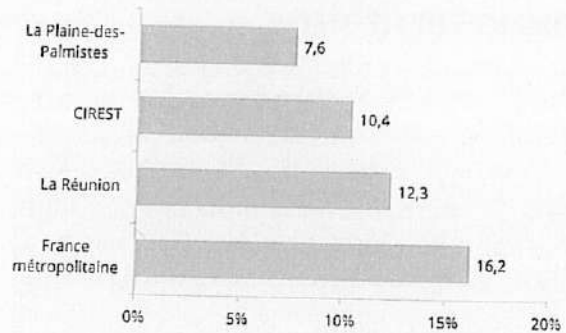
Le nombre de places en EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) comprend les places en accueil collectif (y compris les micro-crèches financées par la prestation unique Caf) de même que les places en crèches familiales. Une place d'accueil pouvant être occupée par plusieurs enfants (contrats d'accueils à temps partiel, renouvellement de la population accueillie) le nombre total d'enfants accueillis est généralement nettement supérieur à celui des places offertes.

Le taux d'équipement rapporte le nombre de places au nombre d'enfants de moins de 3 ans. Si les EAJE municipaux accueillent généralement en priorité les enfants domiciliés sur la commune, les établissements privés (micro-crèches, crèches d'entreprises) accueillent le plus souvent les enfants sans conditions de lieu de résidence. De fait, l'offre d'EAJE à laquelle peuvent prétendre les familles est à considérer au delà du territoire communal.

L'offre en EAJE est souvent plus développée sur les villes les plus importantes des agglomérations que sur les petites communes périurbaines ou les communes rurales qui présentent en revanche des taux d'équipement en places d'accueil chez les assistantes maternelles indépendantes élevés.

Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans

Source : Insee, RP 2014



En 2014, la Plaine-des-Palmistes compte 7 enfants de 2 ans scolarisés, soit un taux de scolarisation de 8%. Pour comparaison, le taux de scolarisation à 2 ans de la CIREST est de 10%, celui de La Réunion de 12% et celui de la France métropolitaine de 16%.

Il faut cependant noter que l'étude récente de l'Observatoire statistiques et études de la Caf de La Réunion indique qu'aucun enfant de moins de trois ans de la Plaine-des-Palmistes n'est inscrit à l'école public ou privé pour l'année scolaire 2016-2017 (source : Académie de la Réunion).

Le taux de scolarisation des enfants est très changeant d'une année à l'autre dans des communes qui ont de petits effectifs d'enfants de moins de trois ans. De plus, la comparaison des taux de scolarisation à deux ans entre les territoires est délicate. Les écarts peuvent évidemment révéler une plus ou moindre grande propension des familles à y avoir recours, mais ils vont aussi être influencés par l'offre. En effet, l'accueil des enfants de moins de 3 ans se fait en fonction des possibilités de places et est inégale selon les territoires.

Depuis le début des années 2000, le taux de scolarisation des enfants de deux ans à l'école publique diminue sensiblement en France. Dans les années 90 il est resté stable autour de 35%, pour atteindre 11% en 2011. C'est un des facteurs qui a généré de la tension entre l'offre et la demande d'accueil.

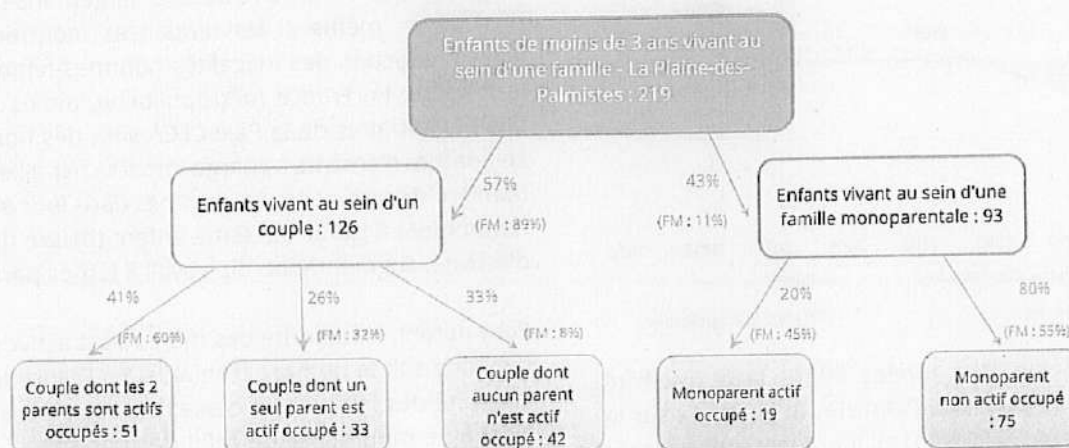
Les études nationales tendent à montrer que scolariser un enfant à deux ans plutôt qu'à 3 n'a pas d'incidence significative sur son parcours scolaire et ses chances de réussite. Toutefois la scolarisation précoce peut être un levier pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille a des difficultés de culture scolaire pour des raisons linguistiques.

Accusé de réception en préfecture
074-210740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception en préfecture : 05/07/2019

Les transformations des structures familiales modifient les besoins en mode d'accueil

Les enfants de moins de 3 ans selon le type de famille et l'activité des parents

Source : Insee, RP 2014



FM = France métropolitaine

57% des enfants de moins de 3 ans de la Plaine-des-Palmistes vivent avec leurs deux parents, soit 130 enfants. Cette proportion, comme dans les autres départements d'Outre mer, est bien moins élevée que la moyenne métropolitaine. Ainsi, 43% des enfants de moins de 3 ans vivent au sein d'une famille monoparentale (soit 90 enfants) : le risque de précarité sociale et économique est plus élevé pour ces enfants vivant avec un parent isolé.

70 enfants de moins de 3 ans ont tous leurs parents (en couple ou monoparent) qui travaillent et par conséquent ont peut-être plus que d'autres besoin d'être pris en charge, que le mode de garde soit institutionnel, de voisinage, familial... Cela concerne 41% des enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille composée d'un couple (bi-activité des parents) et 20% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale.

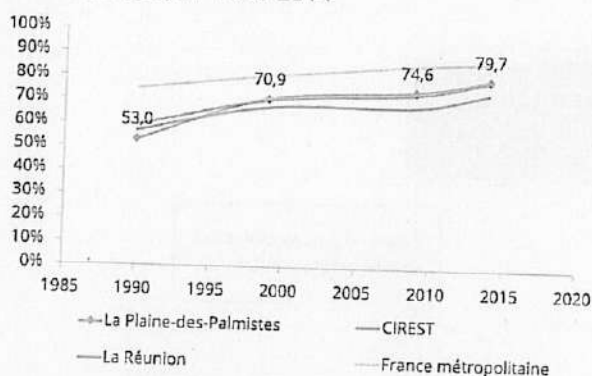
120 enfants n'ont aucun de leurs parents en emploi : ils représentent 33% des enfants de moins de 3 ans vivant avec leurs deux parents et 80% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale. Une situation de non emploi chez les parents est facteur de risque pour eux et pour leurs enfants, sur un plan monétaire mais aussi social.

Deux autres paramètres sont à considérer pour une évaluation du besoin : la part des femmes travaillant à temps partiel (39% pour la Plaine-des-Palmistes contre 28% en moyenne métropolitaine) et la proportion d'actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résidant dans le territoire mais n'y travaillant pas (53% pour la Plaine-des-Palmistes). Ces deux proportions donnent une indication sur la disponibilité des parents pour s'occuper de leur(s) enfant(s) et permettent d'approcher les besoins en mode de garde.

L'activité des femmes est l'un des facteurs déterminant les besoins en modes d'accueil

Le taux d'activité des femmes de 25-54 ans

Source : Insee, RP 1990-2014



Depuis le début des années 90, le taux d'activité féminin de la Plaine-des-Palmistes augmente ; sur la période récente (2009-2014), il a augmenté passant de 75% à 80%. En comparaison avec les territoires de référence, en 2014 le taux d'activité féminin de la CIREST est de 74%, celui de La Réunion de 79% et celui de la France métropolitaine de 87%.

La garde des enfants reste très largement l'affaire des mères, même si les tendances montrent une légère réduction des inégalités hommes-femmes en la matière. En France métropolitaine, moins de 4% des bénéficiaires de la Paje CLCA sont des hommes. Le nombre d'enfants à charge impacte par ailleurs de manière discriminante les femmes dans leur activité, notamment à partir du 3ème enfant (baisse du taux d'activité, augmentation du travail à temps partiel).

Pour autant, la majorité des mères sont actives et ce quel que soit le nombre d'enfants. En France le taux d'activité des femmes ne cesse de s'accroître et tend ainsi à se rapprocher de celui des hommes. L'accès à un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) est un enjeu primordial pour faciliter la conciliation d'une vie professionnelle avec une vie familiale.

L'inactivité des femmes peut être plus importante sur les territoires qui comptent plus de femmes en âge d'avoir des jeunes enfants parmi les femmes. Ne pas travailler (ou travailler à temps partiel) pour s'occuper de ses enfants peut être un choix (parfois plus ou moins contraint par des questions économiques ou autres) mais constitue néanmoins un facteur de risque de précarité pour les femmes en cas de séparation par exemple.

LES JEUNES : du domicile parental à l'insertion dans le monde des adultes

La jeunesse face à la crise de l'emploi

« La jeunesse n'est qu'un mot », indiquait le sociologue Pierre Bourdieu. De fait, la population jeune ne constitue pas, loin s'en faut, un groupe homogène. D'abord en fonction de son âge. Il y a un monde entre un adolescent de 15 ans et un jeune de 24 ans. Pendant cette période, on passe du lycée à la vie active et à la formation d'un couple. En France (et à La Réunion), entre 15 et 19 ans, 80% des jeunes continuent d'étudier. Entre 20 et 24 ans, la population est mieux répartie. A La Réunion, un tiers exerce un emploi, un quart de ces jeunes étudient (parfois en même temps que l'exercice d'un emploi). La moitié n'est ni en étude ni en emploi (40% sont au chômage). Après 25 ans, le modèle est inversé : les trois quarts ont un emploi et 10% sont au chômage, très rares sont ceux qui font encore des études. A cet âge, un jeune sur dix n'est ni actif ni en formation : il s'agit souvent de femmes qui ont cessé leur activité professionnelle pour élever des enfants. Les différences en fonction de l'âge se doublent d'inégalités entre milieux sociaux. Les écarts sont énormes entre les jeunes qui quittent l'école à 16 ans pour entrer dans l'univers professionnel, et ceux qui poursuivent des études longues. Entre un jeune peu qualifié et un diplômé, l'accès à un logement autonome, aux loisirs, à la société de consommation n'ont rien de commun.

Cela n'empêche, et même si certains sont protégés, que la jeunesse subit de façon accentuée les effets de la crise : l'intégration dans l'emploi durable est lente et difficile pour la majorité. Le chômage touche presque six jeunes actifs de 15-24 ans sur dix. L'activité professionnelle est le plus souvent marquée par les stages, le chômage et les bas salaires, sauf pour quelques privilégiés. Chez les jeunes salariés (15-24 ans), le taux de précarité dans l'emploi atteint presque les 50% (sans tenir compte des contrats d'apprentissage). En même temps, l'élévation du coût du logement est beaucoup plus forte pour les nouveaux locataires, notamment pour les jeunes couples. La jeunesse est finalement prise en tenaille entre mal emploi et mal logement ; ce qui la place parfois en très grande difficulté.

Chiffres clés et définitions

Jeunes

		Evolution (2009-2014)
Jeunes de 11- 24 ans	21,0% de la population (1 250)	+25,5%
	22,5%	+2,1%
11-17 ans en familles monoparentales	35,0% des 11-17 ans (257)	+98,7%
	36,5%	+18,0%
20-24 ans adultes d'un ménage	24,1% des 20-24 ans (65)	-40,7%
	30,0%	-9,1%
18-24 ans scolarisés	33,7% des 18-24 ans (150)	+16,8%
	34,0%	-1,1%
15-24 ans non-scolarisés sans emploi	26,7% des 15-24 ans (203)	-12,3%
	34,5%	+3,6%
15-24 ans actifs occupés	19,9% des 15-24 ans (151)	+46,2%
	15,4%	-6,5%

NB : En orange, valeurs de la CIREST

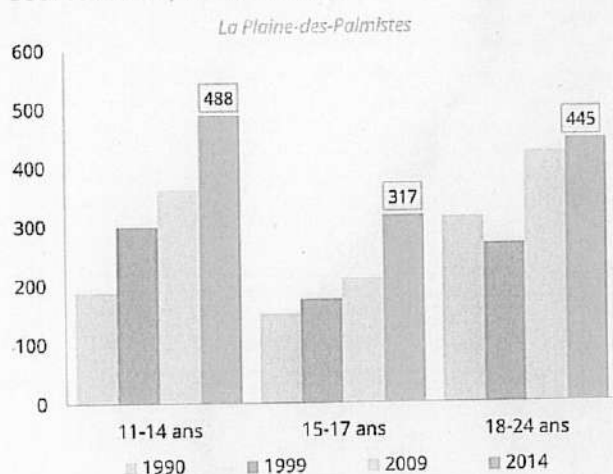
Décrochage scolaire : le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. (Source : Eduscol - Ministère de l'Education Nationale).

Autonomie des jeunes : on approche la notion d'autonomie des jeunes par celle d'indépendance qui se définit à partir de catégories objectives : type de logement occupé, de ressources, niveau de formation, permis de conduire et moyen de locomotion. Plus l'indice d'autonomie est élevé (proche de 5), plus grande est l'autonomie des jeunes.

L'évolution de la population des 11-24 ans est liée au dynamisme démographique du territoire

Effectifs des jeunes depuis 1990 jusqu'au dernier recensement

Source : Insee, RP 1990-2014



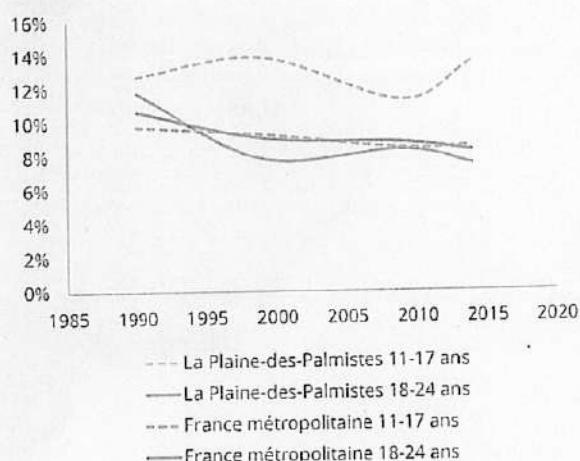
Lorsqu'ils sont mineurs, les jeunes connaissent une mobilité résidentielle très fortement conditionnée par celle de leurs parents (qui déménagent principalement du fait de l'évolution de la taille de la famille ou de changements professionnels les concernant). La poursuite des études et l'entrée dans l'emploi expliquent par contre la plus grande partie des déménagements et mobilités géographiques des jeunes majeurs.

Dans ces conditions, et même si les pôles urbains restent, d'une manière générale, très attractifs pour les jeunes, les territoires constituant des pôles étudiants le sont encore davantage... Une proportion importante de jeunes arrive ainsi d'autres départements ou régions, dynamisant et orientant souvent du même coup le développement culturel local.

Le niveau de diplôme est un facteur de mobilité car en effet les formations supérieures et les emplois qualifiés sont généralement situés dans ces pôles régionaux. Or le niveau d'études des jeunes générations s'accroît, d'où une hausse de leur mobilité dite « résidentielle ».

Part des 11-17 ans et des 18-24 ans dans la population depuis 1990

Source : Insee, RP 1990-2014



Sur la Plaine-des-Palmistes, entre 1990 et 2014, le nombre de 11-14 ans a augmenté (+300 jeunes), celui des 15-17 ans a augmenté de 150 à 320, et les 18-24 ans ont augmenté, passant de 320 à 450.


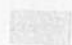

La forte augmentation du nombre, et de ce fait, de la part des 11-17 ans dans la population totale a entraîné la baisse du poids des jeunes de 18-24 ans dans la population alors même que leur effectif augmente (mais bien moins que l'effectif des 11-17 ans).

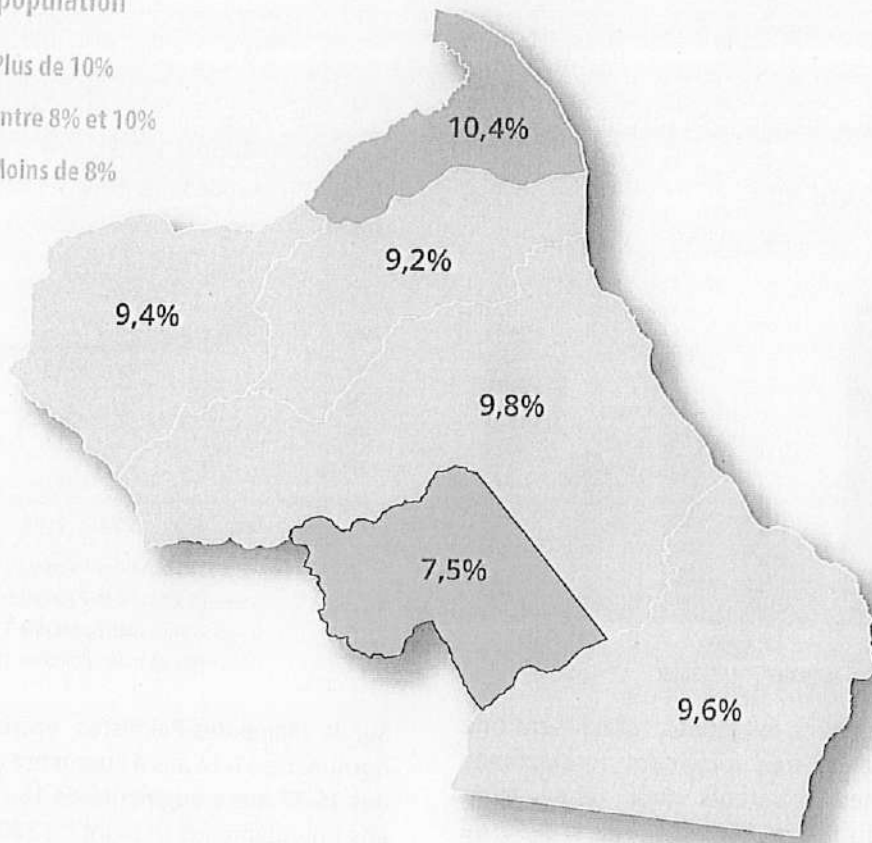
Jeunes

Cartographie de la part des jeunes de 18-24 ans dans la population

Source : Insee, RP 2014

Part des jeunes de 18-24 ans dans la population

-  Plus de 10%
-  Entre 8% et 10%
-  Moins de 8%



Jeunes

Dans le détail : l'évolution des jeunes

Évolution des jeunes entre les deux derniers recensements

Source : Insee, RP 2009-2014

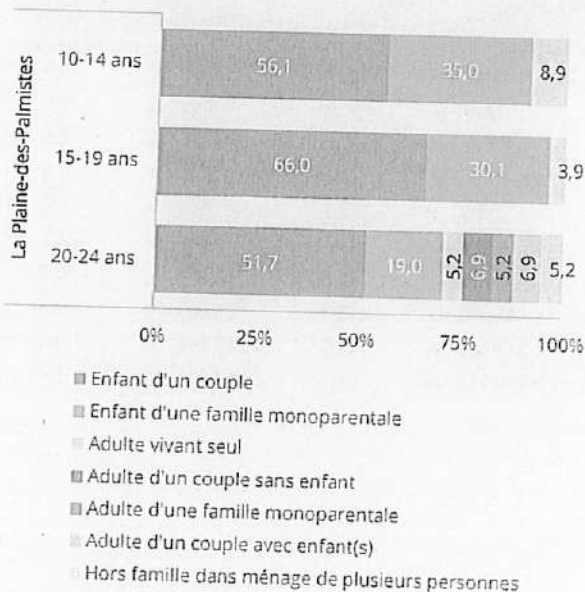
	11-14 ans		15-17 ans		18-24 ans	
	Effectifs en 2014	Evolution (%) 2009-2014	Effectifs en 2014	Evolution (%) 2009-2014	Effectifs en 2014	Evolution (%) 2009-2014
Bras-Panon	833	△ +5,8	637	▽ -7,1	1 186	▽ -2,5
Plaine-des-Palmistes	488	△ +34,9	317	△ +50,7	445	△ +5,0
Saint-André	4 068	△ +3,4	3 068	△ +3,8	5 805	△ +6,0
Saint-Benoît	2 935	△ +12,2	2 001	▽ -2,8	3 711	▽ -1,3
Sainte-Rose	509	▽ -7,9	329	▽ -12,3	647	▽ -5,4
Salazie	484	▽ -2,8	345	▽ -20,7	669	▽ -21,7
CIREST	9 317	△ +6,5	6 696	▬ -0,3	12 463	▬ +0,4
La Réunion	56 899	△ +2,3	41 390	▽ -3,7	81 690	▽ -3,6
France métropolitaine	3 155 116	△ +5,1	2 318 669	△ +1,5	5 299 146	▽ -3,4
France entière	3 279 259	△ +5,0	2 409 114	△ +1,3	5 467 255	▽ -3,4

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Avant 25 ans, la jeunesse reflète une forte diversité de situations

Situation familiale des jeunes de 10-24 ans sur le territoire

Source : Insee, RP 2014



Jeunes

La très grande majorité des jeunes résident chez leurs parents jusqu'à 19 ans. Au-delà, la question du départ du domicile parental se pose plus singulièrement soit dans le cadre d'une entrée dans le monde du travail pour les jeunes ayant suivi un cursus d'études plus court, soit dans le cadre d'une poursuite des études (le plus souvent dans l'enseignement supérieur). La distance séparant le lieu du domicile parental de celui de l'emploi ou des études est naturellement, lorsque celle-ci devient trop grande, un facteur quasi obligatoire de décohabitation juvénile.

L'âge médian auquel le jeune a tendance à quitter le foyer familial a très peu changé depuis de nombreuses années (autour de 23 ans au plan national). Toutefois, l'hébergement extérieur est plus souvent financé par les parents, l'indépendance financière est plus tardive et l'arrivée du premier enfant repoussée. Du coup, environ un premier départ sur cinq s'avère provisoire, et l'on enregistre deux fois plus de retours chez les parents après un départ aidé qu'après un départ non aidé.

Pour les publics jeunes, l'un des moments phares de vulnérabilité est donc souvent celui du départ

du domicile parental associé à la prise d'autonomie financière. La possibilité ou non de se loger à un coût raisonnable compte-tenu de l'inflation générale du montant des loyers ces dernières années (notamment sur les petits logements susceptibles de convenir aux jeunes), le caractère précaire ou non des emplois auxquels les jeunes actifs accèdent, la possibilité ou non d'un soutien financier par la famille,... sont autant de modalités susceptibles d'interférer sur ce risque de vulnérabilité.

La Plaine-des-Palmistes compte environ 1 330 jeunes de 10-24 ans en 2014, dont 570 âgés de 10-14 ans, 480 de 15-19 ans et 270 de 20-24 ans.

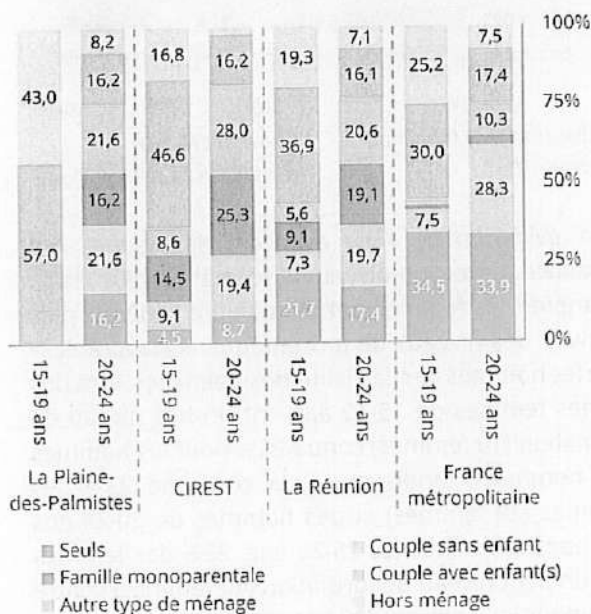
Les familles monoparentales étant d'une part majoritairement composées de parents avec enfant(s) de plus de 10 ans et d'autre part plus sensibles que tout autre type de ménage au risque de pauvreté, il n'est pas improbable que, lorsque le nombre de monoparents s'accroît, croisse aussi parallèlement le risque que les acteurs sociaux soient confrontés à des besoins d'aide autour de l'exercice de la parentalité en présence d'adolescents et en contexte de précarité.

34% des enfants de 11-24 ans de la Plaine-des-Palmistes vivent dans une famille monoparentale en 2014, contre 37% sur la CIREST. Ils sont respectivement 37 et 25% dans ce cas sur la Réunion et la France métropolitaine.

A partir de 20 ans une part importante des jeunes a quitté le foyer parental

Jeunes autonomes, adultes d'un ménage selon leur situation familiale

Source : Insee, RP 2014



Attention : A la Plaine-des-Palmistes, seuls 33 jeunes de 15-19 ans n'ont pas le statut d' "enfant d'une famille" et cela concerne 86 jeunes de 20-24 ans. Les pourcentages sont donc à lire avec précaution

L'accès à un logement à soi, au même titre que l'accès à une autonomie financière, est l'un des critères les plus fréquemment retenus pour approcher la question de l'entrée dans la vie adulte. Sur les grands pôles urbains, la proportion de jeunes vivant seuls parmi ceux en situation d'indépendance résidentielle (c'est-à-dire ayant leur propre logement) est généralement plus importante que celle de ceux vivant en couple. Et ce à l'inverse, souvent, de ce qui s'observe en zones péri-urbaines ou semi-rurales.

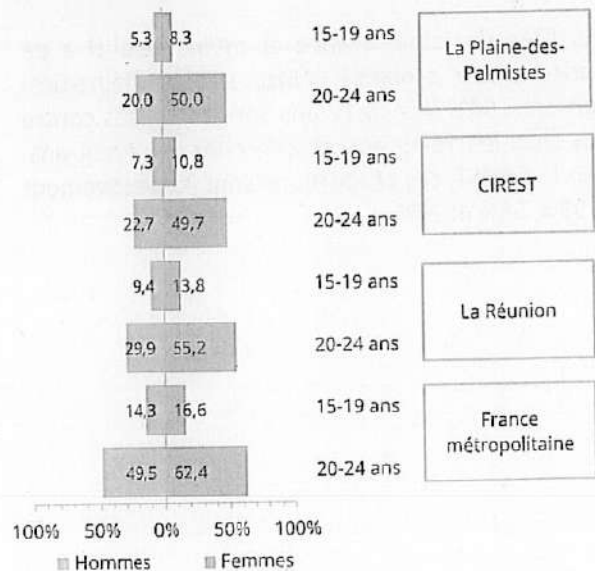
Sur les pôles urbains disposant d'une offre d'enseignement supérieur conséquente, l'accès à l'indépendance résidentielle peut, par ailleurs, s'avérer souvent plus important chez les étudiants que chez les jeunes en emploi, et a fortiori que chez les jeunes au chômage.

Dans les petites ou moyennes communes des zones péri-urbaines ou semi-rurales, il n'est pas rare que le départ du domicile parental s'accompagne

simultanément d'un départ du territoire communal. Souvent nous pouvons parler ici d'une « double perte » pour la commune, car il n'est pas du tout improbable qu'une fois s'être stabilisés professionnellement, la plupart de ces jeunes ne reviendront pas sur leur commune d'origine avec conjoint et enfants.

Part des jeunes autonomes par sexe dans la population

Source : Insee, RP 2014



Sur la Plaine-des-Palmistes comme ailleurs, les jeunes autonomes de 20-24 ans sont plus souvent en couple ou en famille que les 15-19 ans : ils sont 16% à être monoparents, 22% en couple sans enfant et 22% en couple avec enfant(s). A l'inverse, 57% des 15-19 ans vivent dans des ménages de type autres (colocation compris) et 43% hors ménages (résidences universitaires, etc.).

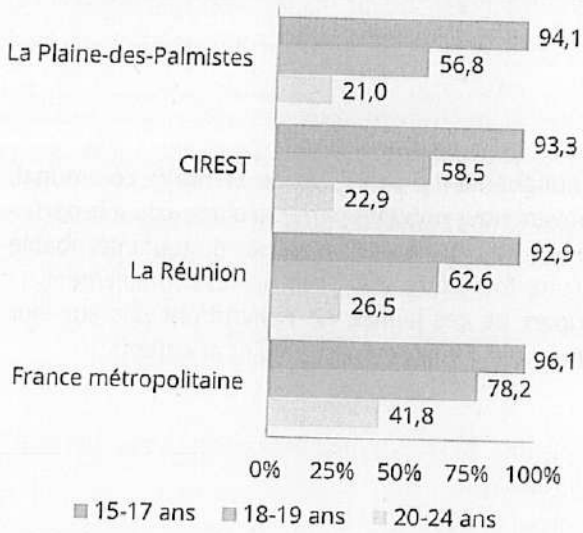
A l'instar des tendances habituelles, les jeunes femmes sont plus souvent autonomes que les jeunes hommes sur la Plaine-des-Palmistes : 50% des femmes de 20-24 ans ont soit pris leur indépendance vis-à-vis de leurs parents, soit sont arrivées sur le territoire et sont déjà dans un parcours résidentiel de location ou d'accès à la propriété, contre 20% des hommes. 8% des femmes de 20-24 ans ont quitté le territoire de la commune d'origine, contre 5% des hommes de la même tranche d'âge.

Accusé de réception en préfecture
074 219740055 20190627 DC M2B
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception en préfecture : 05/07/2019

Jeunes

Taux de scolarisation des jeunes de 15-24 ans

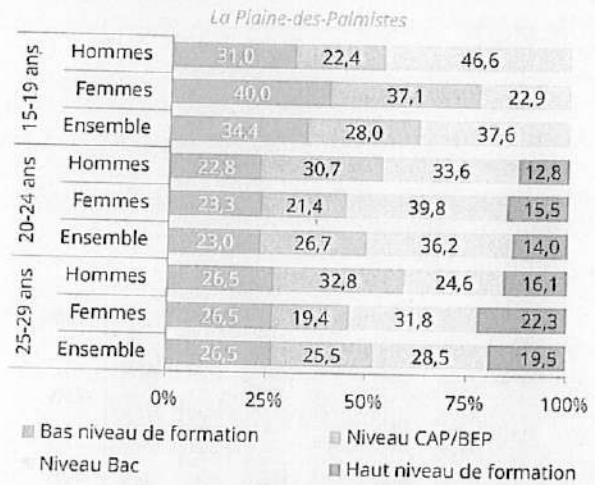
Source : Insee, RP 2014



Plus l'âge du jeune avance et moins celui-ci a de chance d'être scolarisé. Ainsi, sur la Plaine-des-Palmistes, 94% des 15-17 ans sont scolarisés contre 57% chez les 18-19 ans et 21% chez les 20-24 ans. Pour la CIREST, ces proportions sont respectivement de 93%, 58% et 23%.

Niveaux de formation des jeunes de 15-29 ans

Source : Insee, RP 2014



Bien évidemment, l'âge avançant, les jeunes ont tendance à avoir un niveau de formation plus élevé. De même, les femmes ont de manière générale plus souvent des niveaux de formation plus «favorables» que les hommes. Sur la Plaine-des-Palmistes, 40% des jeunes femmes de 15-19 ans ont un bas niveau de formation (10 femmes) contre 31% pour les hommes (20 hommes), tandis que cela concerne 23% des femmes (20 femmes) et des hommes de 20-24 ans (30 hommes). Chez les 25-29 ans, 22% des femmes ont un haut niveau de formation (40 femmes) contre 16% pour les hommes (20 hommes).

Les jeunes actifs sont les premiers concernés par les contrats précaires

Type de contrats chez les jeunes actifs occupés

Source : Insee, RP 2014



- CDI, fonction publique, etc.
- CDD
- emploi jeune, CES,...
- intérim
- apprentissage
- stage rémunéré
- non salarié

La Plaine-des-Palmistes

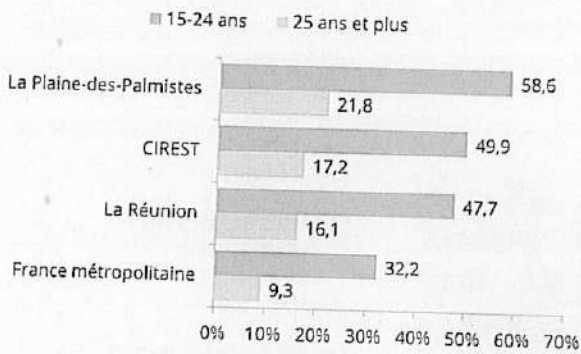
Au sens de l'Insee, les contrats précaires comprennent les CDD (dont emplois saisonniers), contrats d'intérim, emplois aidés, mais aussi les stages rémunérés et les contrats d'apprentissage. Si ces derniers sont effectivement précaires économiquement, on peut toutefois, avant cela, retenir plus positivement la solution de formation qu'ils représentent pour certains jeunes (en France métropolitaine, 6% des jeunes de 15-24 ans sont en contrat d'apprentissage ; 18% des jeunes ayant un emploi - Insee RP 2012).

Une large majorité des jeunes sortis du système scolaire entre dans leur premier emploi par l'un de ces contrats précaires ; et ce d'autant plus qu'ils sont faiblement diplômés. Ce sont les titulaires de diplômes d'écoles de commerce ou d'ingénieurs qui obtiennent le plus fréquemment un premier emploi en CDI. En moyenne, les jeunes entrent dans l'emploi vers 23 ans, mais n'obtiennent leur premier CDI que vers 27 ans.

Chez les jeunes actifs occupés, la part des emplois stables augmente avec l'âge. Ainsi, 63% des 15-19 ans de la Plaine-des-Palmistes sont en apprentissage ou en stage rémunéré contre 9% chez les 20-24 ans. A l'inverse, 27% de ces derniers ont un CDI ou sont fonctionnaires, ce n'est le cas de personne chez les 15-19 ans.

Part des contrats précaires chez les jeunes actifs occupés

Source : Insee, RP 2014

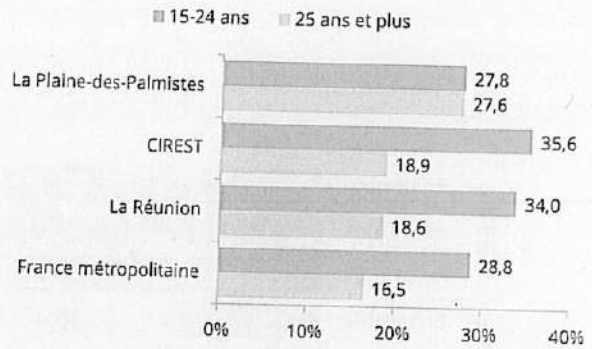


Sur la Plaine-des-Palmistes, 59% des 15-24 ans sont en contrat précaire, contre 22% pour les 25 ans et plus. Ces proportions sur la CIREST sont respectivement de 50% et 17%. A noter que les contrats d'apprentissage ne sont pas considérés ici comme des contrats précaires.

29% des femmes de 15-24 ans de la Plaine-des-Palmistes ont un contrat précaire en 2014, contre 72% des hommes du même âge.

Part des contrats à temps partiel chez les jeunes actifs occupés

Source : Insee, RP 2014



En ce qui concerne le temps partiel, 28% des 15-24 ans sont dans ce cas sur la Plaine-des-Palmistes, contre 28% pour les 25 ans et plus. Sur la CIREST, ces proportions sont respectivement de 36% et 19%.

20% des femmes de 15-24 ans de la Plaine-des-Palmistes sont à temps partiel en 2014, contre 32% des hommes du même âge.

LES SENIORS ET LE GRAND AGE : les conséquences du vieillissement de la population

Les enjeux du vieillissement

Comme les jeunes, la population des personnes âgées est constituée de personnes très différentes selon l'âge et les milieux sociaux. A quel âge d'ailleurs peut-on dire que l'on est « âgé » ? Parmi les plus de 60 ans, on trouve des personnes en très bonne santé parfois encore en activité professionnelle, comme des aînés dont l'état physique est particulièrement dégradé ; une population démunie qui doit faire face aux difficultés de toutes les couches défavorisées, mais aussi des catégories aisées qui ont les moyens d'avoir recours à des services privés pour les aider dans leur vie quotidienne.

L'âge moyen de la population française a légèrement diminué entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1960, de 35,7 ans à 34,7 ans. Depuis, il a repris une progression déjà entamée dans la première partie du XXe siècle : il est remonté à 41 ans. La part des plus de 60 ans a augmenté en passant de 16% dans les années 1950 à 24% aujourd'hui. Pour la première fois en 2014, elle a égalé celle des moins de 20 ans, qui représentaient un tiers de la population à la fin des années 1960. A La Réunion, les personnes de plus de 60 ans représentent 14% de la population, mais les moins de 20 ans constitue toujours le tiers de cette même population (32%).

On dramatise souvent les effets du vieillissement sur la société et l'économie, alors qu'il s'agit d'un processus long et que l'âge moyen d'une société a peu de rapport avec son dynamisme économique, social ou culturel. Il n'en demeure pas moins que ce phénomène aura des répercussions au-delà de l'équilibre du régime de retraite, sur l'emploi, le système de soins ou les relations entre générations, et qu'il faut s'en préoccuper dès aujourd'hui.

Et il faut notamment s'interroger sur la prise en charge des personnes dépendantes, qui va de plus en plus se poser. S'en remettre aux seules solidarités familiales poserait deux grands types de problèmes. D'une part, tous les aînés ne disposent pas d'un réseau familial pour les soutenir. S'il n'existe pas d'offre publique, la qualité de l'aide dépendra du niveau de vie. D'autre part, cette solidarité privée repose en pratique pour l'essentiel sur les femmes, qui peuvent avoir d'autres aspirations que de passer de la prise en charge de leurs enfants à celle de leurs parents.

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2009-2014)
60 ans et plus	15,9%	
	de la population (948)	+27,6%
	12,7%	+26,1%
75 ans et plus	4,3%	
	de la population (257)	+17,0%
	3,4%	+26,2%
75 ans et plus seuls à domicile	23,6%	
	des 75 ans et plus (61)	+14,1%
	26,0%	+28,6%
65 ans et plus en logement social	3,6%	
	des 65 ans et plus (22)	+135,9%
	6,1%	+50,1%
Niveau de vie médian des 75 ans et plus (2014)	1 275 €	
	par U.C.	ND
	1 059 €	ND

NB : En orange, valeurs de la CIREST

Ratio aidants / aidés : De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles d'aider les personnes âgées peuvent être assimilés aux 55 à 64 ans (populations des aidants). Le rapport entre les 55-64 ans (population des aidants) et les 85 ans et plus (population à aider) donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille.

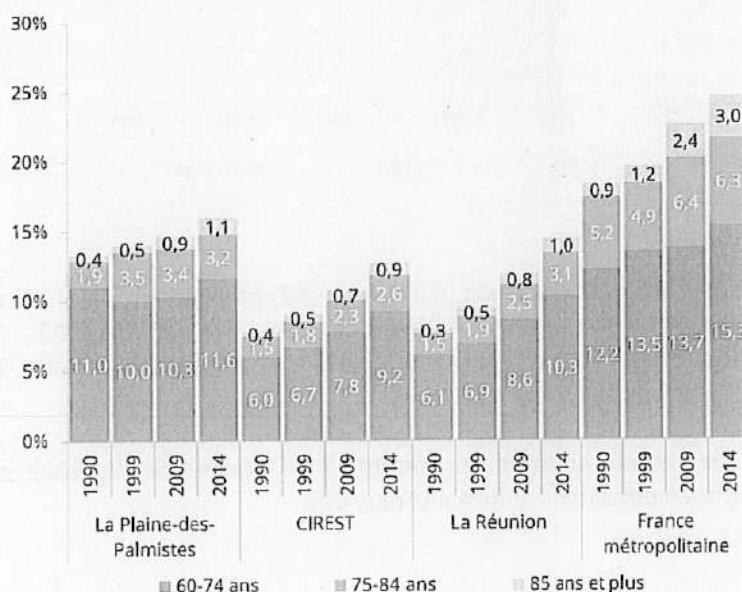
L'**indice d'évolution des générations âgées** rapporte la population âgée de 60 à 74 ans à la population âgée de 75 ans et plus. Cet indicateur permet d'appréhender, sans réaliser de projections de populations, l'évolution programmée de la population âgée et ainsi le vieillissement à venir de la population. En effet, le rapport entre ces deux générations donne une idée du remplacement des générations pour la décennie suivante. Plus ce rapport est élevé, plus la génération des 60-74 ans est importante par rapport à la génération des 75 ans et plus, et plus la population des personnes âgées est susceptible d'augmenter dans la décennie à venir. Et inversement, plus ce rapport est faible, plus la population des 75 ans et plus est susceptible de diminuer dans la décennie à venir. Cet indicateur est surtout significatif pour les comparaisons entre territoires. En effet, il ne prend pas en compte les taux de mortalité (l'intégralité de la génération des 60-74 ans n'atteindra pas l'âge de 75 ans et plus), ni les migrations susceptibles sur la décennie. Il doit être considéré avec d'autant plus de précaution si le territoire ne comprend de structures d'accueil pour personnes âgées.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télérmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

La part des personnes âgées dans la population augmente et les équilibres générationnels se modifient

Les personnes âgées de 60 ans et plus

Source : Insee, RP 1990-2014



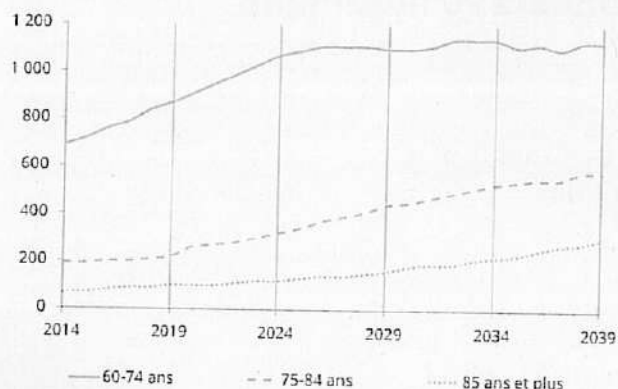
En 2014, les 950 personnes âgées de 60 ans et plus de la Plaine-des-Palmistes représentent 16% de la population totale. Pour comparaison, cette part est de 13% pour la CIREST, de 14% pour la Réunion et de 25% pour la France métropolitaine. Dans le détail, le poids parmi la population totale des 690 personnes âgées de 60-74 ans est de 12%, celui des 190 personnes de 75-84 ans de 3% et celui des 70 personnes âgées de 85 ans et plus de 1%.

Entre 2009 et 2014, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus est passé de 740 à 950, leur part a augmenté de 1 point, passant de 15% à 16%. Dans les territoires de référence, l'évolution a été de +2 points pour la CIREST, de +3 points pour la Réunion et de +2 points pour la France métropolitaine. Entre 2009 et 2014, le poids des personnes âgées de 60-74 ans a augmenté de 1 point, passant de 10% à 12% et celui des 75 ans et plus a stagné autour de 4%.

L'augmentation de l'espérance de vie amplifie le vieillissement de la population. Les personnes âgées ne constituent pas une population homogène, il importe de distinguer les jeunes retraités (souvent moins exposés aux risques de dépendance) des plus âgés (davantage concernés par les interventions sociales).

Une projection des populations âgées par tranche d'âge

Source : Insee, RP 2014 & Projections © Compas



En 2014, la Plaine-des-Palmistes regroupait 950 habitants âgés de 60 ans ou plus, soit 28% de plus qu'en 2009 (une évolution moyenne annuelle de +5% sur la période 2009-2014, contre +3% pour la population totale). 1% de la population de la Plaine-des-Palmistes était âgée de 85 ans ou plus, 3% de 75-84 ans et 12% de 60-74 ans.

La population de 85 ans et plus pourrait représenter 2% de la population en 2029 et atteindre 160 personnes, contre 70 personnes quinze ans plus tôt.

Projection de l'évolution des générations âgées

Source : Insee, RP 2014 & Projections © Compas

	La Plaine-des-Palmistes					
	RP 2014	2019	Projections Compas			
	2014	2019	2024	2029	2034	2039
60-74 ans	691	870	1 070	1 100	1 140	1 130
75-84 ans	189	220	320	440	530	580
85 ans et plus	68	100	120	160	220	300
Total des 60 ans et plus	948	1 190	1 510	1 700	1 890	2 010
Ratio aidants/aidés	9,8	7,7	6,7	5,0	3,8	3,1

	Taux d'évolution en %*					
	RP 2014	2019	Projections Compas			
	2014	2019	2024	2029	2034	2039
60-74 ans	+32,0	+25,9	+23,0	+2,8	+3,6	-0,9
75-84 ans	+9,1	+16,6	+45,5	+37,5	+20,5	+9,4
85 ans et plus	+46,4	+45,7	+20,0	+33,3	+37,5	+36,4
Total des 60 ans et plus	+27,6	+25,5	+26,9	+12,6	+11,2	+6,3

*Évolutions calculées sur les 5 années précédentes

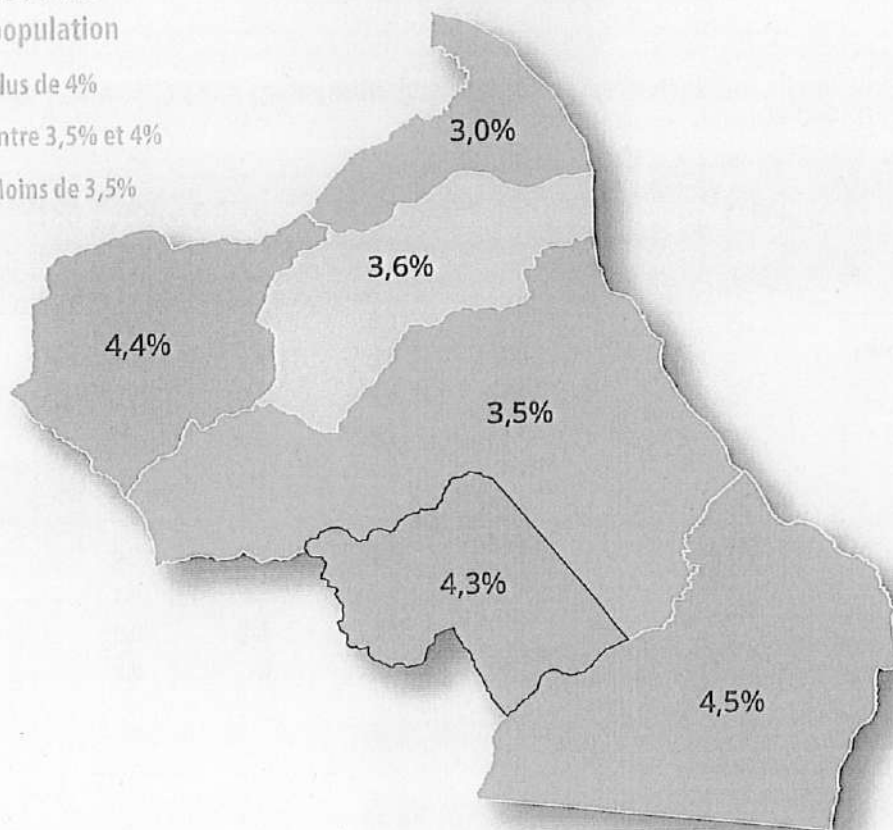
	Poids dans la population totale en %					
	RP 2014	2019	Projections Compas			
	2014	2019	2024	2029	2034	2039
60-74 ans	11,6	13,0	14,1	13,5	13,0	12,3
75-84 ans	3,2	3,3	4,2	5,4	6,1	6,3
85 ans et plus	1,1	1,5	1,6	2,0	2,5	3,3
Total des 60 ans et plus	15,9	17,8	19,8	20,9	21,6	21,9

Cartographie des personnes âgées de 75 ans et plus

Source : Insee, RP 2014

Part des personnes
de plus de 75 ans
dans la population

- Plus de 4%
- Entre 3,5% et 4%
- Moins de 3,5%



Seniors

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Dans le détail : les personnes âgées de 75 ans et plus

Les personnes âgées de 75 ans et plus et l'indice de vieillissement des générations âgées

Source : Insee, RP 1990-2014

	Part des personnes âgées de 75 ans et plus parmi l'ensemble de la population en %				Indice d'évolution des générations âgées (60-74 ans / 75 ans et plus) en 2014
	1990	1999	2009	2014	
Bras-Panon	1,9	2,4	2,8	3,6	2,69
Plaine-des-Palmistes	2,3	4,0	4,3	4,3	2,69
Saint-André	1,7	2,1	2,6	3,0	2,79
Saint-Benoît	1,9	2,4	3,0	3,5	2,70
Sainte-Rose	1,8	2,7	3,4	4,5	2,32
Salazie	2,1	2,3	3,2	4,4	2,33
CIREST	1,8	2,3	2,9	3,4	2,68
La Réunion	1,9	2,4	3,2	4,1	2,55
France métropolitaine	6,7	7,1	8,8	9,3	1,64
France entière	6,5	7,0	8,7	9,2	1,65

Valeur inférieure à celle de la CIREST

Valeur proche de celle de la CIREST

Valeur supérieure à celle de la CIREST

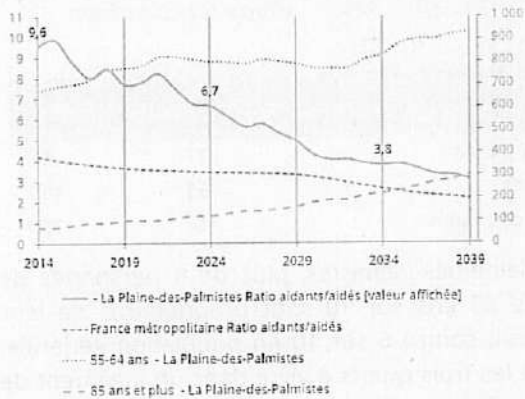
Si le vieillissement est déjà amorcé sur un territoire, un indice de vieillissement de... indique que celui-ci sera encore plus important dans l'avenir, interrogeant ainsi l'of... à domicile mais aussi d'hébergement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

La collectivité doit considérer le vieillissement à venir afin d'anticiper différents services, modes d'accompagnement et de prise en charge, adaptés aux multiples profils caractérisant ces aînés (seniors dynamiques et actifs, personnes âgées isolées, en perte d'autonomie, aidants naturels....).

Une projection du ratio aidants/aidés

Source : Insee, RP 2014 & Projections © Compas



Répondre aux besoins des personnes âgées, notamment en matière d'isolement relationnel, implique en partie une prise en charge par les générations suivantes. Même si le premier aidant est, s'il est encore présent, le conjoint, ces aidants (potentiels) sont souvent âgés d'une soixantaine d'années et n'ont pas toujours de liens familiaux avec les personnes les plus âgées vivant à proximité de chez eux. Ils peuvent être l'expression d'un potentiel de présence ou d'alerte en cas de besoins.

Le ratio aidants/aidés rapporte les 55-64 ans* (population des aidants potentiels des personnes les plus âgées) aux 85 ans et plus (population quantitativement représentative du volume de personnes aidées). Ce ratio donne une idée du potentiel en matière d'aide informelle des personnes âgées dépendantes.

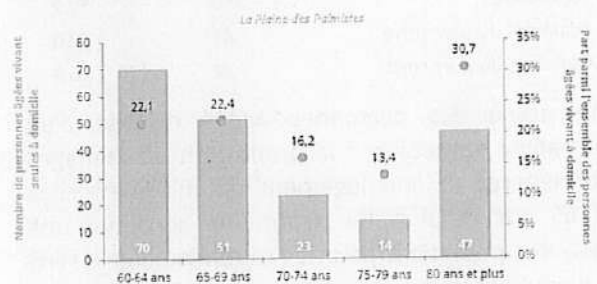
La diminution du ratio aidants/aidés oblige les territoires à imaginer et développer de nouvelles réponses pour prévenir l'isolement social des personnes les plus âgées.

* Les 55-64 ans sont parfois appelés la « génération pivot ». Ils sont susceptibles d'être sollicités à la fois pour venir en appui à leurs parents vieillissants, et pour aider leurs enfants, financièrement ou via la garde de leurs petits-enfants.

La Plaine-des-Palmistes compte, en 2014, 9,8 aidants (personnes âgées de 55-64 ans) pour une personne à aider (personnes âgées de 85 ans et plus). Le passage, à partir de 2032, des générations issues du baby-boom dans la tranche d'âge des 85 ans et plus pourrait générer un ratio aidants/aidés situé autour de 3,8 aidants pour une personne à aider (un ratio de 2,9 aidants pour une personne à aider est attendu en France métropolitaine).

Les personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules à domicile

Source : Insee, RP 2014



Attention : les faibles effectifs de personnes de plus de 70 ans vivant seules à domicile rendent fragiles les pourcentages, qui sont donc à lire avec précaution.

La proportion de personnes âgées vivant seules à leur domicile a tendance à augmenter avec l'âge, du fait d'une probabilité d'être veuf(ve) en hausse également avec l'âge. Cette situation est un facteur de risque d'isolement, même si vivre seul(e) ne signifie pas pour autant isolement social.

Les écarts d'espérance de vie entre hommes et femmes contribuent à construire une société où les femmes vieillissent plus souvent seules que les hommes.

Vivre seul(e) complique la possibilité de maintien à domicile lorsque cela se conjugue avec la dépendance (dont le risque augmente avec l'âge). Se posent en particulier les questions de l'adaptation du logement (cf point suivant), de la mobilité ou de l'accessibilité aux services.

En 2014, 22% des personnes âgées de 60-64 ans à domicile de la Plaine-des-Palmistes vivent seules (70 personnes). Pour les personnes âgées de 80 ans et plus, cette part atteint 31%, soit 50 personnes âgées vivant seules à domicile.

Les personnes âgées présentent, comme les autres classes d'âge, des conditions de vie diversifiées

Le statut d'occupation des ménages de 65 ans et plus selon le type de logement

Source : Insee, RP 2014

Ensemble des ménages de 65 ans et plus	Nombre	Part (%)
Propriétaires	319	82,2
Locataires du parc privé	47	12,0
Locataires du parc social	22	5,8

Une partie des personnes âgées dispose d'un patrimoine immobilier : la proportion de ménages propriétaires de leur logement est maximale chez les 65 ans et plus. Ce patrimoine constitue une ressource potentielle pour les retraités dans le sens où il peut permettre, au moment de sa liquidation de financer des dépenses liées à la perte d'autonomie ou l'entrée dans une institution par exemple. Autant de ressources que les aînés locataires ne peuvent pas mobiliser, ce qui peut augmenter leur fragilité (en particulier, ceux dont les revenus sont les plus modestes).

Le nombre de pièces des logements des ménages de 65 ans et plus selon le type de logement

Source : Insee, RP 2014

Ensemble des ménages de 65 ans et plus	Nombre	Part (%)
1 ou 2 pièces	27	6,6
3 pièces	68	16,7
4 pièces ou plus	314	76,7

A la Plaine-des-Palmistes, plus de 8 personnes de plus de 65 ans sur 10 sont propriétaires de leur logement, contre 6 sur 10 en population générale. Ils sont les trois quarts à vivre dans un logement de quatre pièces ou plus.

LE HANDICAP : de l'enfance à l'âge adulte, des populations fragiles

L'état du handicap en France

En France, les deux tiers des femmes et les trois quarts des hommes de plus de 18 ans qui vivent à leur domicile disent se sentir en « bonne » ou « très bonne » santé, selon l'enquête santé-handicap menée en 2008 par l'Insee. La moitié de la population déclare une déficience visuelle, un cinquième une déficience motrice, la même proportion une déficience psychique, et 11% de l'audition.

Parmi elles, toutes ne sont pas handicapées. L'Insee distingue trois types de mesures. Le handicap «ressenti» est le fait de se déclarer handicapé, quelle que soit la nature du handicap : 9,6% de la population est dans ce cas. Parmi elles, 4,6% déclarent un handicap cognitif, 4,1% un handicap moteur et 3% un handicap sensoriel. Le handicap est dit «identifié», quand une personne déclare une impossibilité totale à effectuer une tâche courante, reçoit une aide d'une tierce personne, a besoin d'une prothèse ou d'un appareil, ou dont le logement a été aménagé. Une proportion équivalente de la population, 9,4%, serait touchée. Enfin, le handicap «reconnu» par une administration (allocations pour handicapés, pensions d'invalidité, etc.), frapperait 7,9% de la population. Au total, 16% de la population entre au moins dans l'une des trois définitions.

Le handicap physique et psychique est en grande partie le résultat du vieillissement : 2% des 20-39 ans déclarent une limitation physique absolue et 7,9% une limitation cognitive grave, contre respectivement 51,6% et 26,2% des 80 ans ou plus, selon l'Insee. Il est aussi fortement lié aux milieux sociaux : 20% des ouvriers contre 13% des cadres supérieurs déclarent une déficience motrice (données de 1999).

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances et de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit comme handicap : « toute personne qui, du fait de troubles physiques ou mentaux, ne peut exercer certaines activités ou participer à la vie en société ». Elle distingue six grands types de handicaps : physiques, sensoriels, mentaux, psychiques, cognitifs et polyhandicaps. Dans ses enquêtes sur le handicap, l'Insee différencie des limitations motrices, sensorielles et cognitives et interroge sur le handicap « ressenti » (se déclarer handicapé quel que soit le handicap), le handicap « identifié » (en fonction de critères définis par l'enquête) et le handicap « reconnu » (par une administration).

Le handicap peut donner lieu à une reconnaissance administrative pour pouvoir ouvrir des droits à des prestations ou des dispositifs d'accompagnements spécifiques. La personne handicapée doit faire une demande auprès de la Maison départementale du handicap (MDPH) qui est ensuite étudiée par la Commission des droits et de l'autonomie. Les décisions sont adressées à l'ensemble des organismes concernés (Conseil Général, CAF, MSA), pour les enfants et adolescents aux services spécialisés d'enseignement et de santé et, pour les adultes, aux conseillers de l'insertion de Cap emploi, Pôle emploi, et services et structures médico-sociaux.

(1) Les déficiences désignent des altérations corporelles (amputations, stérilité, etc.) ou des dysfonctionnements des diverses parties du corps (membres, muscles, organes, etc.).

Chiffres clés et définitions

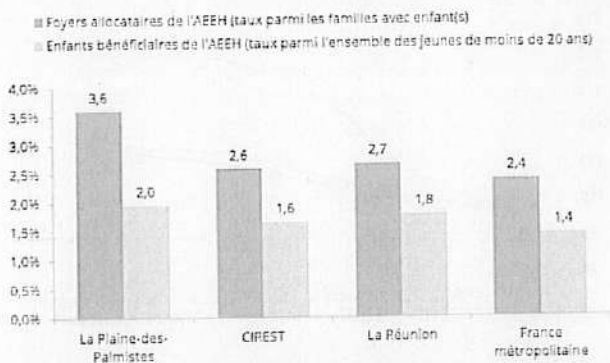
		Evolution (2009-2016)
Allocataires de l'AAEH	41	
	allocataires	+17
	682	+178
Part des ménages allocataires de l'AAEH	3,6%	
	des familles	+70,8%
	2,6%	+35,3%
Allocataires de l'AAH	134	
	allocataires	+66
	2 985	+1 057
Part des ménages allocataires de l'AAH	6,4%	
	des ménages	+97,1%
	6,8%	+54,8%

NB : En orange, valeurs de la CIREST

La prise en charge d'un enfant en situation de handicap peut donner lieu à une aide financière

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Sources : Cnaf, 2016 & Insee, RP 2014



Fin 2016, la Plaine-des-Palmistes compte 40 foyers allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 4% des familles avec enfant(s). Par ailleurs, 40 enfants sont couverts par l'AEEH, soit un taux de couverture parmi l'ensemble des jeunes de moins de 20 ans de 2%.

Les familles qui ont en charge un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap peuvent bénéficier de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Cette allocation est versée, sans conditions de ressources, par la CAF ou la MSA. Elle permet de faire face aux dépenses, parfois importantes, liées au handicap de l'enfant. Le montant de base (130,12€ par mois en 2016) peut être augmenté dans certains cas, en particulier si le handicap de l'enfant nécessite des dépenses coûteuses ou entraîne une cessation de l'activité professionnelle de son parent ou encore l'embauche d'une tierce personne. Ces compléments sont déterminés en fonction de la nature du handicap de l'enfant et peuvent varier de 97€ à 1 100€. Les familles monoparentales peuvent bénéficier, selon les mêmes conditions, d'une allocation supplémentaire qui varie, de 53€ à 435€.

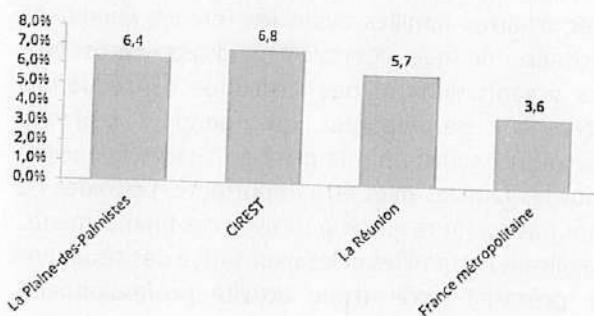
La qualité de vie, le niveau de vie des familles ayant un enfant en situation de handicap, sont souvent aggravés en raison des dépenses supplémentaires liées au handicap de leur enfant si on le compare avec d'autres familles ayant les mêmes conditions socio-économiques. Certains handicaps nécessitent des organisations et des structures conséquentes (présence permanente du parent, scolarité, transports, soins) dont la prise en charge financière pour les familles peut être importante. Les aides ne sont pas toujours en rapport avec ces financements, fragilisant les familles et les exposant à des situations de précarité (arrêt d'une activité professionnelle, surendettement...).

Le nombre d'allocataires et la part des familles bénéficiaires de l'AEEH est un indicateur renseignant sur la prévalence du handicap chez l'enfant et le niveau de la réponse apportée par la collectivité aux familles qui ont un enfant handicapé. Les effectifs d'enfants handicapés ne sont pas connus, seul le nombre d'enfants handicapés aidés par la CAF est disponible.

A l'âge adulte, l'allocation pour adulte handicapé vise à compenser les difficultés d'accès à l'emploi

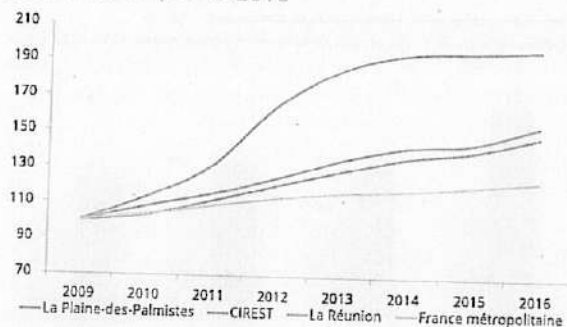
L'allocation pour adulte handicapé

Sources : Cnaf, 2016 & Insee, RP 2014



L'évolution de l'AAH

Sources : Cnaf, 2009-2016



130 allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) versée par la Caf sont recensés fin 2016, soit 6% des ménages de la Plaine-des-Palmistes.

Les adultes handicapés âgés de plus de 20 ans et présentant un taux d'incapacité d'au moins 80% (ou entre 50 et 79% si le handicap entraîne une restriction d'accès à l'emploi reconnue par la CDAPH) peuvent bénéficier de l'Allocation d'adulte handicapé (AAH). Le montant de cette aide varie en fonction de la situation familiale de la personne et de ses revenus. Il est fixé à 808,46€ par mois en 2016 (montant maximum de l'AAH). Il peut être réduit si la personne handicapée perçoit des revenus (pension d'invalidité, revenus d'activité professionnelle, revenus fonciers, pension alimentaire...). Le montant de l'allocation sera alors égal à la différence entre la moyenne mensuelle de ses ressources et le montant de base de l'AAH. Si la personne n'a aucun revenu, elle perçoit le revenu maximum de l'AAH soit un montant inférieur à celui du seuil de pauvreté. Dans le cas où elle séjourne dans un établissement de santé, elle ne perçoit que 30% de son allocation soit 242,54€.

Fin 2015, plus d'un million de personnes perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Ce nombre ne cesse de progresser (+2% en un an) en raison de difficultés d'insertion importantes de ces personnes sur le marché du travail. En 2014, le taux de chômage des personnes handicapées reste deux fois supérieur à celui de la population générale.

Depuis 2009, le nombre d'allocataires de l'AAH de la Plaine-des-Palmistes a augmenté de 97%, soit 70 allocataires de plus. Pour comparaison, l'évolution a été de +55% pour la CIREST, de +49% pour la Réunion et de +24% pour la France métropolitaine. Concernant la période récente (2015-2016), le nombre d'allocataires a stagné quand dans les territoires de référence l'évolution a été de +7% pour la CIREST, de +7% pour la Réunion et de +3% pour la France métropolitaine.

LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ : les évolutions des inégalités territoriales et sociales

La pauvreté continue d'augmenter dans une France en crise

Entre 2005 et 2015, le taux de pauvreté est passé de 13,4 à 14,3% si l'on utilise le seuil de pauvreté situé à 60% du revenu médian (41,8% pour La Réunion). Le nombre de personnes pauvres est passé 8 à 8,8 millions (350 000 personnes à La Réunion). Le taux de pauvreté a rejoint son niveau du début des années 1980. Il s'agit d'un profond changement dans l'histoire sociale de notre pays. Le taux et le nombre de pauvres ont considérablement baissé dans les années 1970 et au début des années 1980, notamment du fait d'une meilleure protection des personnes âgées. De la même façon, les inégalités augmentent. Non seulement les catégories les plus aisées gagnent davantage, mais le niveau de vie des plus pauvres diminue, ce qui est un phénomène social totalement nouveau, alimenté par la progression du chômage.

Ces évolutions sont d'autant plus inquiétantes que ces moyennes masquent une forte progression de la pauvreté chez les plus jeunes, alors que la situation s'améliore dans les tranches d'âge intermédiaire. Chez les personnes âgées, la stabilité masque d'un côté l'amélioration pour les femmes qui ont de plus en plus souvent des carrières professionnelles complètes, et ceux ou celles qui connaissent les effets de la précarité et du chômage. Enfin, les écarts sont considérables entre les territoires et notamment selon les villes : une partie de la France continue de profiter d'un certain dynamisme alors que certaines régions, notamment dans le nord et l'est de la France, sont lourdement frappées par la progression du chômage.

L'évolution de l'activité économique n'est pas le seul facteur qui alimente la pauvreté et les inégalités. La démographie y contribue aussi. Même si elle accueille plutôt moins de réfugiés que les autres pays comparé à sa population, la France voit arriver sur son sol des populations souvent démunies. En même temps, la liberté nouvelle au sein du couple se paie souvent cher pour les femmes au moment de la séparation : les niveaux de vie diminuent alors de façon considérable et la monoparentalité en particulier est devenue une question sociale majeure.

La politique du logement est également au cœur de la question. Faute d'offre pour les familles à un prix raisonnable, le cœur de certaines villes a perdu une partie de celles qui n'avaient plus les moyens d'y rester. La situation est complexe, car le logement social ne peut jouer à lui seul le rôle d'équilibre. Si la mixité sociale est un enjeu pour les territoires, il ne faudrait pas oublier la mixité des formes familiales : les deux problématiques se complètent. La fragilité des unions et la complexité croissante des compositions familiales modifient pour partie les besoins en matière de logement.

Chiffres clés et définitions

Niveau de vie médian mensuel (2014)	1 124 € par U.C. 1 044 €
1er décile	605 € par U.C. 565 €
9ème décile	2 361 € par U.C. 2 317 €
Personnes pauvres	2 724 personnes pauvres 61 243
Taux de pauvreté	41,8% de la population 48,3%
Allocataires du RSA (2015)	33,8% des ménages (709) 45,8%

NB : En orange, valeurs de la CIREST

Niveau de vie : Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Taux de pauvreté : Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté : Il est égal à 60% du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine.

L'unité de consommation permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille différente en prenant en compte leur composition. L'Insee utilise la méthode de calcul suivante : le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part entière (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Une personne est pauvre si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 1 008€ par mois en 2014

La répartition par décile des niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2014

	Population Totale	Niveaux de vie										Ecart		
		1 ^{er} décile	2 ^{ème} décile	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	Médiane	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	3 ^{ème} quartile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile	Inter-quartiles	Inter-déciles
La Plaine-des-Palmistes	6 523	605	747	803	861	997	1 124	1 304	1 559	1 706	1 878	2 361	903	1 756
CIREST	126 837	565	701	756	803	908	1 044	1 204	1 425	1 564	1 746	2 317	808	1 752
La Réunion	840 431	587	735	795	853	991	1 152	1 357	1 633	1 813	2 046	2 790	1 018	2 203
France métropolitaine	62 674 628	890	1 139	1 242	1 337	1 519	1 697	1 893	2 139	2 296	2 489	3 133	1 054	2 242

Montants de référence en €	2012	2013	2014
RSA personne seule	475	493	499
Seuil de pauvreté Insee à 50%	824	833	840
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	989	1 009	1 008

En France métropolitaine, le seuil de pauvreté officiel, correspondant à 60% du niveau de vie observé, est de 1008 € par mois en 2014. Toutes les personnes qui vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil sont considérées comme pauvres. Dans le tableau ci-dessus, les cases colorées en orange pâle correspondent aux niveaux de vie inférieurs à ce seuil. (Sont colorées en orange moyen celles pour lesquels le niveau de vie est inférieur à 50% du niveau de vie médian de France métropolitaine, et en orange foncé celles dont le niveau de vie est inférieur au seuil du montant du RSA attribué à une personne seule.)

Le niveau de vie médian de la Plaine-des-Palmistes est de 1 124€ : 50% de la population vit avec moins de 1 124€ par mois quand l'autre moitié dispose de plus de 1 124€. Ce niveau de vie médian est inférieur de 573€ à celui observé pour la France métropolitaine.

Le 1er décile correspond au niveau de vie le plus élevé des 10% de la population la plus pauvre : 10% de la population de la Plaine-des-Palmistes vit avec moins de 605€ par mois (et 90% avec plus de 605€ par mois). Ce 1er décile est inférieure de 285€ à celui observé pour la France métropolitaine. Le 9ème décile correspond au niveau de vie le plus faible des 10% de la population la plus riche : 90% de la population de la Plaine-des-Palmistes vit avec moins de 2 361€ par mois (et 10% avec plus de 2 361€ par mois). Ce 9ème décile est inférieur de 771€ à celui observé pour la France métropolitaine.

L'écart des revenus entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres, mesuré via l'écart inter-décile (différence entre le montant du 9ème décile et celui du 1er décile), s'élève à 1 756€. Ainsi le niveau de vie des populations les plus riches de la Plaine-des-Palmistes est supérieur de 1 756€ à celui des populations les plus pauvres. Cet écart est inférieur de 486€ à celui observé pour la France métropolitaine et révèle des inégalités de niveaux de vie moins élevées.

Le niveau de vie est toujours calculé sur la base de l'analyse des revenus du ménage. La pauvreté est mesurée de la même manière. Dès lors, le calcul du niveau de vie impose de prendre en compte l'ensemble des ressources du ménage (revenus du travail, de la retraite, de société, du patrimoine, de redistribution, et des prestations sociales, familiales, logement) auxquelles sont soustraits les impôts directs payés. Le seuil de pauvreté est déterminé sur la base de 60% du revenu médian par unité de consommation (les unités de consommation permettent de prendre en considération la composition du ménage). Par conséquent toute personne vivant dans un ménage dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à ce seuil est considérée comme pauvre. Ce mode de calcul est commun à l'ensemble des pays de l'Union Européenne et entre territoires en s'appuyant sur le niveau de vie propre à chacun des pays.

Revenus - Pauvreté

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
 Date de création : 05/07/2019
 Date de réception préfecture : 05/07/2019

Le détail de la répartition par décile des niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2014

	Ménages fiscaux	Population fiscale	Unités de consommation	Niveaux de vie									Ecart			
				1 ^{er} decile	2 ^{ème} decile	3 ^{ème} quartile	4 ^{ème} decile	Médiane	6 ^{ème} decile	7 ^{ème} decile	3 ^{ème} quartile	8 ^{ème} decile	9 ^{ème} decile	Inter-quartiles	inter-deciles	
Bras-Panon	4 376	12 571	7 885	639	778	827	896	1 036	1 195	1 392	1 641	1 802	2 000	2 667	975	2 028
Plaine-des-Palmistes	2 242	6 523	4 049	605	747	803	861	997	1 124	1 304	1 559	1 706	1 878	2 361	903	1 756
Saint-André	18 015	55 825	34 000	574	702	755	802	905	1 045	1 208	1 418	1 558	1 742	2 358	803	1 784
Saint-Benoît	12 744	37 960	23 451	567	704	758	805	907	1 035	1 199	1 428	1 568	1 750	2 296	810	1 729
Sainte-Rose	2 269	6 998	4 311	513	629	680	732	818	917	1 058	1 213	1 345	1 477	1 912	664	1 399
Salazie	2 270	6 962	4 288	457	601	654	705	799	902	1 031	1 165	1 272	1 405	1 833	618	1 376
CIREST	41 916	126 837	77 984	570	703	756	806	913	1 046	1 211	1 426	1 566	1 744	2 317	810	1 747
La Réunion	295 064	840 431	529 255	587	735	795	853	991	1 152	1 357	1 633	1 813	2 046	2 790	1 018	2 203
France métropolitaine	26 937 902	62 674 628	42 618 507	890	1 139	1 242	1 337	1 519	1 697	1 893	2 139	2 296	2 489	3 133	1 054	2 242
France entière	27 381 675	63 868 661	43 387 002	896	1 141	1 243	1 339	1 525	1 711	1 913	2 159	2 313	2 502	3 120	1 070	2 223

Montants de référence en €	dec-2012	dec-2013	dec-2014
	RSA personne seule	475	493
Seuil de pauvreté Insee à 50%	824	833	840
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	989	1 000	1 008

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019



Cartographie du niveau de vie médian mensuel par unité de consommation

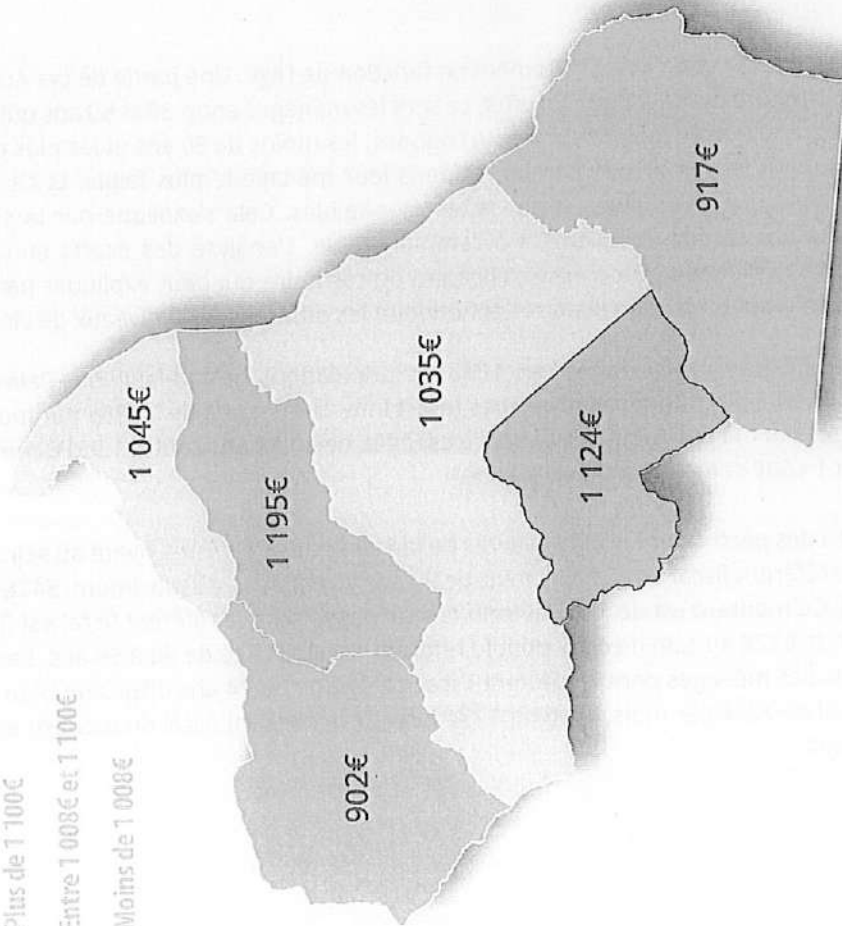
Source : Insee, Filosofi 2014

Niveau de vie médian

■ Plus de 1 100€

■ Entre 1 008€ et 1 100€

■ Moins de 1 008€



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

L'âge est un facteur discriminant des niveaux de vie

La répartition par décile des niveaux de vie selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee, Filosofi 2014

	Population fiscale estimée	Niveaux de vie										Écarts		
		1 ^{er} décile	2 ^{ème} décile	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	Médiane	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	3 ^{ème} quartile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile	Inter-quartiles	inter-déciles
Moins de 30 ans	480	547	704	740	767	817	868	1 033	1 127	1 191	1 380	1 707	432	1 160
30-39 ans	1 260	590	709	749	794	871	1 017	1 169	1 374	1 539	1 718	2 067	791	1 477
40-49 ans	1 510	574	730	780	843	965	1 106	1 267	1 486	1 611	1 731	2 206	831	1 632
50-59 ans	1 410	622	789	841	928	1 051	1 255	1 479	1 700	1 891	2 016	2 408	1 080	1 786
60-74 ans	1 400	722	912	959	1 003	1 190	1 373	1 697	1 924	2 143	2 326	3 124	1 184	2 402
75 ans et plus	450	793	899	978	1 022	1 135	1 275	1 376	1 648	1 891	1 980	2 744	913	1 951
Total La Plaine-des-Palmistes	6 523	605	747	803	861	997	1 124	1 304	1 559	1 706	1 878	2 361	903	1 756

Montants de référence en €	2012	2013	2014
RSA personne seule	475	493	499
Seuil de pauvreté Insee à 50%	824	833	840
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	989	1 000	1 008

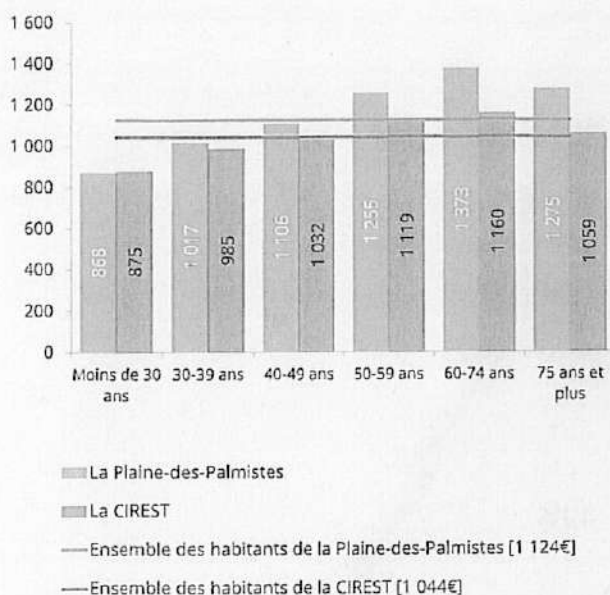
Le niveau de vie varie assez fortement en fonction de l'âge. Une partie de ces écarts s'explique par la structure des ménages. En effet, ce sont les ménages entre 30 et 50 ans qui comprennent le plus grand nombre de personnes. A l'opposé, les moins de 30 ans et les plus de 75 ans sont ceux qui ont le nombre de personnes dans leur ménage le plus faible. Et ce sont pourtant les jeunes qui ont les niveaux de vie les plus faibles. Cela s'explique par la situation d'une jeunesse qui accède difficilement à l'emploi stable. L'analyse des écarts entre générations nécessite localement de connaître l'histoire du territoire qui peut expliquer par ses périodes de peuplement et par son histoire économique les différences de niveaux de vie selon l'âge.

L'écart entre le niveau de vie des 10% des populations de la Plaine-des-Palmistes les plus riches et celui des 10% les plus pauvres (écart inter-déciles) est de 1 786€ par mois au sein des ménages dont la personne de référence est âgée de 50-59 ans contre 1 951€ chez les 75 ans et plus et 1 160€ chez les moins de 30 ans.

Les 10% des personnes les plus pauvres de la Plaine-des-Palmistes vivant au sein des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans vivent avec, au maximum, 547€ par mois (1er décile). Ce montant est de 590€ au sein des ménages dont le référent fiscal est âgé de 30 à 39 ans, et de 622€ au sein de ceux dont le référent fiscal est âgé de 50 à 59 ans. Les 10% les plus pauvres des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60-74 ans disposent d'un niveau de vie maximal de 722€ par mois. Il atteint 793€ lorsque le référent fiscal du ménage est âgé de plus de 75 ans.

Le niveau de vie médian selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee, Filosofi 2014



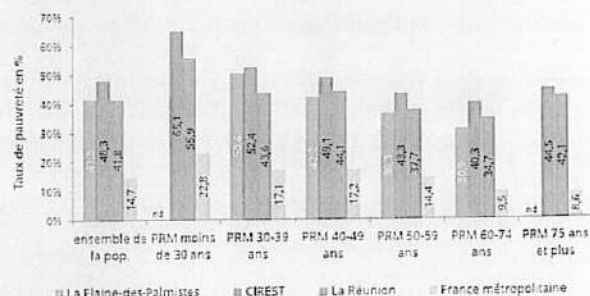
Le niveau de vie varie selon l'âge de la personne de référence du ménage. La moitié des personnes de la Plaine-des-Palmistes vivant dans les ménages les plus jeunes (PRM < 30 ans) disposent d'un niveau de vie inférieur à 868€ par mois, et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Au sein des ménages les plus âgés, le niveau de vie médian est de 1 373€ par mois chez les 60-74 ans, contre 1 275€ pour les 75 ans et plus de la Plaine-des-Palmistes.

Pour les classes d'âge intermédiaires, le niveau de vie médian est de 1 017€ chez les personnes de la Plaine-des-Palmistes vivant au sein d'un ménage dont la personne de référence est âgée de 30-39 ans, 1 106€ pour les 40-49 ans et 1 255€ pour les 50-59 ans.

Le taux de pauvreté des populations selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee, Filosofi 2014



La pauvreté concerne 42% des habitants de la Plaine-des-Palmistes (2 720 personnes), elle touche une personne sur deux lorsque la personne de référence du ménage est âgée de 30-39 ans (autour de 780 personnes).




Les personnes sont de moins en moins touchées par la pauvreté avec l'âge : elle touche un peu plus de 4 personnes sur 10 lorsque la personne de référence du ménage est âgée de 40-49 ans (780 personnes), un peu plus du tiers des 50-59 ans (630 personnes) et 3 personnes sur 10 chez les 60-74 ans (530 personnes).

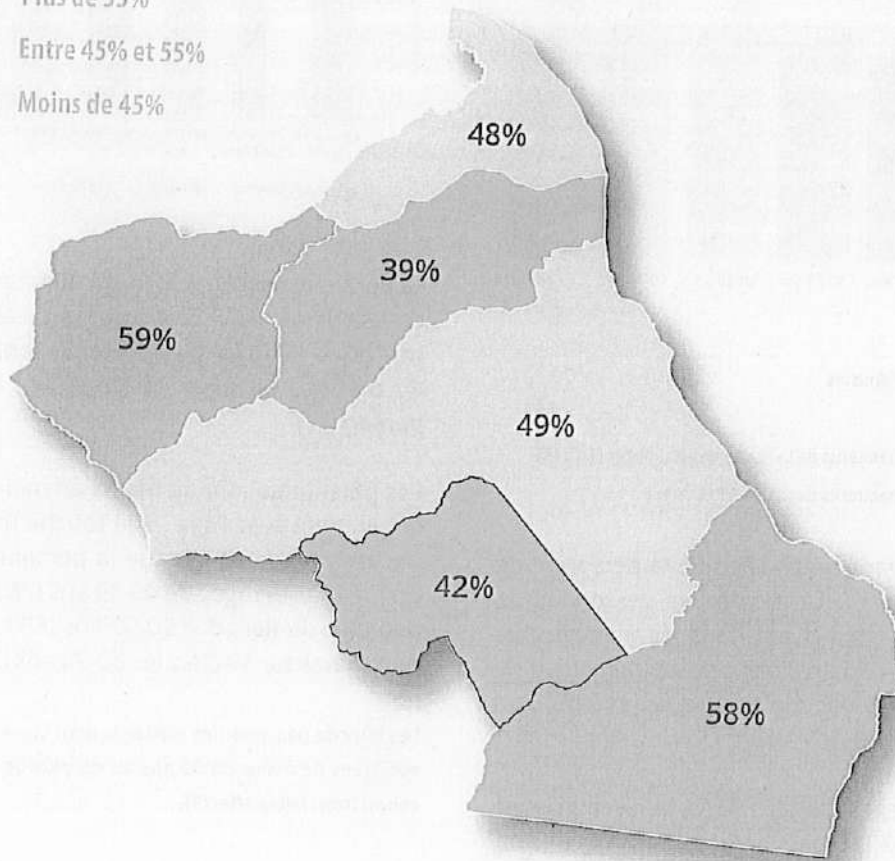
Les taux de pauvreté des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans ou de plus de 75 ans ne sont pas connus (trop faible effectif).

Cartographie du taux de pauvreté

Source : Insee, Filosofi 2014

Taux de pauvreté

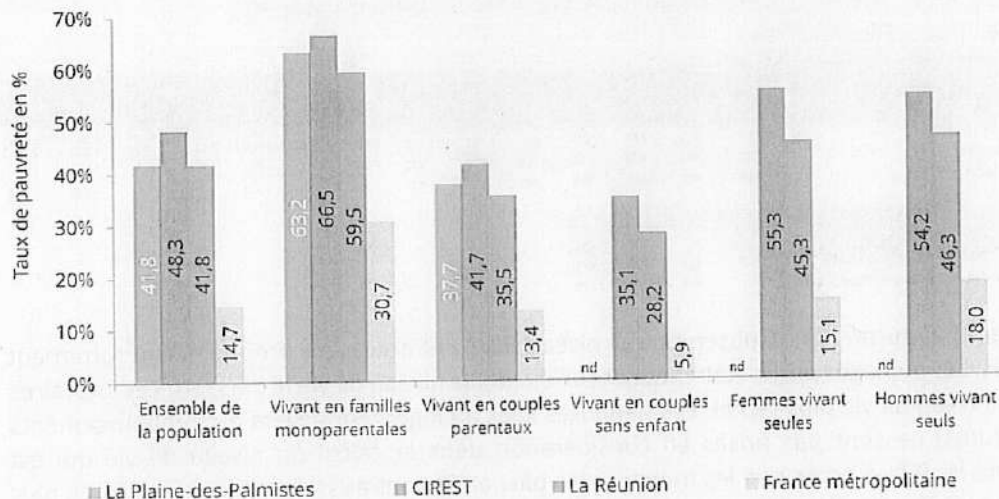
-  Plus de 55%
-  Entre 45% et 55%
-  Moins de 45%



La pauvreté est plus forte chez les personnes vivant en famille monoparentale

Le taux de pauvreté des populations selon le type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2014



Le seuil de pauvreté est le même pour l'ensemble des ménages puisqu'il prend en considération la composition de ceux-ci en ramenant le revenu sur la base d'un équivalent personne seule. Dès lors, il n'est pas surprenant de constater que la part des ménages pauvres varie selon la composition des ménages puisque le niveau de vie n'est pas le même pour chaque type de ménage. Ainsi, ce sont les familles monoparentales qui sont le plus fréquemment concernées par la pauvreté avec des taux beaucoup plus forts que ceux observés pour les autres catégories de ménages. Les familles monoparentales sont donc plus fréquemment dans des situations de privation (vacances, loisirs, mais aussi santé, éducation, mobilité, ...). Au niveau national, après les familles monoparentales ce sont les personnes seules sans enfant qui sont le plus souvent concernées par la pauvreté.

La pauvreté concerne 63% des habitants de la Plaine-des-Palmistes vivant en famille monoparentale (environ 940 personnes) et 38% de ceux vivant en couple parental (autour de 1 420 personnes).

Les taux de pauvreté des personnes vivant en couple sans enfant, des femmes vivant seules et des hommes vivant seuls ne sont pas connus pour la Plaine-des-Palmistes (trop faible effectif) mais on observe que pour l'ensemble des communes de la CIREST, plus d'une femme et d'un homme vivant seul sur deux est en situation de pauvreté.

Les populations pauvres par type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2014 & estimations © Compas

	Populations pauvres	Familles mono-parentales	Couples parentaux	Couples sans enfant	Femmes seules	Hommes seuls	Ménages complexes
La Plaine-des-Palmistes	2 720	940	1 420	nd			
CIREST	61 240	21 330	27 730	4 710	27 300	23 000	3 000
La Réunion	351 170	118 590	152 460	30 470	15 000	15 000	15 000
France métropolitaine	9 207 470	2 137 830	4 047 240	875 410	762 460	675 460	709 060

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception en préfecture : 05/07/2019

Au-delà du coût pour se loger les différences de niveau de vie entre propriétaires et locataires existent

La répartition par décile des niveaux de vie selon le type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2014

	Population fiscale estimée	Niveaux de vie										Écarts		
		1 ^{er} décile	2 ^e décile	3 ^e quartile	4 ^e décile	5 ^e décile	Médiane	6 ^e décile	7 ^e décile	8 ^e quartile	9 ^e décile	10 ^e décile	inter-quartiles	inter-déciles
Ménages propriétaires	3 930	652	849	929	1 016	1 155	1 360	1 581	1 844	1 962	2 108	2 712	1 033	2 061
Ménages locataires	4 190	544	676	730	760	826	930	1 043	1 172	1 256	1 374	1 744	526	1 200
Total La Plaine-des-Palmistes	6 523	605	747	803	861	997	1 124	1 304	1 559	1 706	1 878	2 361	923	1 756

Montants de référence en €	2012	2013	2014
RSA personne seule	475	493	499
Seuil de pauvreté Insee à 50%	824	833	840
Seuil de pauvreté Insee officiel à 60%	989	1 000	1 008

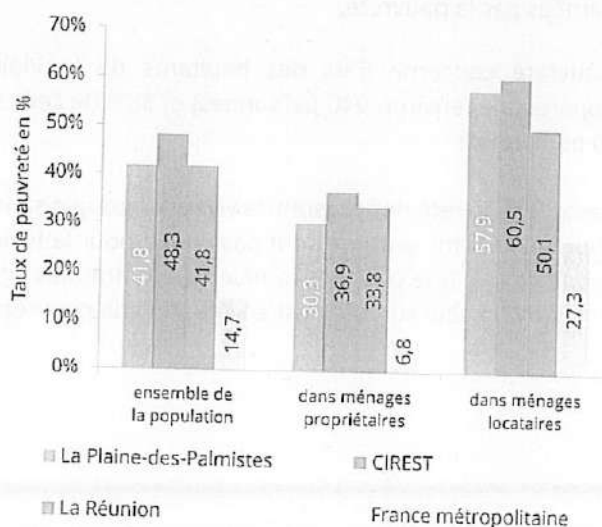
Il ne sera pas surprenant d'observer que niveau de vie et accès à la propriété sont fortement corrélés. Les ménages propriétaires sont ceux qui ont le niveau de vie le plus fort. Les locataires ont un niveau de vie plus réduit. Les dépenses liées au logement (loyers ou remboursements d'emprunts) ne sont pas prises en considération dans le calcul du niveau de vie qui est présenté ici. Il faut noter que les ménages les plus aisés sont aussi les ménages étant le plus fréquemment propriétaires et ayant bien souvent achevé leur acquisition de logement. Cette situation amplifie les écarts de niveaux de vie entre générations observés précédemment. Parmi les locataires, il y a des ménages en locatif privé et des ménages en locatif social. L'accès au locatif social étant lié au niveau de revenu, les ménages en logement social ont un niveau de vie souvent plus faible. Cependant, dans beaucoup de territoires, le locatif ancien fait aussi fonction de logement social et accueille de nombreux ménages en situation de pauvreté.

Le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage locataire de la Plaine-des-Palmistes est de 930€, il est de 1 360€ chez les propriétaires. Les 10% des ménages propriétaires les plus riches disposent de ressources supérieures à 2 712€ par mois. Ce montant (9ème décile) est de 1 744€ chez les locataires.

Le taux de pauvreté des populations selon le statut d'occupation du logement

Source : Insee, Filosofi 2014

Le taux de pauvreté des habitants de la Plaine-des-Palmistes atteint 58% au sein des ménages locataires, contre 30% chez les propriétaires.

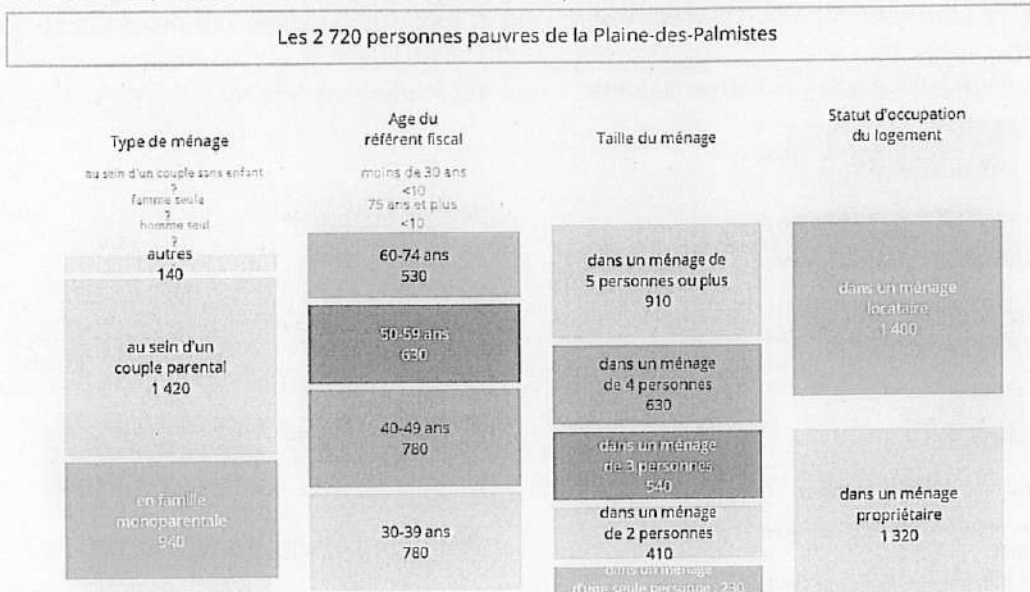


Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
 Date de télétransmission : 05/07/2019
 Date de réception préfecture : 05/07/2019

Les personnes pauvres sont plus nombreuses dans certaines catégories de populations

Les différentes caractéristiques des populations pauvres

Source : Insee, Filosofi 2014 & estimations © Compas



Pour analyser la pauvreté il faut prendre en considération à la fois les taux de pauvreté selon les structures des ménages et à la fois le nombre de ménages concernés. En effet, les taux peuvent être très importants pour une catégorie de ménages faiblement représentée sur un territoire donné. Cette analyse est importante pour les acteurs du social qui doivent tenir compte de l'importance d'une population qui serait prioritairement à accompagner. Elle doit aussi permettre d'adapter les politiques publiques locales afin de tenir compte du nombre de ménages avec enfant(s) en situation de pauvreté par exemple (accès aux loisirs, à la restauration scolaire, aux modes de garde, au sport, à la culture, aux activités périscolaires, ...) ou alors de la pauvreté des personnes âgées (accès aux soins, à la mobilité, aux services, ...). La mise en œuvre d'une tarification en fonction du revenu des ménages peut ainsi s'appuyer sur les éléments présentés. De même, l'évaluation de l'accès aux services publics locaux peut s'appuyer sur ces données afin de mesurer l'accès à la politique publique des ménages les plus pauvres.

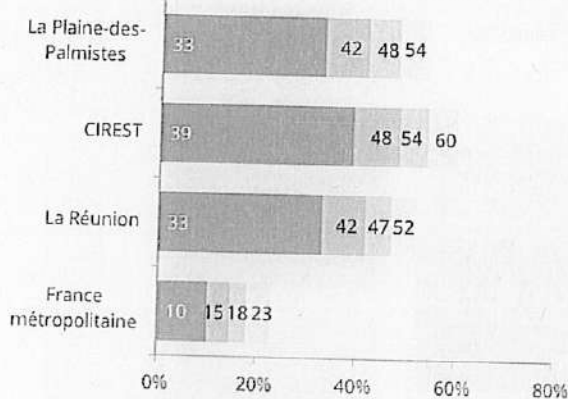
Le schéma ci-dessus présente la répartition des 2 720 personnes pauvres de la Plaine-des-Palmistes. Environ 1 400 personnes sont pauvres parmi les populations des ménages locataires de la Plaine-des-Palmistes, et 1 320 personnes chez les propriétaires.

La répartition par taille des ménages permet d'estimer à environ 230 personnes le nombre de personnes pauvres de la commune vivant seules, contre environ 910 personnes pour celles vivant dans un ménage composé de 5 personnes ou plus.

Une modification du seuil pris en compte ferait évoluer significativement le volume et la proportion des populations considérées financièrement vulnérables

La répartition des populations selon les seuils de niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2014 & estimations © Compas

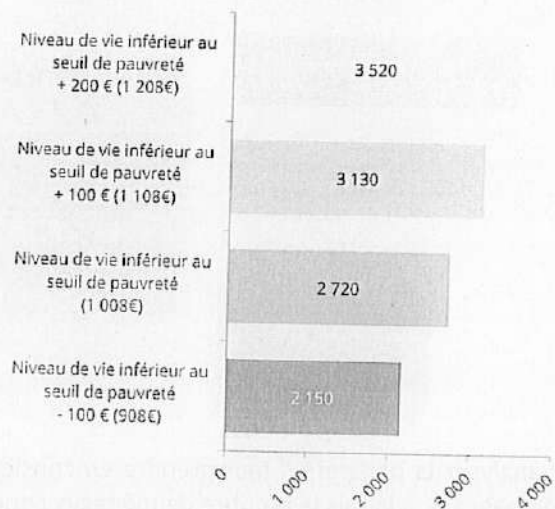


- Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté + 200 € (1 208€)
- Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté + 100 € (1 108€)
- Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (1 008€)
- Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté - 100 € (908€)

Les effectifs des populations selon les seuils de niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2014 & estimations © Compas

La Plaine-des-Palmistes



Un seuil de pauvreté s'appuie nécessairement sur une définition choisie et maintenue dans l'espace et dans le temps. Cependant, au sein des ménages en situation de pauvreté il y a des situations très différentes. De même, juste au-dessus du seuil de pauvreté il peut y avoir de très nombreux ménages. Il est donc important de mesurer ce que peuvent représenter les ménages ayant un niveau de vie se situant autour du seuil de pauvreté (juste au-dessus ou juste en-dessous). Le calcul du seuil de pauvreté en Europe s'appuie sur le revenu médian, il s'agit d'une définition relative de la pauvreté. D'autres pays (les USA par exemple) choisissent une pauvreté basée sur un panier de biens (la pauvreté absolue). Ainsi, une progression du revenu médian en France entraîne le seuil de pauvreté vers le haut, par contre une baisse du revenu médian peut faire baisser le seuil de pauvreté et ainsi faire baisser le nombre de ménages et donc de personnes considérées comme pauvres. Pour appréhender la pauvreté, il est donc essentiel de prendre en considération l'ensemble des facteurs et notamment le mode de calcul du seuil.

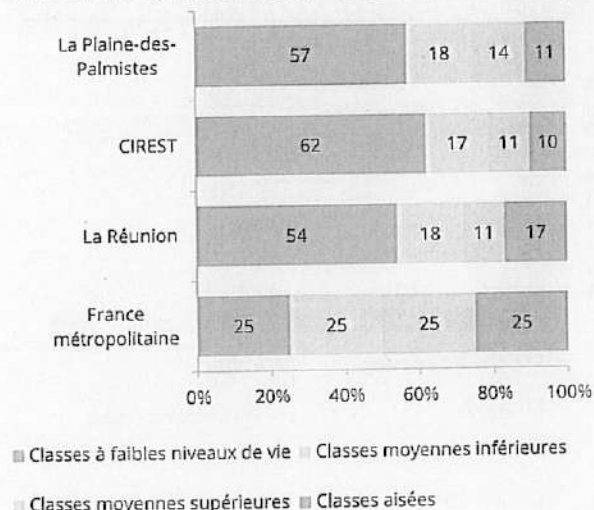
Augmenter de 100€ à 200€ le seuil de niveaux de ressources pour déterminer les populations vulnérables générerait une augmentation de 6 à 12 points la proportion des populations de la Plaine-des-Palmistes concernées, soit une augmentation de 410 à 800 personnes.

Un seuil de 100€ inférieur au seuil officiel (qui est de 1 008€ par mois en 2014) porterait à environ 2 150 personnes la population concernée, soit 570 personnes de moins qu'au seuil de pauvreté officiel.

La mixité des revenus varie d'un territoire à l'autre

La répartition des populations par classe de niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2014 & estimations © Compas



Définir la classe moyenne est toujours un exercice difficile surtout en prenant en considération le seul niveau de revenus des ménages. Il n'y a actuellement pas de définition unique de la logique de classe moyenne. Le choix qui est ici retenu est celui de définir la classe moyenne en soustrayant à l'ensemble de la population les 25% les plus pauvres et les 25% les plus aisés. Les seuils retenus pour référence sont ceux du niveau national. Il reste donc pour définir la classe moyenne les 50% des ménages situés en situation intermédiaire. Cette classe moyenne est, elle-même, séparée en deux sous-groupes que sont d'une part les ménages situés entre le quart le plus pauvre et le médian et d'autre part les ménages situés entre le médian et le quart le plus aisé. Par conséquent, quatre groupes de revenus sont donc dissociés : les ménages à faible niveau de vie (la classe la moins aisée), la classe moyenne inférieure, la classe moyenne supérieure et la classe la plus favorisée. Chacune de ces classes comprend 25% de la population du niveau national. L'observation des données locales permet donc de comparer la distribution des ménages du niveau national à la même répartition au niveau local.

La comparaison des niveaux de vie de la Plaine-des-Palmistes à ceux de la France métropolitaine permet de déterminer une «classe moyenne» représentant environ 32% de la population, soit une catégorie de population bien sous-représentée par rapport à la France métropolitaine.

La proportion de populations issues des classes à faible niveau de vie est supérieure à la moyenne de la France métropolitaine. 57% de la population de la Plaine-des-Palmistes appartient au quart des populations les «plus défavorisées» de la France métropolitaine.

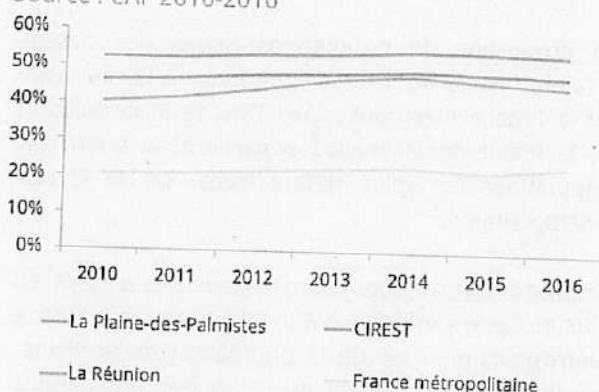
La proportion de populations issues des classes les plus aisées est inférieure à la moyenne de la France métropolitaine. 11% de la population de la Plaine-des-Palmistes appartient au quart des populations les «plus favorisées» de la France métropolitaine.

Définition des classes proposées :	
Classes à faibles niveaux de vie	Population dont le niveau de vie est inférieur au 1er quartile de la France métropolitaine, soit < 1 242€
Classes moyennes inférieures	Population dont le niveau de vie est compris entre le 1er quartile et la médiane de la France métropolitaine, soit entre 1 242€ et 1 697€
Classes moyennes supérieures	Population dont le niveau de vie est compris entre la médiane et le 3ème quartile de la France métropolitaine, soit entre 1 697€ et 2 296€
Classes aisées	Population dont le niveau de vie est supérieur au 3ème quartile de la France métropolitaine, soit > 2 296€

Certains ménages ne disposent que des prestations CAF comme revenus

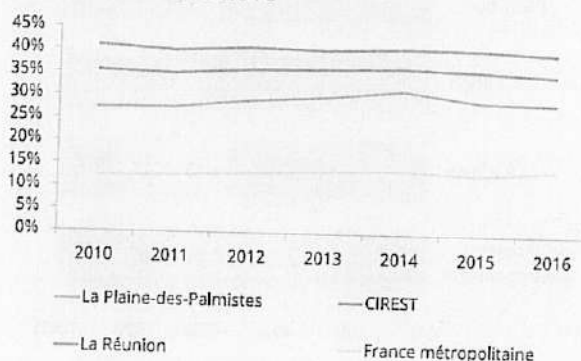
Part des allocataires CAF dont les revenus sont constitués de prestations CAF à hauteur de 50% ou plus

Source : CAF 2010-2016



Part des allocataires CAF dont les revenus sont constitués de prestations CAF à hauteur de 100%

Source : CAF 2010-2016



Ces indicateurs sont calculés parmi l'ensemble des allocataires de la CAF. Par conséquent ils concernent une partie seulement des ménages. Les ménages les plus pauvres sont presque tous allocataires de la CAF soit au titre des minima sociaux, soit au titre des aides au logement. Quelques catégories de personnes en situation de pauvreté peuvent ne pas être allocataires de la CAF : les personnes sans papier, les jeunes sans logement et des personnes en rupture de droits. Les évolutions dans l'accès aux droits (modification par exemple des conditions d'ouverture des droits aux aides au logement), les décalages dans la revalorisation des prestations ont des impacts immédiats pour les ménages qui dépendent à plus de 50% de leurs ressources des prestations de la CAF. Les allocataires qui dépendent à 100% de leurs ressources des prestations versées par la CAF sont essentiellement des ménages bénéficiaires des minima sociaux.

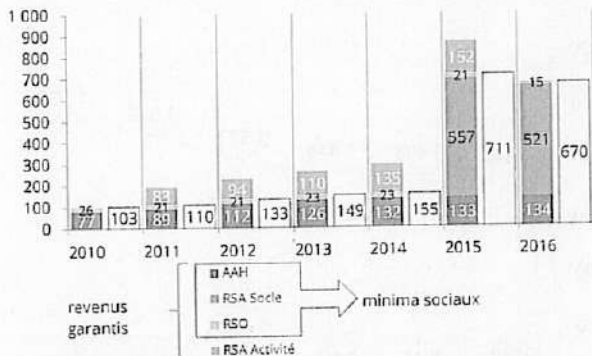
Parmi les 1 650 ménages de la Plaine-des-Palmistes connus par la CAF, on recense en 2016 environ 480 allocataires dont les ressources dépendent intégralement des prestations sociales : ils représentent 29% des allocataires.

Les prestations CAF représentent 50% ou plus des ressources des ménages pour 45% des allocataires de la Plaine-des-Palmistes (environ 750 allocataires).

Les revenus garantis s'adressent aux ménages les plus précaires

L'évolution des allocataires des revenus garantis

Source : CAF 2010-2015

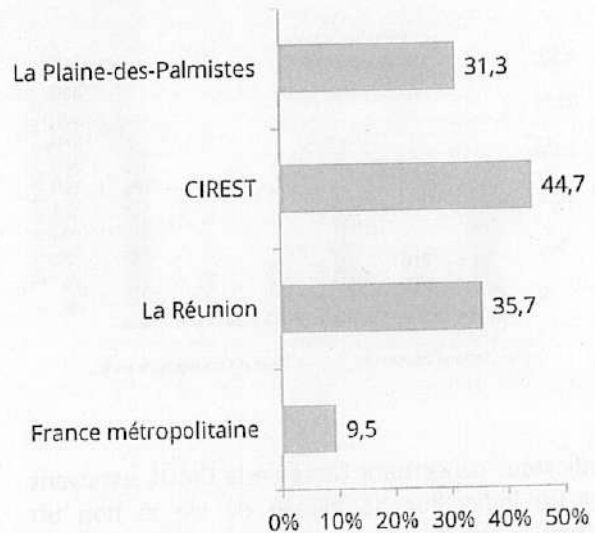


Les minima sociaux de la CAF ne représentent qu'une partie de l'ensemble des minima sociaux de notre système de protection sociale. Ainsi, le minimum vieillesse, l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation transitoire d'attente, l'allocation supplémentaire d'invalidité ne sont pas pris en considération. Cependant, les minima sociaux versés par la CAF recouvrent la très grande majorité des minima sociaux en France (le RSA socle, le RSA majoré, le RSA activité (jusqu'en 2015), l'AAH et le RSA pour l'Outre Mer) sont pris en considération. Le RSA majoré s'adresse aux personnes seules avec enfant à charge (droit ouvert en fonction de l'âge de l'enfant ou de la période de séparation), le RSA aux personnes à faible niveau de vie demeurant dans les départements d'Outre-Mer (pour des personnes de plus de 55 ans), le RSA socle concerne les personnes n'ayant pas d'emploi et ayant un niveau de vie très faible et le RSA activité concernait jusqu'en 2015 les personnes occupant un emploi et vivant sous le seuil de pauvreté.

Dans tous les cas, les ménages concernés par les minima sociaux de la CAF sont des ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Le taux de couverture des ménages par les minima sociaux

Source : CAF 2015



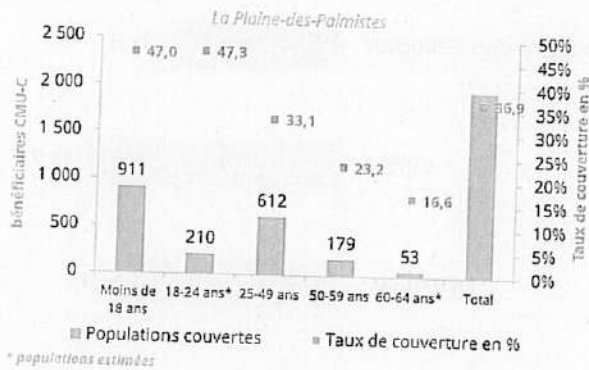
Parmi les 1 650 allocataires CAF de la Plaine-des-Palmistes en 2016 on recense environ 660 ménages allocataires des minima sociaux (AAH ou RSA Socle). Ces allocataires représentent globalement 31,3% des ménages de la Plaine-des-Palmistes au dernier recensement de la population.

Les allocataires bénéficiant d'un revenu garanti sont des allocataires percevant au moins une des prestations parmi les allocations suivantes : RSA, AAH, RSO.

Toutes les personnes pauvres ne bénéficient pas de la CMU-C

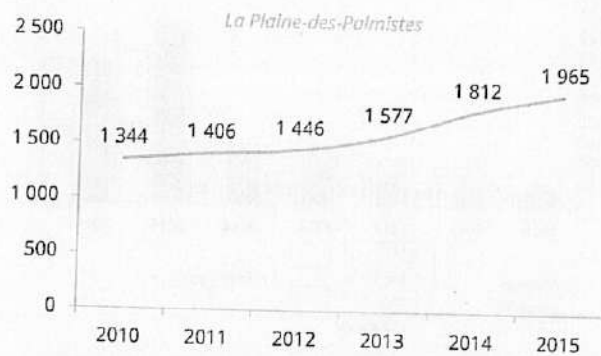
Les populations couvertes par la CMU-C selon l'âge

Source : Cnam-ts 2015 & estimations © Compas



L'évolution des populations couvertes par la CMU-C

Source : Cnam-ts 2010-2015



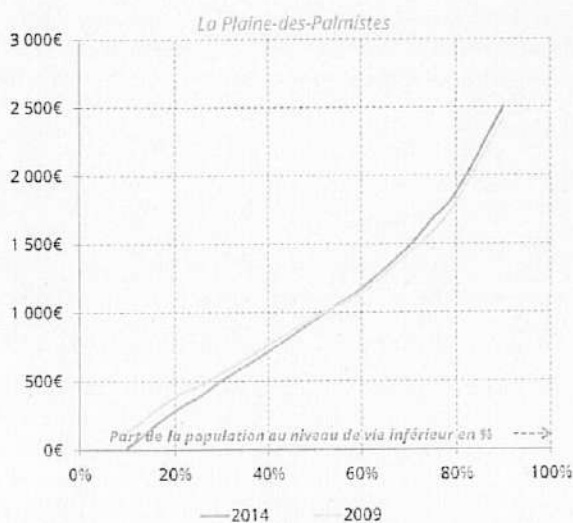
En 2015 on comptabilise 1 970 personnes couvertes par la couverture maladie universelle complémentaire (régime général). Ces 1 970 personnes représentent environ 37% de la population de moins de 65 ans de la Plaine-des-Palmistes. Le taux de couverture est estimé à 47% chez les moins de 18 ans et chez les 18-24 ans.

L'indicateur concernant l'accès à la CMUC est avant tout un indicateur de niveau de vie et non un indicateur d'accès aux services de santé. En effet, l'accès à la CMUC offre l'accès aux soins, mais ne signifie pas que la personne y recoure. En effet, certains soins sont peu utilisés par les ménages les plus pauvres (la question financière pouvant être une explication, mais les questions culturelles sont aussi très importantes pour les soins dentaires ou gynécologiques par exemple). Par conséquent, le bénéfice de la CMUC permet de mesurer la part de la population vivant sous le seuil d'accès à ce droit. Cependant, il faut noter qu'une part significative (estimée à 20% environ) des personnes ayant droit à la CMUC n'en font pas la demande. Le droit est souvent ouvert en urgence par les hôpitaux par exemple.

Les inégalités de revenus augmentent entre les ménages et entre les territoires

Les revenus déclarés par unité de consommation en 2009 et 2014

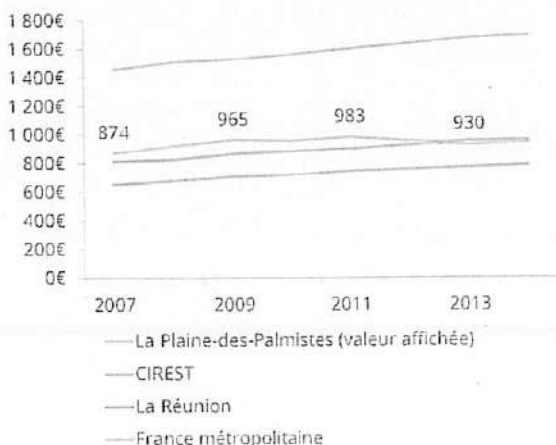
Source : Insee, DGI 2009 & Filosofi 2014



Le revenu médian déclaré des ménages (avant prestations et impôts) de la Plaine-des-Palmistes est passé de 965€ par mois et par unité de consommation en 2009 à 945€ en 2014 (sans tenir compte de l'inflation). Il a ainsi baissé de 20€ (il a augmenté de 164€ en France métropolitaine sur cette période).

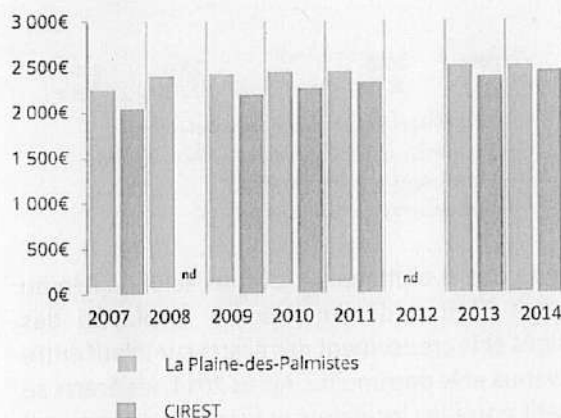
Les revenus médians déclarés par unité de consommation depuis 2002

Source : Insee, DGI 2002-2011 & Filosofi 2012-2014



L'évolution de l'écart inter-déciles du revenu fiscal déclaré par unité de consommation

Source : Insee, DGI 2007-2011 & Filosofi 2013-2014



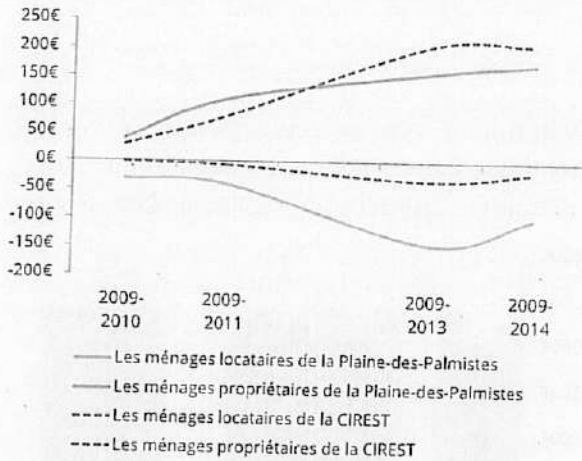
La mesure des inégalités peut se faire par un rapport entre le neuvième décile (le plus pauvre des 10% les plus riches) et le premier décile (le plus riche des 10% les plus pauvres). L'évolution de ce rapport permet ainsi de mesurer les inégalités. Si le rapport baisse, alors les inégalités se réduisent. Mais la mesure des inégalités peut aussi se faire via la mesure des écarts entre le neuvième décile et le premier décile. Il y a progression des inégalités quand les écarts s'accroissent. Selon les modes de calcul, les inégalités peuvent s'accroître ou se réduire. Dans ce document nous avons choisi la deuxième formule.

L'écart entre les 10% des populations déclarant les revenus les plus élevés et les 10% déclarant les revenus les plus faibles (écart inter-déciles) a augmenté entre 2007 et 2014, à l'image de la tendance habituelle : les inégalités de revenus se sont ainsi renforcées entre les ménages. Il est passé de 2 163€ en 2007 à 2 487€ en 2014.

L'écart de revenu médian déclaré entre la Plaine-des-Palmistes et la CIREST est de 66€ en 2014. Il était de 204€ en 2007. Ainsi l'écart entre ces territoires s'est réduit.

L'évolution du revenu fiscal médian déclaré par unité de consommation selon le statut d'occupation

Source : Insee, DGI 2009-2011 & Filosofi 2013-2014



L'analyse des évolutions de revenus selon le lien au logement permet de comprendre l'évolution des inégalités et le creusement des écarts cumulatif entre les revenus et le patrimoine. Après 2011, les écarts se creusent entre les locataires et les propriétaires ; cet écart tend à se réduire depuis 2013.

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION : la diversité des profils

Une transformation du paysage social

Au milieu des années 2010, environ 15% des jeunes quittent le système éducatif avec au mieux le brevet des collèges. Cette proportion est cinq fois plus faible que celle des générations nées dans les années 1930. Un énorme investissement éducatif, réalisé à partir des années 1960, est à la source d'une métamorphose complète de notre pays, très en retard au sortir de la Seconde guerre mondiale. La France s'est modernisée, et la proportion de cadres a fortement progressé pour atteindre 17% de la population active en 2014. L'allongement de la scolarisation a fait diminuer le taux d'activité des jeunes. Les moins de 25 ans représentent désormais moins d'un actif sur dix.

En particulier, les femmes ont rattrapé et dépassé les hommes en matière de taux de scolarisation. A la sortie de l'école, elles ont, dans leur très grande majorité, recherché une activité professionnelle rémunérée, réduisant considérablement l'écart de taux d'activité avec les hommes. Même si l'égalité reste encore bien lointaine, elles investissent de nouveaux secteurs et sont mieux représentées aux postes de pouvoir.

Cette modernisation ne doit pas faire illusion. A l'élévation des qualifications a répondu une hausse des exigences des entreprises, si bien qu'on ne peut plus prétendre aux mêmes emplois à diplômes équivalents. On assiste à un phénomène de déclassement des jeunes diplômés. En même temps que les postes de cadres se sont développés ceux d'employés non-qualifiés ont pour partie remplacé les ouvriers : les services ont supplanté l'industrie. La France populaire des ouvriers et des employés, représente encore la moitié des actifs. L'essor du chômage et de la précarité à partir des années 1980 a frappé en particulier ces catégories, ainsi que les jeunes. Aujourd'hui, si le taux de précarité (CDD et intérim rapport à l'emploi total) s'élève à un peu plus de 10%, il atteint 50% chez les moins de 25 ans et bien plus chez ceux qui ne sont pas diplômés.

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2009-2014)
Actifs de 15-64 ans	2 564 personnes	+426
	54 606	+6 804
Taux d'activité des 15-64 ans	69,3% des 15-64 ans	+2,0
	66,8%	+4,2
Taux d'activité des 25-54 ans	84,6% des 25-54 ans (1 918)	+2,6
	81,3%	+4,2
Ratio actifs/inactifs de 65 ans et plus	4,1 actifs pour 1 inactif	-0,1
	5,0	-0,4
Cadres et professions intellectuelles sup.	6,1% des actifs occupés (103)	+125,2%
	7,0%	+30,2%
Salariés en contrat précaire	33,4% des salariés (489)	+65,6%
	25,2%	+8,9%
Les hauts niveaux de formation	13,5% des non-scolarisés (519)	+53,1%
	12,2%	+45,2%

NB : En orange, valeurs de la CIREST

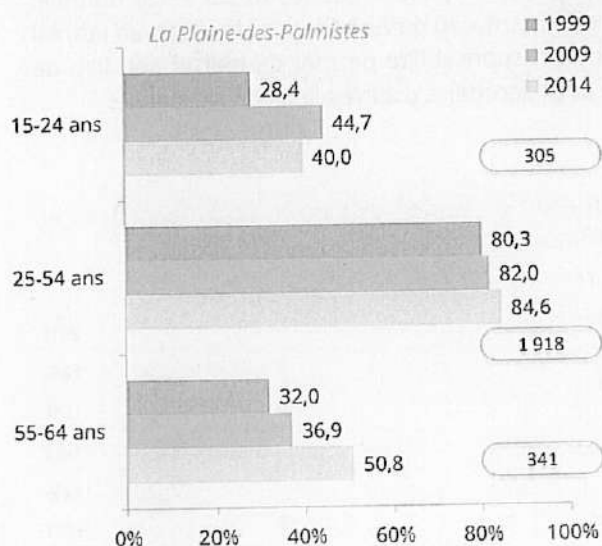
Population active : la population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent : exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ; aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ; être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ; être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Les équilibres entre catégories de population se modifient

Taux d'activité de la population selon l'âge de la personne

Source : Insee, RP 1999-2014



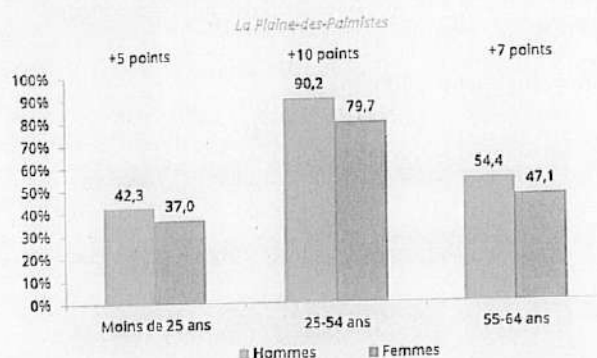
En 2014, la Plaine-des-Palmistes compte 2 564 actifs de 15-64 ans, dont 305 de 15-24 ans, 1 918 de 25-54 ans et 341 de 55-64 ans.

Le taux d'activité des 55-64 ans atteint ainsi 51% en 2014 (contre 32% en 1999). Celui des 25-54 ans atteint 85% (contre 80% en 1999), enfin celui des 15-24 ans est de 40% (28% en 1999).

Le taux d'activité des hommes de 25 à 54 ans varie assez peu d'une commune à une autre en France. En revanche celui des femmes est beaucoup plus sensible et justifie généralement les écarts du taux d'activité global des 25-54 ans entre territoires. L'inactivité des femmes peut-être plus importante au sein des territoires qui comptent plus de femmes en âge d'avoir des jeunes enfants parmi les femmes. Dans les territoires où le coût du logement est particulièrement élevé, le taux d'activité des femmes avoisine généralement celui des hommes. Les besoins en modes d'accueil de la petite enfance y sont importants.

Le taux d'activité selon le sexe et l'âge

Source : Insee, RP 2014



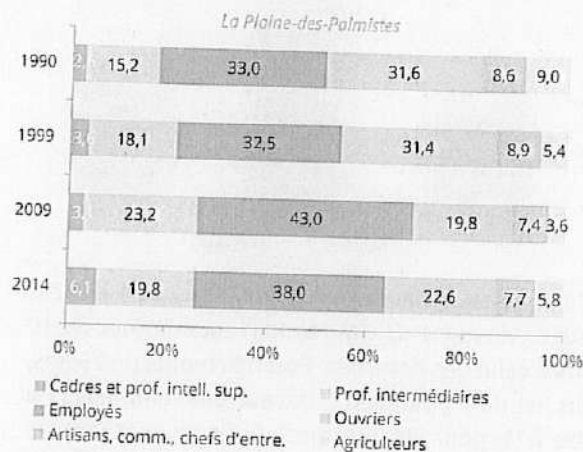
En 2014, le taux d'activité féminin des 25-54 ans est de 80%. Ce taux d'activité féminin est inférieur de 10 points à celui des hommes. Pour les moins de 25 ans, l'écart est de 5 points en défaveur des femmes (37% contre 42% pour les hommes). Enfin, concernant les actifs de 55-64 ans, le taux d'activité des femmes est plus faible de 7 points à celui des hommes (47% contre 54%).

Les comportements féminins et masculins sur le marché du travail continuent de se rapprocher. Le taux d'activité féminin augmente au fil des générations. Celui des hommes diminue jusqu'au début 1990 pour se stabiliser ensuite. En dépit d'une forte progression sur longue période, le taux d'activité des femmes reste, à tout âge, inférieur à celui des hommes. Le principal déterminant de l'activité féminine aux âges adultes est la composition familiale, c'est-à-dire le nombre et l'âge des enfants, alors que ce facteur joue peu sur le niveau de l'activité masculine. En effet, malgré les évolutions de la société, le fait de cesser le travail pour élever les enfants reste, en priorité, le fait des femmes, d'où le taux d'activité plus faible chez les femmes que chez les hommes.

La répartition par professions et catégories socio-professionnelles reflète le profil sociologique des territoires

Répartition des actifs occupés de 15-64 ans selon leur PCS

Source : Insee, RP 1990-2014



En 2014, 6% des actifs occupés de 15-64 ans sont des cadres. 20% sont des professions intermédiaires, enfin 61% sont des employés ou ouvriers sur la Plaine-des-Palmistes.

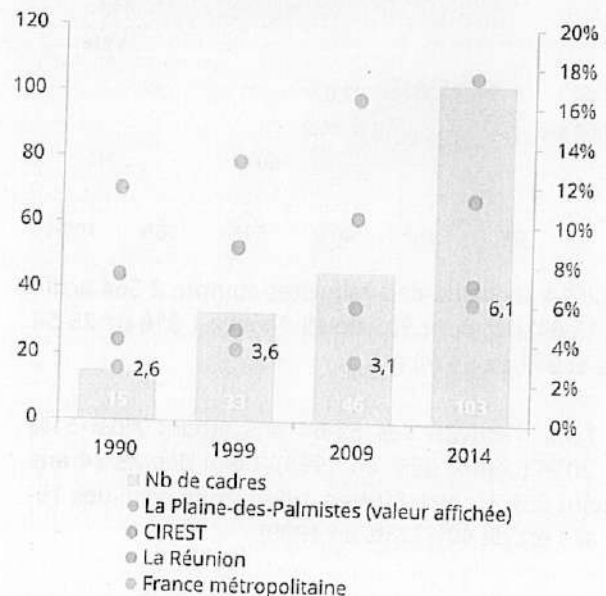
Les professions et catégories socio-professionnelles répartissent la population (au lieu de résidence) en fonction de critères liés à la profession exercée. Ces critères sont nombreux : activité salariée ou non, diplôme, revenu, statut (cadre ou non). Cependant l'appartenance à une PCS traduit une grande diversité de situations. Les cadres et professions intellectuelles supérieures correspondent à la catégorie socio-professionnelle salariée la plus favorisée, tant sur le plan des diplômes que celui des revenus.

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est bien évidemment l'opposé de celle concernant les ouvriers et employés. Les écarts entre les deux groupes illustrent la faiblesse d'une cohabitation de lieu de vie entre catégories socio-professionnelles différentes. Dans l'ensemble de la France, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures progresse fortement. Les professions cadres et intellectuelles supérieures sont beaucoup plus fortement représentées dans les grandes villes et leurs agglomérations qu'en milieu rural ou « rurbains », et à l'échelle des communes

dans les centres villes. Il faut aussi noter que les flux de population influent beaucoup sur cette donnée. En effet, le niveau de vie offert par l'accès à un emploi à forte responsabilité permet de quitter son lieu de vie pour accéder à d'autres lieux de résidence.

Évolution du nombre et de la part de cadres et professions intellectuelles supérieures

Source : Insee, RP 1990-2014



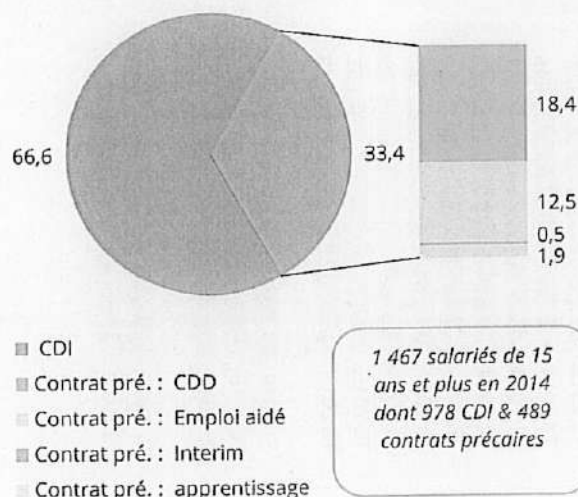
Entre 2009 et 2014, le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures a progressé de 60 (+125%) sur la Plaine-des-Palmistes. Cette part reste en dessous de la moyenne de la CIREST, de La Réunion et de la France métropolitaine.

Carac. socio-économiques

L'emploi précaire sur le territoire

Répartition des salariés de 15 ans et plus selon leur contrat

Source : Insee, RP 2014

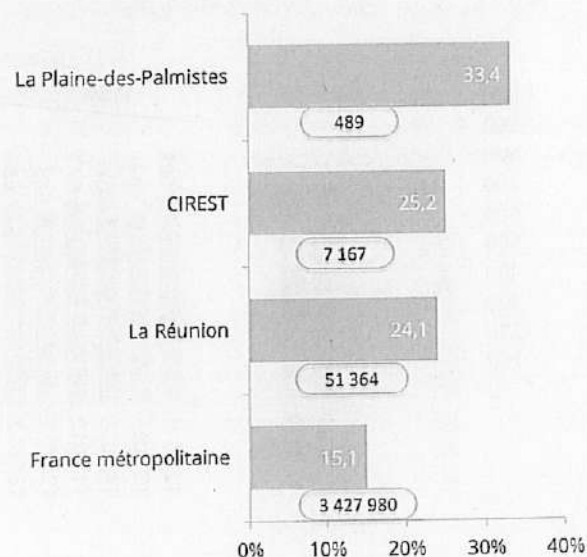


En 2014, le nombre de salariés en contrat précaire s'élève à 489, soit un tiers des salariés de 15 ans et plus de la Plaine-des-Palmistes. La proportion atteint un quart pour la CIREST et La Réunion.

Parmi les 489 salariés en contrat précaire de la Plaine-des-Palmistes, 270 occupent un CDD, soit 18% de l'ensemble des salariés de 15 ans et plus, et 55% des salariés en contrats précaires.

Nombre et part de contrats précaires

Source : Insee, RP 2014

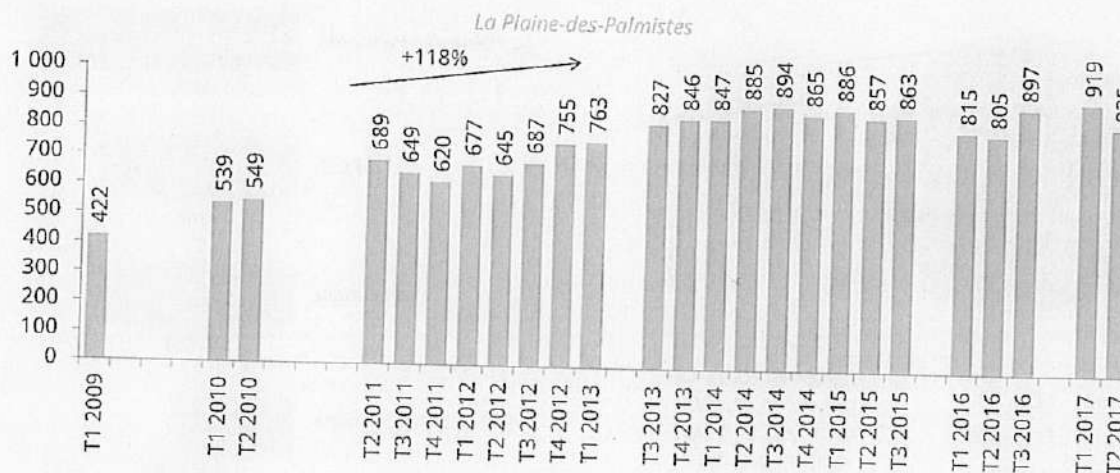


Les contrats précaires regroupent les CDD, l'intérim, les emplois aidés, l'apprentissage et la professionnalisation. Les jeunes constituent la population la plus exposée à la précarité de l'emploi selon ce critère, y compris les jeunes formés et diplômés. De fait, sur un territoire jeune, le taux global d'actifs en emploi précaire est généralement plus élevé que dans les autres territoires, par un effet de structure par âge. Les femmes sont également plus concernées par la précarité de l'emploi que les hommes.

A la précarité de l'emploi s'ajoutent les situations de chômage

Évolution des DEFM de catégorie A

Source : Insee, Pôle Emploi 2008-2016



La hausse du taux de chômage en France est ancienne. Elle a eu lieu en une dizaine d'années, entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980. Le taux passe alors de 4 à 9,3 %, qui avoisine le niveau actuel. Depuis, on oscille entre des phases de progression et de diminution, sans jamais arriver à revenir durablement à un niveau proche du plein emploi.

Le taux de chômage global masque des écarts importants suivant les populations. Ce n'est plus le cas selon le sexe: le taux de chômage des femmes est presque équivalent à celui des hommes. Plusieurs critères sont discriminants dans la recherche d'emploi, comme l'âge, avec des jeunes et des quinquagénaires surexposés au chômage y compris pour les jeunes diplômés.

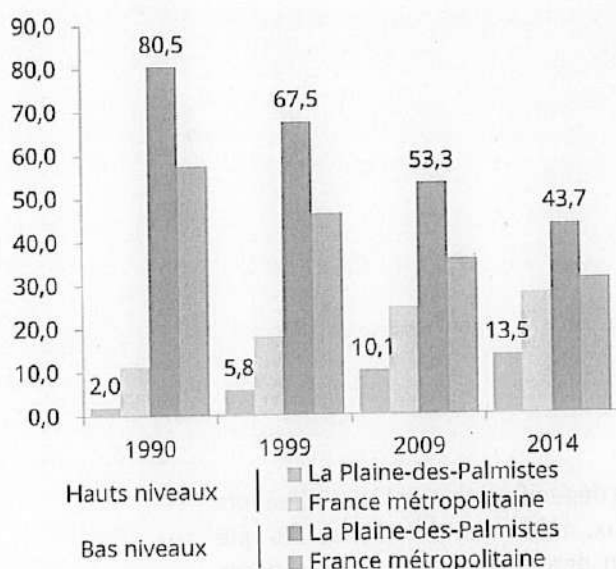
Le chômage mesuré par Pôle Emploi au travers des DEFM de catégorie A diffère de celui du chômage mesuré par l'Insee (BIT), les personnes à la recherche d'un emploi n'étant pas toutes inscrites auprès de Pôle Emploi.

Mi-2017, le nombre de DEFM de catégorie A a augmenté de 4% sur la Plaine-des-Palmistes par rapport au deuxième trimestre 2016. Il atteint 835 à la fin du 2ème trimestre 2017 soit un indice de chômage estimé à 33%. Si l'on observe l'ensemble de la période 2009-2017, les demandeurs d'emploi de catégorie A ont progressé de 118%.

Le niveau de formation global augmente

Évolution des niveaux de formation

Source : Insee, RP 1990-2014



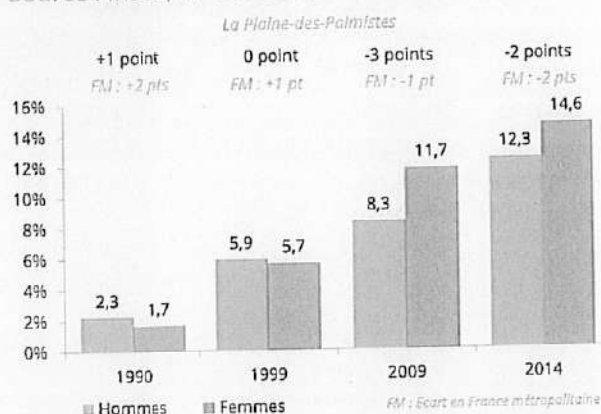
D'une manière générale le niveau de formation s'élève en France. Au début des années 1980, un quart des générations accédait au niveau du bac, contre plus des trois quarts aujourd'hui. Cet allongement a été particulièrement important chez les filles qui ont rattrapé les garçons, même si leurs diplômes restent différenciés.

Sont considérées à hauts niveaux de formation les personnes titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2 et plus. Les personnes considérées comme de bas niveaux de formation n'ont aucun diplôme ou au plus le BEPC ou le brevet des collèges. La part des personnes à bas niveaux de formation varie assez peu d'une commune à une autre, tandis que celles des personnes hautement diplômées, plus mobiles géographiquement, varie très sensiblement. Les personnes hautement diplômées seront plus représentées sur les territoires économiquement dynamiques et/ou attractifs sur le plan résidentiel.

Si le niveau s'est accru, les qualifications requises par le marché du travail aussi. De plus en plus de métiers requièrent des savoirs formels complexes et, en période de chômage, les entreprises sont de plus en plus exigeantes.

Les hauts niveaux de formation selon le sexe

Source : Insee, RP 1990-2014



La part de femmes avec de hauts niveaux de formation est passée de 12% en 2009 à 15% en 2014, soit 3 points de plus en 5 ans. En 2014, l'écart du poids des hauts niveaux de formation entre hommes et femmes est de 2 points en faveur des femmes ; en 2009, le poids des femmes était supérieur de 3 points à celui des hommes (12% contre 8%). Pour comparaison, en France métropolitaine, la part de femmes avec de hauts niveaux de formation est supérieure de 2 points à celle des hommes en 2014 (29% contre 27%).

Aujourd'hui, avec des résultats scolaires meilleurs pour les femmes, les niveaux de formation des femmes et des hommes se rejoignent. Ces dix dernières années en France métropolitaine, les écarts entre les niveaux de formation des hommes et des femmes se sont ainsi inversés (ce qui est également vrai dans les DOM). En effet, si en 1999 la part des hommes de hauts niveaux de formation (bac+2 et plus) était supérieure de 1 point à celle observée chez les femmes, en 2014 on observe une proportion de femmes de hauts niveaux de formation supérieure de 2 points à celle observée chez les hommes (mêmes écarts pour La Réunion).

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : facteurs de développement et d'attractivité

L'attractivité : une alchimie

La qualité de la vie et l'attractivité d'un territoire dépendent de nombreux éléments immatériels, tels les liens familiaux et amicaux, mais aussi des ressources que l'on peut y mobiliser. Ces ressources sont en partie liées à l'offre de services publics. La proximité d'écoles, de services de santé, de places d'accueil pour les jeunes enfants ou de personnes âgées, d'équipements de loisirs ou de culture (bibliothèques, piscines, etc.), de transports ou l'offre de logements sociaux par exemple façonnent la qualité de la vie des habitants. La disponibilité de l'offre pour la population n'est pas facile à mesurer car chaque offre s'adresse à un territoire (un hôpital, un centre de santé ou un médecin ont un rayon d'activité différent) et à des usagers qui ne sont pas les mêmes.

L'un des enjeux pour les politiques publiques – d'autant plus fort que les ressources sont rares – est l'adéquation entre l'offre et les besoins. On ne peut implanter un hôpital par commune ou une bibliothèque dans chaque quartier : il faut donc opérer les choix d'implantation qui répondent le mieux possible à la demande, mesurée de la façon la plus fine possible.

Ces ressources sont aussi liées au tissu économique privé qui offre des services, même s'ils sont marchands. C'est le cas, en particulier, du commerce de détail ou de l'artisanat par exemple. Au-delà bien entendu, l'implantation des entreprises détermine le niveau d'emploi et du même coup le niveau du chômage. Comme pour l'offre de services publics, les liens sont complexes : on ne travaille pas nécessairement (et même rarement) là où l'on vit. Le « rayonnement » d'un emploi dépend du type de poste et du niveau de rémunération : il est plus facile d'aller occuper un emploi lointain quand le salaire permet de financer le transport ou que les horaires ne sont pas trop décalés si l'on se déplace en transports en commun par exemple. Il dépend aussi de cette offre de transports, des réseaux routiers aux transports en commun.

Chiffres clés et définitions

		Evolution (2009-2014)
Etablissements actifs	354 établissements	+6,3%
	9 133	+11,8%
Etablissements sans salariés	79,4% des établissements	+6,8%
	75,2%	+15,2%
Emplois	1 098 emplois	+27,0%
	28 221	+7,3%
Taux de polarisation	0,6 emploi(s) pour 1 actif	+0,0
	0,8	-0,0
Indicateur de développement territorial (2014)	-172,5	-12,6
	-202,5	-9,3
		Evolution (2011-2016)
Les praticiens de santé (2016)	20 praticiens	+33,3%
	702	+30,7%

NB : En orange, valeurs de la CIREST

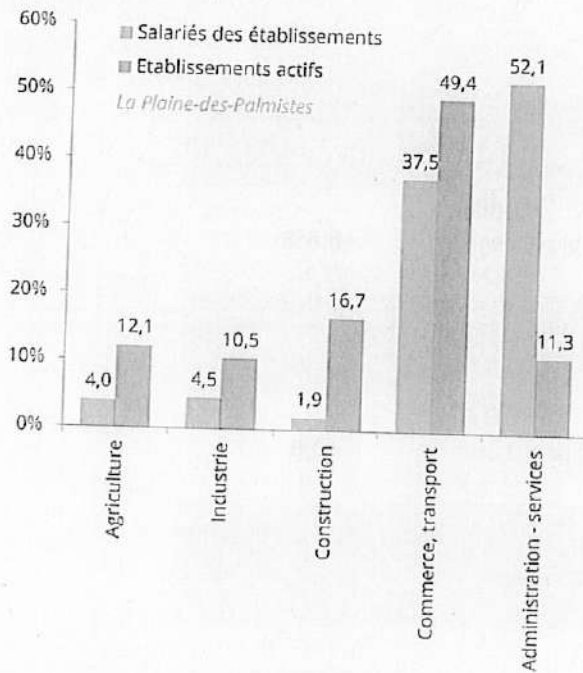
L'établissement actif est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Taux de polarisation : ce ratio est égal au nombre d'emplois présents sur le territoire rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire. Lorsque cet indicateur est supérieur à 1, cela signifie que le territoire attire quotidiennement un nombre importants d'actifs qui n'y vivent pas. Les mouvements domicile-travail s'effectuent en général au sein des bassins d'emplois.

L'implantation des entreprises forge l'image économique du territoire

Répartition des salariés et des établissements en fonction du secteur d'activité

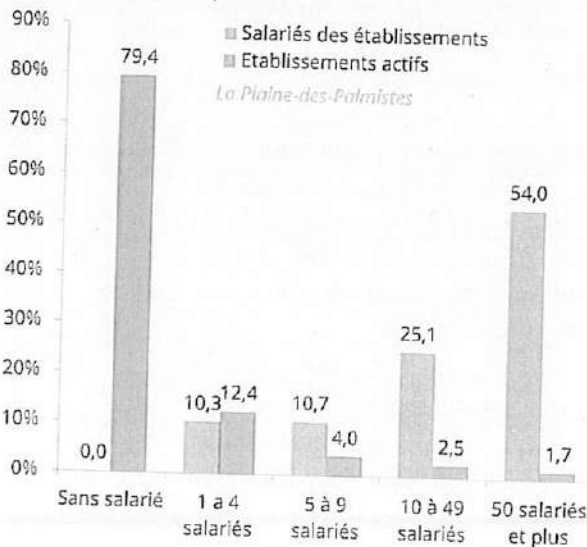
Source : Insee, Clap 2014



sont essentiellement centrées sur celles du commerce, des transports et autres services et constituent un socle commun d'emplois et d'établissements à tous les espaces. Elles se localisent en général là où la population est importante et se développent souvent sous l'impulsion de dynamiques résidentielles. Elles sont créatrices d'emplois. Les établissements de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (14% du total) sont présents de façon plus ou moins importante, en fonction des choix et des possibilités budgétaires des territoires. En France, ils emploient un tiers des salariés. La construction concerne 10% des établissements et occupe 6% des salariés. Les établissements, présents un peu partout sur le territoire, fluctuent en fonction de l'indice de construction. Quant à l'industrie, elle se maintient dans des territoires historiques. La baisse d'activité dans ce secteur fragilise en premier les entreprises sous-traitantes du territoire concerné.

Répartition des salariés et des établissements en fonction de la taille de l'effectif

Source : Insee, Clap 2014



Le secteur agricole surtout présent en milieu rural, rencontre des difficultés avec la fermeture d'établissements et la baisse de l'emploi. Il concerne 7% des établissements en France qui emploient moins d'1 million de salariés soit 1% de l'effectif total.

En 2014, le répertoire CLAP enregistre 350 établissements actifs au sein du territoire de la Plaine-des-Palmistes. Ces établissements emploient la même année 800 salariés. L'administration et service représente 11% des établissements actifs de la Plaine-des-Palmistes. Ce secteur concentre à lui seul 52% des salariés travaillant sur le territoire. Le commerce et les transports regroupent la moitié des établissements du territoire pour 38% des salariés.

En 2014, 79% des établissements n'emploient aucun salarié (diminution de 10% par rapport à 2010). A l'opposé, 2% des établissements (ceux ayant 50 salariés ou plus) concentrent 54% des salariés du territoire (au lieu de travail).

Entre 2010 et 2014, les établissements actifs ont diminué de 3% sur la Plaine-des-Palmistes, à l'inverse

En France, plus de 4 millions d'établissements, soit 78% du total appartiennent au secteur tertiaire. Ils emploient à eux seuls plus des trois quart des salariés soit 17 millions de personnes. Les activités tertiaires

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télérmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Ressources - Territoires

Le volume et la typologie des emplois existants sur un territoire entraînent les mobilités domicile-travail

En France, l'emploi reste encore largement concentré dans les pôles urbains. En 2012, deux tiers des salariés quittent leur commune de résidence pour aller travailler, un tiers travaillent dans leur commune de résidence.

Les déplacements domicile travail se pratiquent quotidiennement entre des communes plutôt résidentielles (taux de polarisation inférieur à 1) et des communes proposant une offre d'emploi attractive (taux de polarisation supérieur à 1). Ces mouvements de population active sont liés au volume d'emplois présents sur la commune mais également, et surtout, à leur spécialisation. Une commune peut ainsi attirer quotidiennement sur son territoire un nombre importants d'actifs qui n'y vivent pas.

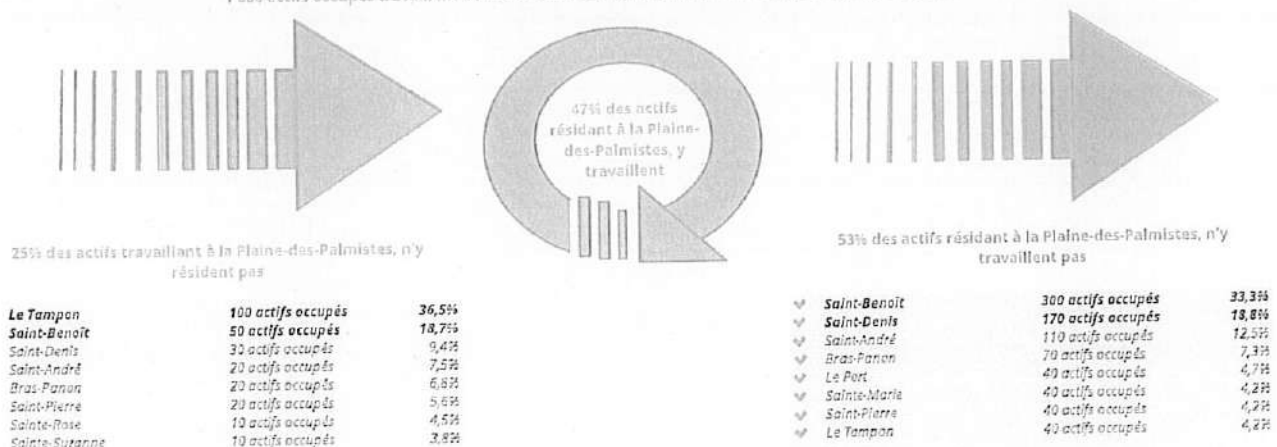
D'une manière générale, les actifs qui résident dans les communes périurbaines, moins pourvues d'emploi que les pôles urbains, quittent plus généralement leur commune pour aller travailler.

En 2014, le taux de polarisation atteint 0,63 sur la Plaine-des-Palmistes. Le territoire totalise ainsi 1 098 emplois (lieu de travail (LT)) pour 1 749 actifs occupés (lieu de résidence (LR)). Toutefois, il faut tenir compte du fait que les emplois du territoire ne sont pas occupés intégralement par les actifs y résidant, puisque de fait un certain nombre d'entre eux quittent leur lieu de résidence pour aller travailler tandis que d'autres migrent quotidiennement vers la Plaine-des-Palmistes dans le même but.

Les mobilités professionnelles journalières sur la commune en 2014

Source : Insee, RP fichiers détail 2014

1 080 actifs occupés travaillent à la Plaine-des-Palmistes & 1 710 actifs occupés résidant à la Plaine-des-Palmistes



En 2014, 270 actifs viennent quotidiennement travailler à la Plaine-des-Palmistes (25% de l'ensemble des actifs travaillant sur le territoire). 900 actifs résidant à la Plaine-des-Palmistes sortent quotidiennement du territoire pour aller travailler (53% des actifs résidents de la commune). Enfin 47% des actifs résidents sont sédentaires (810 au total).

Accusé de réception en préfecture
 074-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
 Date de télétransmission : 05/07/2019
 Date de réception préfecture : 05/07/2019

Dans le détail : le taux de polarisation sur les communes

	Nb d'emplois (LT)	Nb d'actifs occupés (LR)	Taux de polarisation
Bras-Panon	2 693	4 100	0,66
Plaine-des-Palmistes	1 098	1 749	0,63
Saint-André	11 898	14 748	0,81
Saint-Benoît	9 740	9 636	1,01
Sainte-Rose	1 273	1 616	0,79
Salazie	1 519	1 754	0,87
CIREST	28 221	33 603	0,84
La Réunion	251 828	252 023	1,00
France métropolitaine	25 747 176	26 143 408	0,98
France entière	26 323 980	26 720 117	0,99

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Déroulé du diagnostic

Précautions de lecture :	5	influencent la structure par âge et la taille des ménages.....	22
Éléments de méthode.....	5	L'occupation du parc de résidences principales varie selon la typologie des logements	30
Notre choix d'indicateurs.....	6	LES MÉNAGES ET LES STRUCTURES FAMILIALES : l'influence des transformations de la société dans le territoire	33
La population et l'âge	6	Chiffres clés et définitions	35
Géographie.....	6	La diminution du nombre de personnes par foyer est le signe d'une évolution de la structure des ménages	36
Lexique	6	L'isolement résidentiel ne témoigne que partiellement de l'isolement social	37
Territoire d'étude.....	7	Parmi les familles, la typologie évolue également.....	38
LE PEUPEMENT ET LE LOGEMENT : de l'historique du peuplement à la structure de population actuelle... 8		LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE : un défi et une question sociale majeure	41
Chiffres clés et définitions	9	Chiffres clés et définitions	42
La structure par âge actuelle reflète les grandes phases de peuplement du territoire	10	L'évolution des effectifs de jeunes enfants reflète le dynamisme démographique du territoire	43
L'évolution de la population s'explique par les soldes naturels et migratoires	15	Le choix des modes de logement	44
La diminution de la taille des ménages est liée aux phénomènes de décohabitation et de vieillissement	16	Les migrations résidentielles	45
Les évolutions du parc de logements et de la population sont étroitement liées.....	19		

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
 Date de télétransmission : 05/07/2019
 Date de réception préfecture : 05/07/2019

jeunes enfants et l'offre d'accueil dans le territoire 45

Les transformations des structures familiales modifient les besoins en mode d'accueil 47

L'activité des femmes est l'un des facteurs déterminant les besoins en modes d'accueil 48

LES JEUNES : du domicile parental à l'insertion dans le monde des adultes 49

Chiffres clés et définitions 50

L'évolution de la population des 11-24 ans est liée au dynamisme démographique du territoire 51

Avant 25 ans, la jeunesse reflète une forte diversité de situations 54

A partir de 20 ans une part importante des jeunes a quitté le foyer parental 55

Les jeunes actifs sont les premiers concernés par les contrats précaires 57

LES SENIORS ET LE GRAND AGE : les conséquences du vieillissement de la population 59

Chiffres clés et définitions 60

La part des personnes âgées dans la population augmente et les équilibres générationnels se modifient 61

Les personnes âgées présentent, comme les autres classes d'âge, des conditions de vie diversifiées 66

LE HANDICAP : de l'enfance à l'âge adulte, des populations fragiles ... 67

Chiffres clés et définitions 68

La prise en charge d'un enfant en situation de handicap peut donner lieu à une aide financière 69

A l'âge adulte, l'allocation pour adulte handicapé vise à compenser les difficultés d'accès à l'emploi 70

LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ : les évolutions des inégalités territoriales et sociales 71

Chiffres clés et définitions 72

Une personne est pauvre si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 1 008€ par mois en 2014 73

L'âge est un facteur discriminant des niveaux de vie 76

La pauvreté est plus forte chez les personnes vivant en famille monoparentale 79

Au-delà du coût pour se loger les différences de niveau de vie entre propriétaires et locataires existent 80

Les personnes pauvres sont plus nombreuses dans certaines catégories de populations 81

Une modification du seuil pris en compte ferait évoluer significativement le volume et la proportion des populations considérées financièrement vulnérables 82

La mixité des revenus varie d'un territoire à l'autre 83

Certains ménages ne disposent que des prestations CAF comme revenus 84

Les revenus garantis s'adressent aux ménages les plus précaires 85

Toutes les personnes pauvres ne bénéficient pas de la CMU-C 86

Les inégalités de revenus augmentent entre les ménages et entre les territoires 87

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION : la diversité des profils 89

Chiffres clés et définitions

Les équilibres entre catégories de

89
 Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
 Date de télétransmission : 05/07/2019
 Date de réception préfecture : 05/07/2019

population se modifie	91
La répartition par professions et catégories socio-professionnelles reflète le profil sociologique des territoires	92
L'emploi précaire sur le territoire	93
A la précarité de l'emploi s'ajoutent les situations de chômage	94
Le niveau de formation global augmente	95
LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : facteurs de développement et d'attractivité	96
Chiffres clés et définitions	97
L'implantation des entreprises forge l'image économique du territoire	98
Le volume et la typologie des emplois existants sur un territoire entraînent les mobilités domicile-travail	99
Déroulé du diagnostic	101
Lexique	104
Les sources de données exploitées	110

Lexique

A

L'allocation pour adulte handicapé (AAH) permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées de plus de 20 ans (ou de plus de 16 ans, si il n'est plus considéré comme étant à charge pour le bénéfice des prestations familiales.) et jusqu'à l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité de 50 % à 79 %. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Actifs : La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Actifs occupés : Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi). Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes : - exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ; - aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; - être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Âge atteint : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de

millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance.

Âge révolu : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire

Allocataires CAF : Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation au regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher des ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les CAF gèrent deux types de prestations : - Les prestations légales, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés nationalement (ex : allocations familiales, allocation logement, etc..) - Des aides d'action sociale (aides financières individuelles, interventions de travailleurs sociaux, ...), gérées par chacune des CAF et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse. Les données disponibles concernent uniquement les bénéficiaires de prestations légales.

B

Bas niveaux de formation : Sont considérées comme de bas niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, n'ayant aucun diplôme, ou ayant un Certificat d'études primaires, un Bepc ou un brevet des collèges.

Accusé de réception en préfecture
04/07/2019 10:05:00
DCM24-PJ-DE
Date de télértransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

C

Les **catégories socioprofessionnelles** (« CSP »), ou plus exactement selon la terminologie de l'Insee les « professions et catégories socioprofessionnelles » (« PCS ») constituent un classement de la population en grands ensembles cohérents : six catégories d'actifs, auxquelles il convient d'ajouter les retraités et une catégorie « divers », regroupant les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les étudiants, les femmes (et les hommes) au foyer, etc. Les catégories d'actifs sont divisées en fonction de plusieurs critères : le type d'emploi, le statut (indépendant ou non), la qualification, la rémunération, etc. Les six principales sont : agriculteurs, artisans commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers.

Chômeurs : Il existe deux définitions du chômage. La première est celle de l'Insee, qui utilise les normes du Bureau international du travail. Un chômeur est une personne âgée de plus de 15 ans, qui n'a pas travaillé la semaine de référence de l'enquête (même une heure), se trouve disponible dans les 15 jours et recherche activement un emploi. La seconde est celle du ministère de l'emploi : elle comptabilise les demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi dans différentes catégories. Il s'agit donc d'une définition administrative.

Pôle emploi enregistre les demandeurs d'emploi en trois principales catégories :

- catégorie A : tous les demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois précédent (1). C'est la catégorie de base, la plus commentée.
- catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite, moins de 78 heures le mois précédent.
- catégorie C : demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent.

(1) Le « mois précédent » ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

Clap (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) : système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Contrats précaires : Sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. La part des salariés en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

La **CMU-C** (couverture maladie universelle complémentaire), attribuée sous condition de ressources, permet d'avoir accès à une assurance complémentaire gratuite, ce qui correspond dans le langage courant à la « mutuelle ». La CMU-C, comme les assurances complémentaires, couvre plus ou moins totalement la partie de frais non remboursés par le régime général d'assurance maladie.

D

Déciles : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : de D1 à D9) sont les valeurs qui la partagent en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er décile (resp. 9e décile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10% des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

E

L'**écart interdécile** est la différence entre le neuvième et le premier décile, le plus souvent exprimée en euros par mois. Le neuvième décile est le revenu le plus faible des 10% les plus aisés, le premier décile est le revenu le plus élevé des 10% les plus pauvres.

Emplois stables : Nous considérons en emploi stable les salariés à temps complet et sans limitation de durée (CDI ou fonction publique).

F

Une **famille monoparentale** est constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s). L'adulte est dans 90% des cas la mère. Par « enfant » on entend les personnes à charge âgées de moins de 25 ans. On ne considère que les enfants célibataires.

Une **famille nucléaire** est une famille comprenant au moins un adulte et un enfant de moins de 25 ans.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Hauts niveaux de formation : Sont considérées comme de hauts niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, de niveau bac + 2 et plus. La population scolarisée est exclue.

Impôts directs : Ensemble des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP), taxe d'habitation (TH), contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

L'indice de vieillissement des générations âgées rapporte la population âgée de 60 à 74 ans à la population âgée de 75 ans et plus. Cet indicateur permet d'appréhender, sans réaliser de projections de populations, l'évolution programmée de la population âgée et ainsi le vieillissement à venir de la population. En effet, le rapport entre ces deux générations donne une idée du remplacement des générations pour la décennie suivante. Plus ce rapport est élevé, plus la génération des 60-74 ans est importante par rapport à la génération des 75 ans et plus, et plus la population des personnes âgées est susceptible d'augmenter dans la décennie à venir. Et inversement, plus ce rapport est faible, plus la population des 75 ans et plus est susceptible de diminuer dans la décennie à venir. Cet indicateur est surtout significatif pour les comparaisons entre territoires. En effet, il ne prend pas en compte les taux de mortalité (l'intégralité de la génération des 60-74 ans n'atteindra pas l'âge de 75 ans et plus), ni les migrations susceptibles d'intervenir sur la décennie. Il doit être considéré avec autant de précautions si le territoire comprend des structures d'accueil des personnes âgées.

Iris signifie « Ilots regroupés pour l'information statistique ». C'est la plus petite division territoriale statistique définie par l'Insee. Un Iris résidentiel regroupe toujours environ 2 000 habitants. En ville, un Iris correspond à peu près à l'idée la plus commune du « quartier ». Il peut être de superficie très différente selon la densité de population.

Les logements du secteur social selon l'Insee, sont :

- les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;
- les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM. Remarque : Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font partie des logements du secteur social.

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : - proposé à la vente, à la location ; - déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; - en attente de règlement de succession ; - conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; - gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

Médiane : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., la médiane (D5 ou Q2) partage la population en deux sous-populations égales.

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont égaux.

Remarque : les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas la contrepartie de cotisations. Les minima sociaux comportent des dispositifs dont un spécifique aux départements d'outre-mer (Dom).

Le RSA qui vise à lutter contre les exclusions est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple : - les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ; - les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés - AAH) ; - les personnes âgées (minimum vieillesse).

N

Naissances : Les statistiques annuelles, concernant les naissances domiciliées, sont élaborées par l'Insee à partir des bulletins statistiques de l'état civil. Le lieu de l'évènement est celui du domicile de la mère.

Niveau de vie : Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Nouveaux arrivants : Les nouveaux arrivants sur la commune correspondent aux populations nouvellement arrivées sur la commune. Le recensement de la population considère comme immigrants les personnes qui résident sur la commune et n'y résidaient pas 5 ans auparavant quel que soit leur parcours résidentiel intermédiaire.

P

Petites résidences principales : Ce sont les résidences principales composées de 1 ou 2 pièces. Sont dénombrées les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m²) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, ...

La population «comptée à part», comprend les personnes qui habitent hors de la commune, mais qui y ont gardé une résidence : les étudiants qui poursuivent leurs études dans une autre ville, les militaires ou personnes âgées qui ont conservé un logement mais qui ne vivent plus dans la commune notamment.

La population «municipale» comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans la commune. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les

étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, où les personnes en habitat mobile, etc.

La Population non scolarisée comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement.

La population totale d'une commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. La somme des populations totales des communes n'est pas équivalente à la population française, car elle comprend des doubles comptes. Un étudiant «compté à part», par exemple, peut être enregistré dans deux communes à la fois au sens de la population totale, une fois dans la commune de ses parents, une fois là où il étudie. Seule la population municipale est dite «sans double compte» : la somme est égale à la population totale.

Prestations sociales : Ensemble des prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocation de parent isolé, allocation de solidarité aux personnes âgées).

Q

Quartiles : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les quartiles (au nombre de 3 : de Q1 à Q3) sont les valeurs qui la partagent en 4 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er quartile (resp. 3e quartile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 25 % des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

R

Ratio aidants / aidés : De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles d'aider les personnes âgées peuvent être assimilés aux 55 à 64 ans (populations des aidants). Le rapport entre les 55-64 ans (population des aidants) et les 85 ans et plus (population à aider) donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille.

Une résidence principale est un logement, occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage, le nombre de résidences principales des résidences principales comprend les logements ordinaires (voir

ci-dessus), mais aussi toutes les autres formes de logements (foyers, habitat de fortune, roulotte, etc.).

Résidence secondaire ou occasionnelle : La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées. Les résidences secondaires correspondent aux logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques. Les logements occasionnels regroupent les logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

Le **revenu fiscal par unité de consommation** divise le revenu global du ménage par un nombre de parts baptisées «unités de consommation», ce qui permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente, en prenant en compte leur composition. Les parts ne sont pas toutes de même taille. Selon le système utilisé par l'Insee, le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Les allocataires bénéficiant d'un **revenu garanti** sont des allocataires percevant au moins une des prestations parmi les allocations suivantes : RSA, AAH, RSO.

Le **revenu médian** d'une population donnée (des ménages, des personnes seules, des familles monoparentales, etc.) est celui qui partage cette population en deux, autant gagnent moins, autant gagnent davantage.

RSA (Revenu de solidarité active) : Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine et le 1er janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, cette prestation remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi (le RSA garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent). Enfin il complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités.

Sédentaires : Au recensement de la population les sédentaires sont les populations qui résidaient sur la même commune 5 ans auparavant.

Seuil de pauvreté : Il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine.

Sirene (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) : Ce système dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les Dom (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrants) et les sorties (émigrants) d'un territoire donné, à titre permanent, pour une année donnée.

Le **solde naturel** correspond à la différence entre les naissances et les décès.

La **taille moyenne des ménages** reflète le nombre de personnes vivant par ménage (ou résidence principale).

Taux de pauvreté : Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Taux de polarisation de l'emploi : Le taux de polarisation rapporte le nombre d'emplois situés sur la commune, au nombre d'actifs occupés (ayant un emploi) résidant sur la commune. Un taux proche de zéro caractérise une commune résidentielle, qui ne dispose que de très peu d'emplois. Un taux nettement supérieur à un caractérise une ville qui attire chaque jour un nombre élevé d'actifs occupés. Il y a équilibre lorsque le taux est égal à un. Dans ce cas, les départs quotidiens vers le lieu de travail sont équivalents en volume aux arrivées quotidiennes d'actifs occupés, ou tous les emplois sont occupés par des actifs de la commune (pas de départs et pas d'arrivées).

Le **taux estimé de fécondité** est le nombre moyen des naissances attendues pour trois dernières années et la population féminine âgée de 15 à 44

ans (en âge d'avoir des enfants). Il diffère de l'indice conjoncturel de fécondité calculé par l'Insee.

Temps partiel : La répartition des actifs ayant un emploi selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées.

U

L'**unité de consommation** permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille différente en prenant en compte leur composition. L'Insee utilise la méthode de calcul suivante : le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part entière (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Z

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Les sources de données exploitées

INSEE

Les recensements de la population

- Historique des populations légales
- Données Profils Insee 1990-1999
- Base de chiffres clés recensement rénové
- Base de tableaux détaillés recensement rénové
- Base de données infra-communales recensement rénové
- Fichiers détails recensement rénové

L'état civil

- Naissances domiciliées
- Décès domiciliés

Les impôts

- Les revenus fiscaux localisés des ménages DGI
- Les Indicateurs de structure et de distribution des revenus DGI
- Les taux de pauvreté FiLoSoFi
- Les niveaux de vie FiLoSoFi

Omphale

- Les tables de fécondité et mortalité

CAF

- Les bénéficiaires des prestations légales
- Les Allocataires des prestations légales

CNAM-TS

- La population des bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie
- Couverture maladie universelle complémentaire

DARES

- Les Demandeurs d'emploi en fin de mois

Analyse des besoins sociaux

Portrait de territoire Plaine-des-Palmistes

Avril 2018



Contact :

Hervé GUERY

herve.guery@compas-tis.com

Tél. : 02 51 80 69 80

Nantes - Paris - Strasbourg

www.lecompas.fr

Le Compas, au service des collectivités locales
depuis 25 ans

Une gamme complète d'interventions autour
de l'observation des territoires.

Une expertise dans le domaine de l'analyse,
de la prospective et de l'évaluation, fondée sur son
expérience et la maîtrise des outils techniques.

Des publications en accès libre sur :

www.lecompas.fr
www.observatoire-territoires.com

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

DIFFICULTES A RASSEMBLER LES 11/15 ANS DANS UNE OFFRE DE LOISIRS A LA PLAINE DES PALMISTES

La population des 11/15 ans est une population qui est la cible d'attention de toutes les collectivités locales. En effet, cet âge de l'adolescence est un âge important dans la vie et la construction de l'adulte en devenir.

Mais cette génération est aussi une génération « fuyante », celle qui ne répond plus aussi facilement aux demandes de la part des parents et des éducateurs, notamment sur ses temps libres. Dans tous les territoires où le COMPAS a pu travailler, il a été observé que ces pré-adolescents étaient extrêmement difficiles à contacter et à regrouper. Les clubs sportifs qui mettent en place des équipes observent qu'il s'agit aussi de la période où ces équipes deviennent plus difficiles à constituer. De mêmes les organismes qui proposent des activités de type « camps » ne parviennent plus à remplir leurs offres.

La difficulté est de parvenir à proposer des activités pour cette tranche d'âge. Depuis un peu moins de 10 ans, les outils numériques constituent de plus en plus fortement une « concurrence » pour les services jeunesse et les activités de loisirs. En effet, les jeunes en réseaux, les réseaux sociaux, les sites de streaming permettent aux jeunes de se retrouver virtuellement ensemble sans avoir besoin de « sortir » de leur lieu de vie familial. Cette nouvelle forme de relation ne permet plus à une offre d'activité de parvenir à trouver une demande qui s'en satisferait.

Dans le cadre de ce travail d'enquête en direction des enfants et donc des adolescents, le déséquilibre des réponses entre les deux groupes est impressionnant. Il faut donc tenir compte de cette réalité qui est aussi amplifiée sur le territoire de la Plaine des Palmistes avec des effets liés aux distances et aux difficultés à se déplacer facilement d'un bout à l'autre de la commune.

Cette difficulté des institutions est aussi une difficulté des parents pour qui le contact avec leurs adolescents est rendu de plus en plus difficile par les apports d'autres formes d'informations et d'éducatrices au travers notamment des réseaux sociaux. Ainsi, beaucoup de parents connaissent les effets des réseaux sur le comportement de leurs enfants (propos parfois agressifs libérés par l'effet réseaux, cyberharcèlement, fake news, ...). L'éducation que reçoivent les adolescents n'est plus seulement celle de la famille, des amis ou de l'éducation nationale mais elle est celle de la « toile » avec toutes ses fausses informations et ses effets sur le développement de l'adolescent.

Enfin, les 10/15 ans ne souhaitent pas se retrouver dans le même lieu que les plus « petits ». Dès lors, un centre de loisirs qui comprendrait toutes les tranches d'âge dans un même lieu (même avec des activités différentes) ne parviendrait pas à séduire les pré-adolescents et les adolescents.

Il est impossible actuellement de ne pas tenir compte de cet environnement qui perturbe fortement les acteurs des territoires car il semble que rien ne puisse permettre « d'accrocher » cette préadolescence.

Plusieurs hypothèses peuvent être émises :

- Tenter malgré tout de développer une offre pour les 11/15 ans en axant sur la mise en œuvre par exemple de jeux en réseaux. Cela pourrait séduire les adolescents, mais sans certitude et avec un investissement important ... acquisition du matériel, des logiciels, animations, ... dans un contexte où l'éloignement de certains pourraient les pousser à rester chez eux et donc à jouer avec les autres sans être présent.
- Mettre en place une offre pour les parents autour de la parentalité. Cette démarche est sans doute la plus intéressante. Les parents sont souvent aussi déboussolés que les éducateurs professionnels. Développer cette offre permettra alors d'accompagner les parents des adolescents qui sont souvent très éloignés des réseaux sociaux utilisés par les jeunes, des jeux vidéo et des outils de streaming. Ce type d'actions peut être mis en place avec l'aide du collège et des parents d'élèves.
- Ne rien faire, car rien ne semble finalement possible pour accrocher cette préadolescence.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM24-PJ-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019